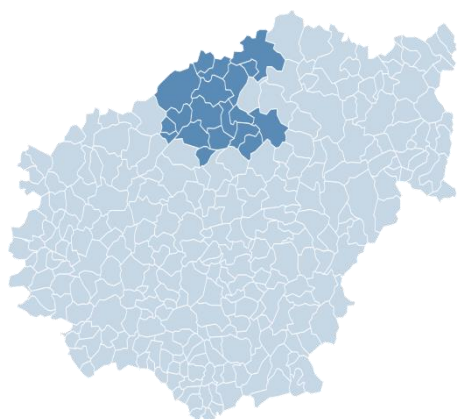


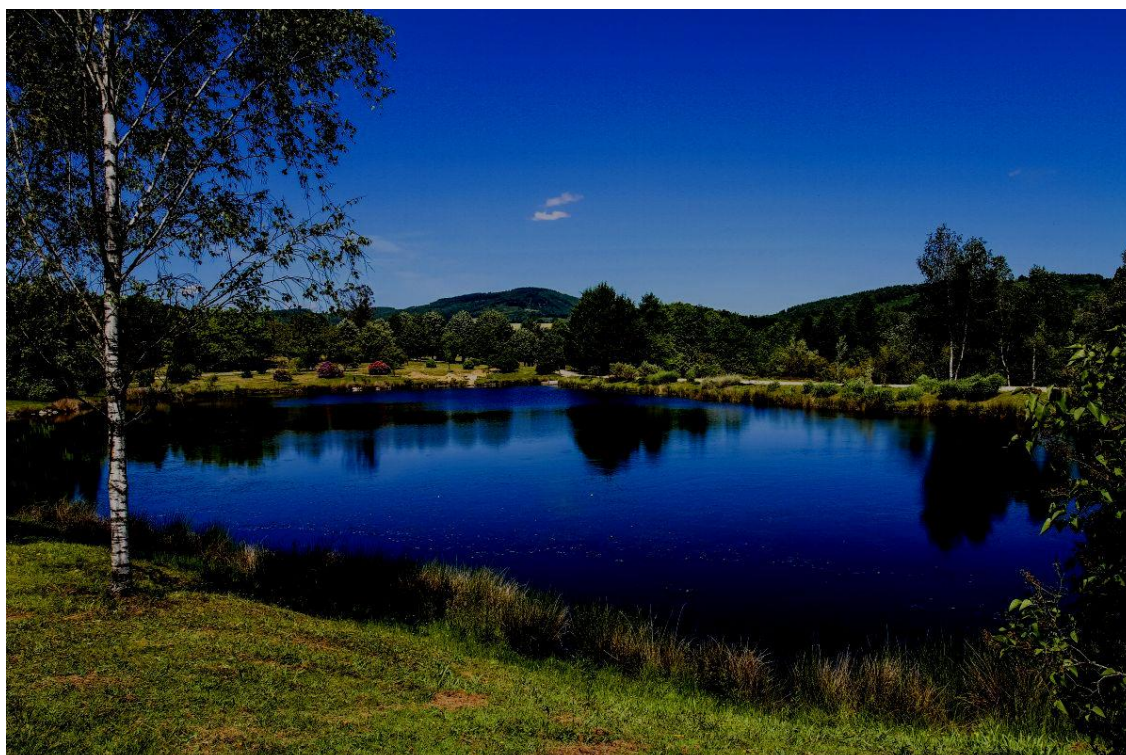


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**VÈZÈRE MONÉDIÈRES
MILLESOURCES**



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA

**COMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE - MONEDIERES - MILLESOURCES**



2022 - 2026

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La caisse d'Allocations familiales de la Corrèze représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Christophe DELPEYROUX et par sa Directrice par intérim, Madame Laura ZANIN, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

La Communauté de communes Vézère – Monédières - Millesources, représentée par son Président, Monsieur Philippe JENTY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommée « la communauté de communes Vézère – Monédières - Millesources ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration de la Caf de la Corrèze en date du 13 novembre 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la **délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources en date du 1er février 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources doit relever le défi de transformer ses faiblesses en atouts, le regard et l'intérêt que l'on porte à ces zones rurales relativement préservées évolue depuis la crise sanitaire de ces deux dernières années et un changement de paradigme s'impose.

L'enjeu du territoire est de maintenir sa population et pour lui permettre de vivre sereinement au quotidien des évolutions sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les services à la population et l'économie locale autour principalement des deux centralités que sont les communes de Chamberet et de Treignac.

La nécessité d'avoir des rapports humains a été plusieurs fois soulignée, car si l'accès au numérique est nécessaire et représente une opportunité pour l'accueil de nouvelles populations, le contact personnalisé reste le fondement d'une vie sociale riche et rassurante.

Le dynamisme de la collectivité signataire vise à développer une offre de proximité, adaptable et pérenne avec des équipements répartis sur le territoire communautaire, ou itinérants.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant :

La petite enfance, le soutien à la parentalité, la jeunesse, l'accès aux droits, la santé et le vieillissement, le logement, le cadre de vie, la mobilité, l'animation de la vie sociale et culturelle.

Le dispositif « Petites villes de demain » mis en place avec les communes de Chamberet et Treignac apporte une ingénierie sur le territoire et la mobilisation des services de l'Etat. La démarche engagée pour la mise en place de la Convention Territoriale Globale a pris en compte les travaux à réaliser dans le cadre de « petites villes de demain », et c'est grâce à une réelle concertation et un travail partenarial étroit que nous avons effectué le diagnostic territorial et élaborer le plan d'actions.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Corrèze et la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;

- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources concernent les champs suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, ainsi que les communes du territoire en fonction de leurs compétences respectives, mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- L'optimisation de l'offre existante et/ou le développement d'une offre nouvelle de services pour les habitants ;
- L'interconnaissance des acteurs du territoire et le renforcement du lien social ;
- L'ancrage de la population sur le territoire par le soutien à l'économie, à la mobilité et à l'offre de logements.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :

- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Le renforcement des services de proximité existants, les rendre plus lisibles et le développement de nouveaux services sur le territoire.
- La mise en place d'actions facilitant la mobilité des habitants sur le territoire et en dehors.
- Le développement de l'emploi et des compétences contribuant ainsi à l'attractivité de notre territoire.
- La création des conditions favorables de logement pour le maintien et l'installation de nouvelles familles et leur ancrage durable.

Puis 3 orientations principales ont été définies pour la mise en œuvre de cette Convention Territoriale Globale et validées en comité de pilotage et en conseil communautaire. Celles-ci regroupent différentes thématiques à partir desquelles seront déclinées des actions.

↳ **Orientation N°1 : Favoriser la mobilité pour soutenir le développement économique et l'insertion professionnelle des habitants.**

↳ **Orientation N°2 : Trouver sur le territoire les services facilitant la vie quotidienne des habitants, les renforcer, les développer et les faire connaître.**

↳ **Orientation N°3 : Maintenir et développer un cadre de vie agréable, accueillant et convivial pour tous.**

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens **mobilisés par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Corrèze et la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de communes ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf/la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Brive, le 25 novembre 2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

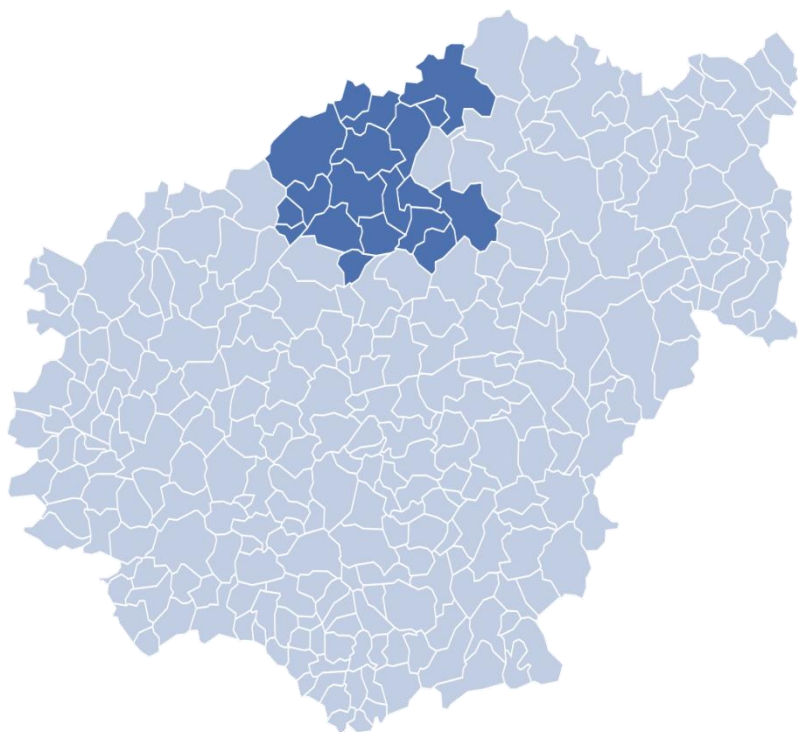
La Caf		La communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources
La Directrice par intérim Laura ZANIN	Le Président Christophe DELPEYROUX	Le Président Philippe JENTY
		



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**VÉZÈRE MONÉDIÈRES
MILLESOURCES**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Diagnostic territorial partagé



2022

Table des matières

1	PREAMBULE.....	3
2	PRESENTATION.....	5
2.1	Le territoire	6
2.2	Sa démographie	29
2.3	Portrait des allocataires CAF	40
2.4	Questionnaires, entretiens, ateliers et réunions publiques.....	45
3	FOCUS.....	50
3.1	Données économiques	51
3.2	La petite enfance (0 – 6 ans)	62
3.3	Le soutien à la parentalité.....	64
3.4	L'enfance et la jeunesse (6 – 25 ans)	66
3.5	Le logement et le cadre de vie.....	69
3.6	L'animation de la vie sociale	78
3.7	L'accès aux droits et numérique.....	82
3.8	La santé	86
4	CONCLUSION	91
4.1	Conclusion générale.....	92
4.2	Orientations	93

1 PREAMBULE

Dans le cadre de la collaboration entre la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Corrèze, un diagnostic territorial partagé a été réalisé. Celui-ci s'inscrit dans une démarche partenariale qui a pour enjeu majeur l'accompagnement des familles dans leur quotidien au travers de différents niveaux d'intervention (technique, financier, expertise).

Visant à identifier les problématiques sociales et les potentialités de la Communauté de communes, il sera la première étape vers la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour 5 ans.

L'étude a été conçue à partir des sources suivantes :

- les données statistiques CAF ;
- les données statistiques INSEE, issues des derniers recensements en vigueur ;
- les données internes de la Communauté de communes ;
- les données issues du Schéma Départemental des Services aux Familles ;
- les questionnaires diffusés aux habitants du territoire ;
- les réunions publiques organisées sur plusieurs communes du territoire ;
- les entretiens réalisés avec des personnes ressources du territoire.

Le contexte et les enjeux

La Communauté de communes n'avait jusqu'alors aucune contractualisation avec la CAF de la Corrèze dans le domaine des services aux familles, ayant fait le choix de ne pas exercer les compétences permettant la gestion de tels services. En revanche des conventions existaient pour la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sur les communes de Chamberet et de Treignac et ainsi un partenariat, technique et financier, était actif depuis plusieurs années.

La volonté de la CAF est d'accompagner les politiques sociales à l'échelle communautaire, de poursuivre son soutien aux projets existants et d'en développer de nouveaux en réponse aux besoins exprimés par les habitants.

Une CTG a donc été proposée au territoire afin d'engager une démarche concertée et novatrice. Celle-ci doit garantir la complémentarité de l'intervention des différents acteurs tel que les mairies, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental, le tissu associatif, les opérateurs, et bien d'autres encore.

Le Conseil communautaire Vézère-Monédières-Millesources a validé en séance du 1er février 2021, son engagement dans cette démarche CTG, avec pour objectif une mise en place sur la période 2022-2026.

Les objectifs

- Identifier les besoins prioritaires du territoire ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier selon l'offre et le besoin ;
- Optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions.

Les enjeux partagés de la CAF et de la collectivité

- Le renforcement des services de proximité existants (enfance, jeunesse, vie sociale, santé,...), les rendre plus visibles et le développement de nouveaux services sur le territoire. *Avec le dispositif « Petites villes de demain », les élus communautaires marquent leur volonté de faire de Chamberet et Treignac les pôles structurants du territoire, dont les projets concerneront tous les habitants de la communauté de communes.*
- La mise en place d'actions facilitant la mobilité des habitants sur le territoire et en dehors.
- Le développement de l'emploi et des compétences contribuant ainsi à l'attractivité du territoire.
- La création des conditions favorables de logement pour le maintien et l'installation de nouvelles familles et leur ancrage durable.

2 PRESENTATION

Le territoire

Sa démographie

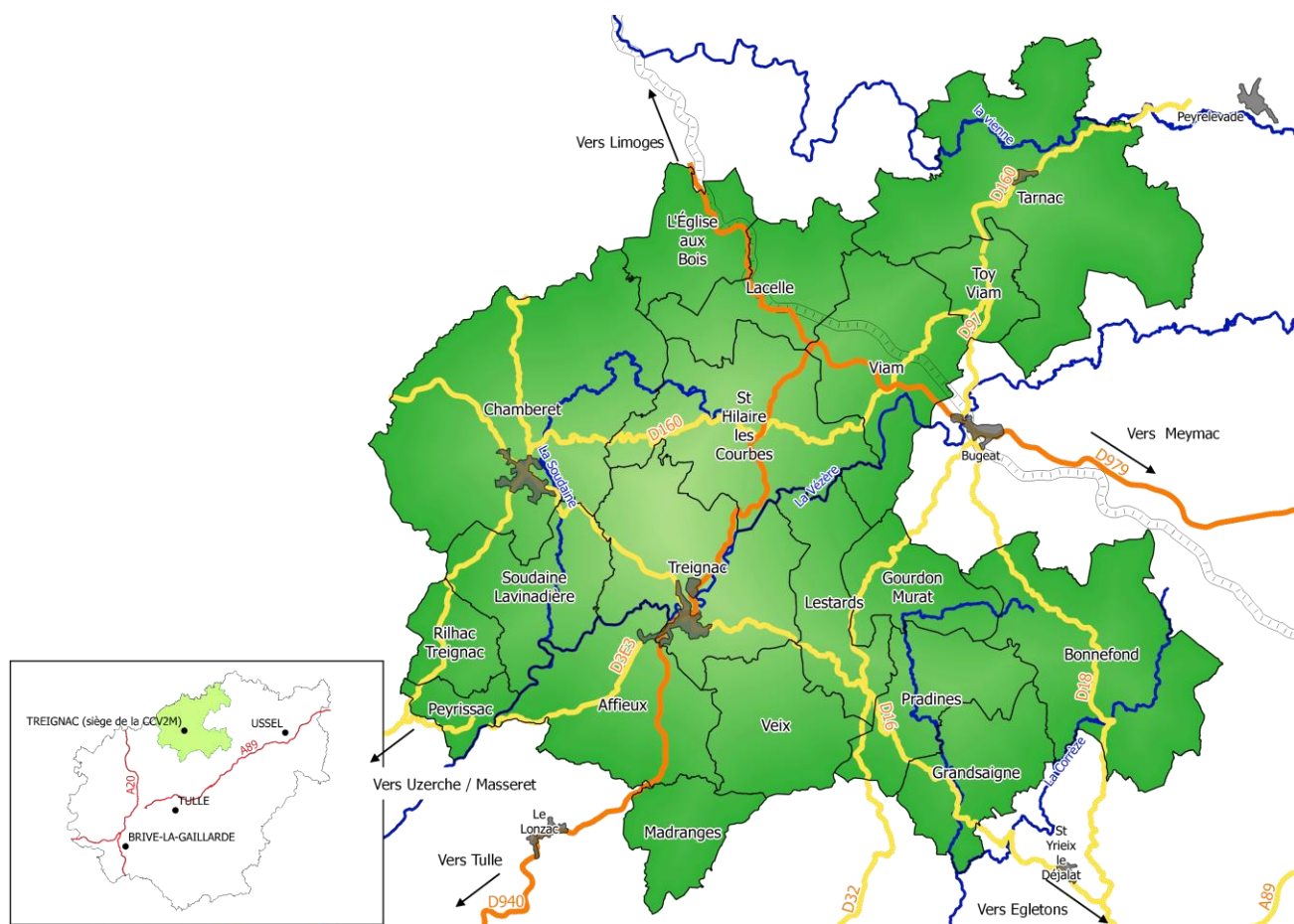
Portrait des allocataires CAF

Questionnaires, entretiens, ateliers et réunions publiques

2.1 Le territoire

2.1.1 La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources

La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est située dans le département de la Corrèze et la région Nouvelle-Aquitaine. Créée au 1er janvier 2017, elle est née de l'éclatement de la Communauté de communes de Vézère-Monédières et de Bugeat-Sornac-Millevaches au Cœur.



2.1.1.1 Accès

Son maillage routier (routes départementales) connecte le territoire avec les pôles économiques et de services de Tulle, Ussel, Brive-la-Gaillarde et Limoges (en Haute-Vienne). Le territoire est desservi par le train par le biais de la gare de Lacelle ainsi que celle d'Uzerche dans la communauté de communes voisine.

Les autoroutes les plus proches sont l'A20 à ouest et l'A89 au sud. Deux aéroports se situent à environ 1h de distance, à Limoges et Brive-la-Gaillarde.

2.1.1.2 Communes

AFFIEUX



GOURDON-MURAT



L'EGLISE-AUX-BOIS



PEYRISSAC



ST HILAIRE LES COURBES



TOY-VIAM



VIAM



BONNEFOND



GRANDSAIGNE



LESTARDS



PRADINES



SOUDAINE-LAVINADIÈRE



TREIGNAC



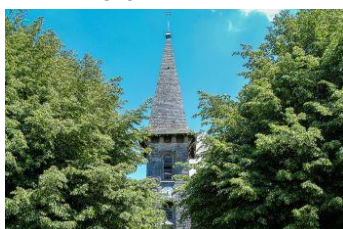
CHAMBERET



LACELLE



MADRANGES



RILHAC-TREIGNAC



TARNAC



VEIX



2.1.1.3 Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
- Protection et mise en valeur du patrimoine naturel retenu comme d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire est défini comme suit "Sans préjudice des actions menées par le PNR, les espaces identifiés par la communauté de communes comme nécessaires à la préservation de la ressource en eau sur les bassins versants d'alimentation des captages d'eau potable".
* Gestion des milieux aquatiques :
- Interventions sur les cours d'eau désignés aux dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et réalisation des actions fixées sur le plan pluriannuel de gestion ;
- Conseils techniques, sensibilisation, suivi de projets relatifs à la gestion de l'eau et de l'espace sur les bassins versants et aux usages ayant un impact sur la préservation de la ressource en eau et des zones humides.
Sanitaires et social
- Action sociale
- Soutien aux associations et autres structures oeuvrant dans le domaine social en faveur des personnalités âgées, des jeunes publics et des publics en insertion ;
- Développement de la lecture publique.
- Maisons de santé pluridisciplinaires
- Création, aménagement et gestion, en lien avec les professionnels de santé du territoire, de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) intercommunales.

Compétences exercées par le groupement
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; - Elaboration du diagnostic du territoire avec animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local. - Dispositifs locaux de prévention de la délinquance par l'aménagement et l'entretien du bâtiment du centre éducatif fermé de Soudaine-Lavinadière.
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs. La communauté de communes a pour compétence la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements culturels présentant un caractère structurant à l'échelle du territoire et déclarés d'intérêt communautaire. - Activités culturelles ou socioculturelles. Soutien aux associations culturelles agissant à une échelle intercommunale. Soutien aux événements sportifs et culturels du niveau supra communal. - Activités sportives * Développement et soutien aux activités culturelles, sportives et de loisirs : - création, entretien et balisage des sentiers communautaires de petite randonnée (22 sentiers dont 5 inscrits au PNR / environ 199 km de sentiers). // * Création, entretien et balisage du parcours de trail labellisé par la Ligue d'Athlétisme. // * Soutien aux associations contribuant au développement des Sports Nature. // * Soutien aux événements sportifs et culturels du niveau supra communal.
Aménagement de l'espace

Compétences exercées par le groupement
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ; - Schéma de cohérence territoriale ; - Réalisation de (ou participation à) toute étude d'aménagement et de développement portant sur l'ensemble du territoire communautaire (par exemple SDAEP).
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme. Élaboration, modification et actions de mise en oeuvre d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
- Constitution de réserves foncières. - Constituer et aménager des réserves foncières d'intérêt communautaire pour l'accueil de porteurs de projets économiques ; - Élaboration, modification et actions de mise en oeuvre d'une politique de gestion foncière à partir d'un diagnostic sur les parcelles agricoles et forestières du territoire.
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie.
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ; - Promotion du tourisme sur le territoire ; - Création et gestion de l'office de tourisme et de ses antennes.
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat - Études globales sur la politique de l'habitat concernant le territoire communautaire ; - Élaboration, modification et actions de mise en oeuvre d'un programme local de l'habitat (PLH).
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Élaboration, suivi et mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
Autres
- NTIC (Internet, câble...)

Compétences exercées par le groupement

Contribuer au développement des liaisons utilisant les nouvelles technologies de communication numérique (se reporter à l'article L1425-1 du CGCT).

- Création, aménagement et gestion d'un tiers lieu en la commune de Tarnac.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

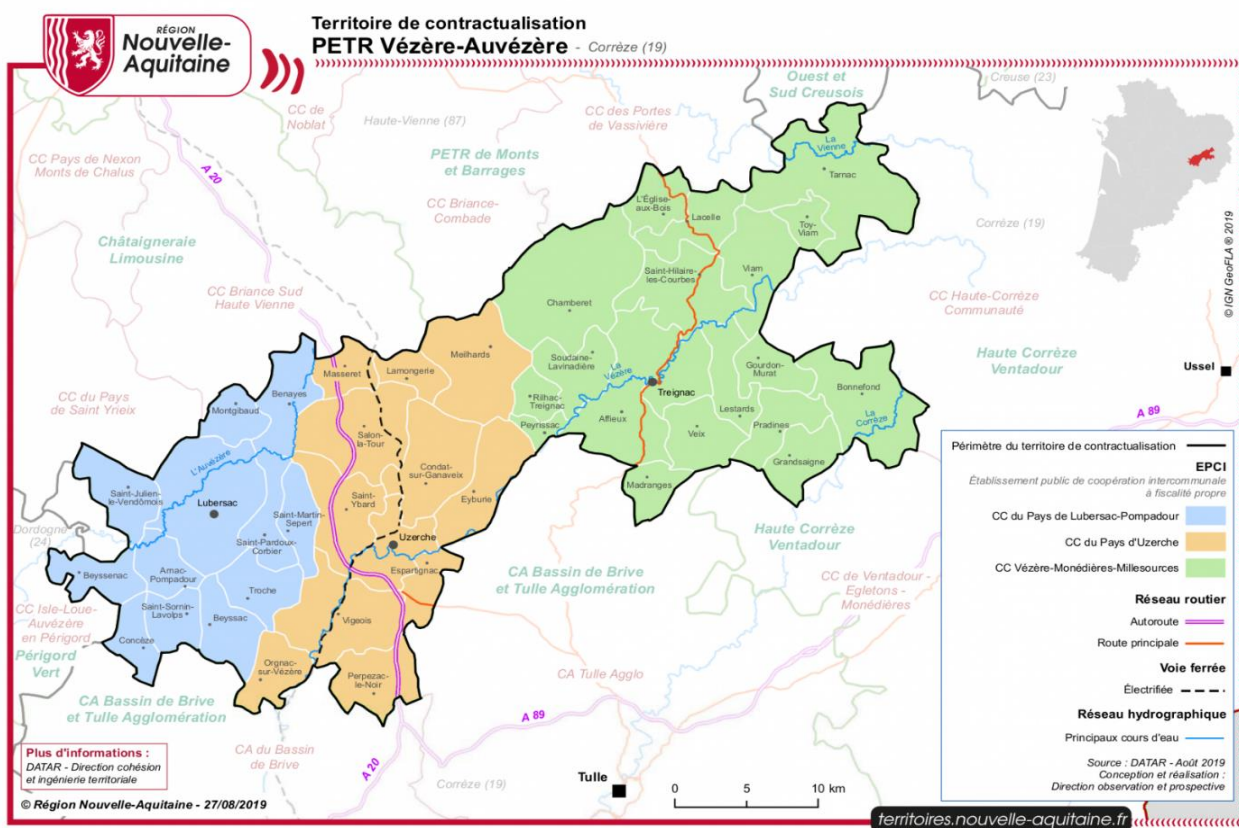
2.1.2 Adhésion à des groupements

La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources intègre plusieurs groupements :

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin : 104 524 hab. 	PETR Vézère-Auvezère : 22 851 hab. 
Syndicat de la Diège : 39 544 hab. 	SM départemental pour le transport et le traitement des ordures ménagères (SYTTOM 19) : 285 298 hab. 

2.1.2.1 Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Créé en mars 2017 et situé au nord de la Corrèze, le PETR Vézère-Auvézère regroupe trois EPCI : les communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, Vézère-Monédières-Millesources et du Pays d'Uzerche. Ce territoire de contractualisation est un



territoire rural faiblement peuplé.

Zones géographiques

- Bassins de vie : Uzerche, Objat, Lubersac, Treignac, Égletons, Eymoutiers
- Aires d'attraction des villes : Uzerche, Brive-la-Gaillarde, Saint-Yrieix-la-Perche, Ussel, Égletons, Tulle
- Zones d'emploi : Tulle, Brive-la-Gaillarde, Limoges, Ussel
- Typologie urbain / rural : Rural
- Zone de montagne : Classée

La stratégie de développement

Développer la coopération pour renforcer la capacité à agir des acteurs de la sphère économique

- Développer les coopérations entre acteurs économiques du territoire
- Mettre en œuvre une structuration touristique
- Élaborer un Projet Alimentaire Territorial
- Développer une politique d'événementiels

Attirer et ancrer durablement de nouvelles populations

- Faciliter l'accueil de porteurs de projets en favorisant le développement de lieux polyvalents.
- Développer l'offre de logements et de services adaptés à l'accueil de nouveaux arrivants et en faciliter l'accès.

Préserver la diversité économique locale

- Accompagner et soutenir les porteurs d'activité.
- Valoriser et transmettre les savoir-faire des entreprises locales, notamment par la formation des jeunes.

Les deux Communautés de communes du Pays d'Uzerche et du Pays de Lubersac-Pompadour ont déjà signé une Convention Territoriale Globale, en 2019 et en 2021, une collaboration entre les trois collectivités s'instaure également dans ce cadre autour de thématiques communes et pour l'attractivité du territoire.

2.1.2.2 Dispositif Petites Villes de Demain (PVD)



Le programme Petites Villes de Demain vise à améliorer les conditions de vie dans les petites communes et les territoires alentours, grâce à un accompagnement des collectivités dans des projets de redynamisation territoriale. L'objectif est

d'accompagner les élus des villes lauréates et les EPCI sur les six prochaines années, pour développer des projets valorisant la transition écologique dans les territoires grâce à une aide sur-mesure.

Les communes de Chamberet et Treignac sont lauréates de ce dispositif depuis 2021, pour la création d'un projet stratégique entre 2022-2026.

L'EPCI devra mettre en place une opération de revitalisation des territoires, qui permet la définition et la mise en œuvre de projets de territoires favorisant une approche intercommunale évitant des orientations contradictoires en leurs périmètres et développant des actions de revitalisation des centres-villes visant à redensifier tant l'habitat que le commerce.

Le dispositif Petites Villes de Demain se prépare de façon concomitante à la CTG, les

champs explorés sont identiques ou complémentaires selon le cas, les plans d'actions seront élaborés dans la concertation pour une plus grande efficacité.



2.1.3 Culture et tourisme



Entre Centre France et Sud-Ouest, entre les plaines du Limousin et les hauts sommets d'Auvergne, la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources offre, sur un relief de moyenne montagne, une grande

diversité de paysages, où la nature est reine : puys majestueux et verdoyants, vallées au creux desquelles coulent une multitude de ruisseaux et rivières, haut plateau couvert de forêts, parsemé de tourbières, de landes de bruyère et de lacs.

Situé à la jonction de la moyenne Corrèze, du massif des Monédières et du plateau de Millevaches, son territoire de plus de 500 km², accueille une population de 5007 habitants à laquelle vient, tout au long de l'année, se joindre un grand nombre de touristes attirés par son cadre naturel, son patrimoine historique et sa qualité de vie.

Ce territoire recèle bien des atouts au niveau environnemental, il fait partie du Parc Naturel Régional de Millevaches, on dénombre 180 plans d'eau et le milieu aquatique a une importance particulière. Il est limitrophe de la Creuse et de la Haute-Vienne, départements avec lesquels les interactions sont nombreuses. Les sentiers de randonnées pédestres et

Type	Commune	Nom
Bibliothèque	Bonnefond	Bibliothèque Departementale
	Chamberet	Bibliothèque Marcelle Delpastre
	Gourdon-Murat	Bibliothèque Departementale
	Tarnac	Bibliothèque Armand Gatti
	Treignac	Médiathèque Intercommunale Vézère-Monédières Millesources
Monument	Chamberet	Château De La Farge
		Manoir Renaissance, Autrefois Presbytère
	Lestards	Eglise Saint-Martial
	Soudaine-Lavinadière	Ancienne Commanderie De L'ordre Du Saint-Sépulcre
	Tarnac	Château
		Eglise Saint-Georges
		Village De Puy-Murat
	Treignac	Ancienne École Privée, Anciennement Hôtel De La Famille Forest De Faye
		Chapelle Des Pénitents
		Collège De Treignac
		Eglise Notre-Dame Des Bans
		Mairie
		Maison
		Maison Avec Bretèche
		Pont Ancien Sur La Vézère
		Vieille Halle
	Viam	Eglise Saint-Martin

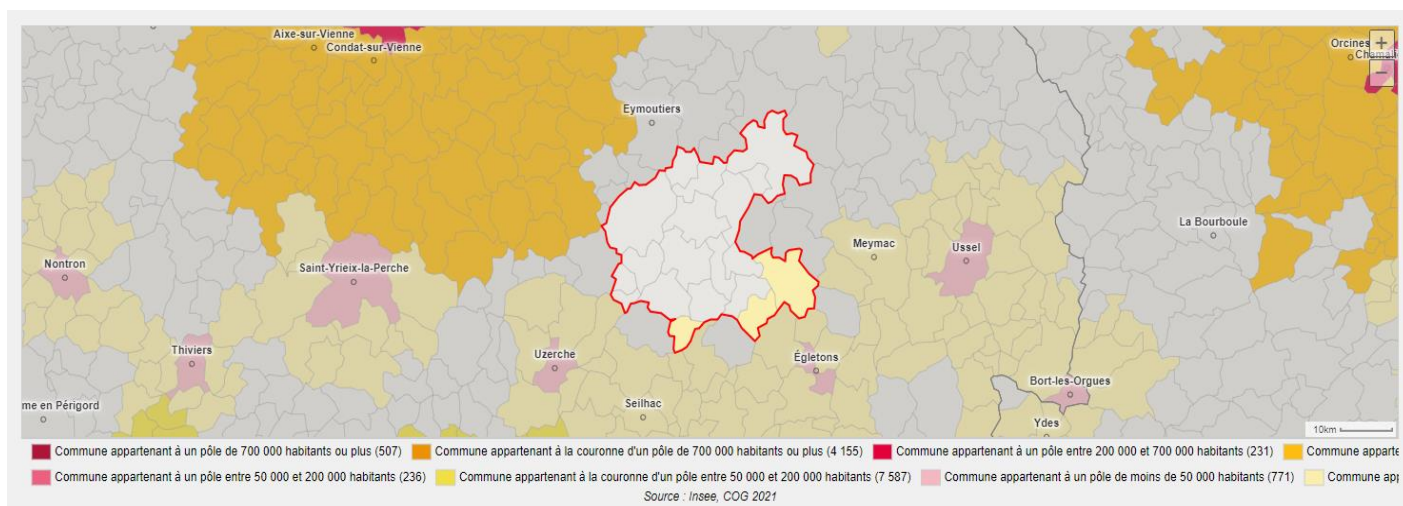
VTT, nombreux, jalonnent le territoire et attirent les touristes. Treignac accueille régulièrement des compétitions de kayak de niveau international.

Base des lieux et des équipements culturels : Source : Ministère de la Culture (11/2021)

2.1.4 Activité économique

2.1.4.1 Zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?



Comment se répartissent la(les) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

	Nombre		%	
	CC V2M	Corrèze	CC V2M	Corrèze
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	0	0,0	0,0
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	1	0,0	0,4
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	69	0,0	24,6
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	0	7	0,0	2,5
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	3	124	15,8	44,3
Commune isolée hors influence des pôles	16	79	84,2	28,2
Total	19	280	100,0	100,0

Source : Insee, COG 2021

La plupart des communes sont éloignées des pôles urbains et donc loin de leur zone d'influence. 84,2 % des communes de Vézère-Monédières-Millesources sont dans ce cas, contre 28,2 % pour l'ensemble des communes du département.

Afin de poursuivre et de soutenir cette dynamique, la collectivité a investi dans trois zones d'activités distinctes, créées pour encourager la création et le développement, on les retrouve sur les communes suivantes :

- ZA Bardinal à Chamberet ;
- ZA La Veyrière à Treignac ;
- ZA Magoutière à Soudaine-Lavinadière.

La communauté de communes a construit des « bâtiments relais » pour des entreprises qui souhaitent s'installer, ce qui simplifie le développement d'activités et donc la création d'emplois. Elle attribue également des aides à des entreprises qui souhaitent s'installer ou se développer dans le but d'encourager et de soutenir la création d'emplois pérennes.

L'activité économique est particulièrement concentrée sur les communes de Chamberet et de Treignac avec une forte représentation des établissements médico-sociaux. La communauté de communes dénombre peu de grosses entreprises mais possède un tissu artisanal dynamique. On recense également des entreprises de renom (Borzeix-Besse, Eau de Treignac...). L'agriculture est également bien représentée sur ce territoire.

Quelques exemples :

Chamberet :

- Parfums et logistiques
- Scierie Dunouhaud
- Matériel médical « Corrèze Médicale »
- Entreprise adaptée (27 travailleurs handicapés)
- EHPAD
- MAS/Foyer occupationnel
- Station expérimentale des haras nationaux

Treignac :

- Société des eaux de source
- Borzeix-Besse
- Centre des Monédières - Fondation Pompidou
- La Monarde
- Ets Mazaleytrat
- Ets Meyrignac
- Vergne Innovation
- CFTA Jarrige
- Intermarché

2.1.5 Services et équipements

Différents services et équipements en faveur des familles et des habitants sont proposés sur le territoire de la Communauté de communes, soit gérés par les collectivités, soit par des associations ou encore des particuliers.

On recense donc :

- 2 Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- 1 Médiathèque intercommunale avec trois antennes
- 2 EHPAD
- 1 Maison d'Accueil Spécialisée
- 1 Foyer occupationnel
- 1 Lieu de vie pour personnes âgées
- 2 Maisons de santé
- 1 Station Sports Nature
- 1 Piscine d'été
- 1 Arborétum
- 1 Maison France Services
- 1 Tiers-Lieux
- 1 Maison d'Assistants Maternelles
- 2 villages de vacances
- 1 office de tourisme intercommunautaire (PETR)...
-

2.1.6 Formation et insertion

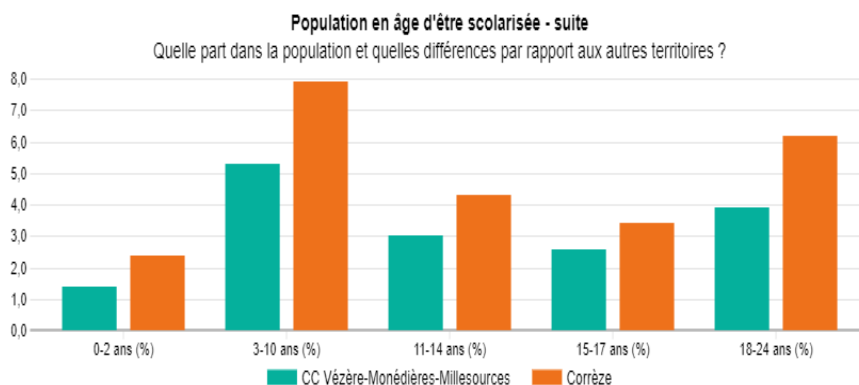
Concernant la scolarité des enfants, le territoire compte trois lieux de scolarisation pour l'année scolaire 2022 – 2023 : Chamberet (70 élèves), Treignac (95 élèves) et Tarnac (6 élèves en 2021 – 2022 mais aucun élève à la rentrée de septembre 2022). Il faut noter que sur la commune de Tarnac il y a un nombre important de scolarisations à domicile, ce qui a pour effet de diminuer l'effectif présent à l'école avec les menaces de fermeture qui accompagnent cette situation.

A Treignac se trouve le collège du canton (176 élèves sur l'année scolaire 2022 – 2023) ainsi qu'un lycée hôtelier dépendant de la Fondation Pompidou (31 élèves en 2019 – 2020). Lors de leur entrée au lycée les enfants du territoire sont orientés principalement vers Egletons et Tulle. La plupart d'entre eux sont internes.

2.1.6.1 Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

Population en âge d'être scolarisée

Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?



Indicateurs	CC V2M
0-2 ans (enfants)	69
3-10 ans (enfants)	263
11-14 ans (adolescents)	151
15-17 ans (adolescents)	132
18-24 ans (personnes)	197

Source : Insee, RP – 2018

On remarque que la part des enfants du territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est sur chaque tranches d'âge inférieure à celle du département et notamment pour les 3-10 ans et les 18-24 ans où l'écart est le plus important. On pense que suite aux deux années de pandémie le nombre d'enfants sur chaque tranche d'âge a évolué car nous avons vu l'arrivée de nouvelles familles avec enfants.

Les diplômes du supérieur

Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ?

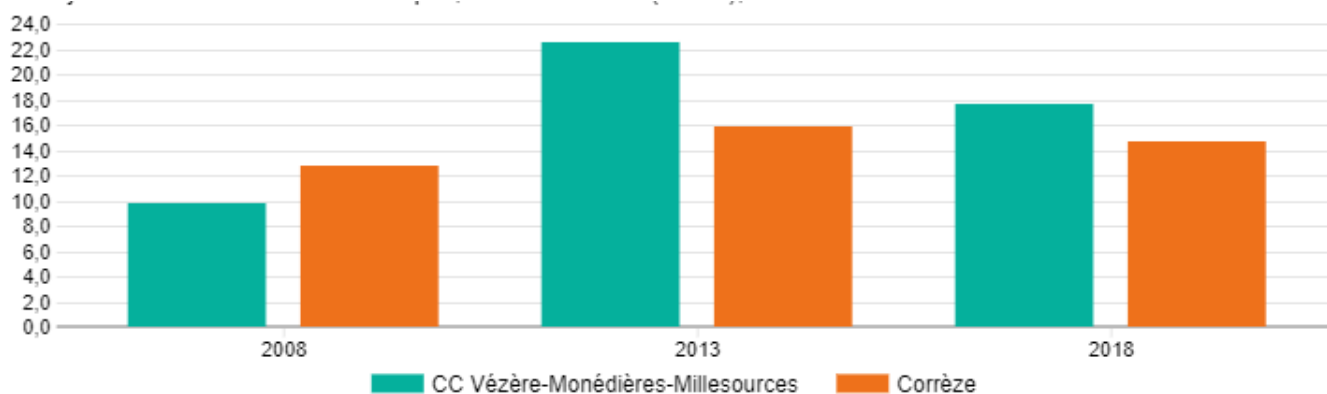
Indicateurs	CC V2M		Corrèze
<u>Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non</u>	19,8	▼	23,7
<u>scolarisés (%)</u>			
<u>Femmes</u>	20,4	▼	24,8
<u>Hommes</u>	19,2	▼	22,5

Source : Insee, RP – 2018

La part des titulaires d'un diplôme supérieur est inférieure de 4 points entre la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources et le département mais l'écart entre hommes et femmes en plus ténue (0,8/2,3).

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

A partir de 2013 la part des jeunes de 15 à 24 ans déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion, issus de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources dépasse celle du département. En 2013 elle représente près de 24 % des jeunes, et en 2018 elle redescend à 18 % mais reste encore supérieure à la donnée départementale.

2.1.6.2 Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

Quels sont les effectifs scolaires (élèves) dans le premier et le second degré

	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collèges	Lycées (général, technologique et / ou professionnel)
<u>2015-2016</u>	0	226	168	24
<u>2016-2017</u>	0	225 ▼	155 ▼	27 ▲
<u>2017-2018</u>	0	218 ▼	144 ▼	25 ▼
<u>2018-2019</u>	0	205 ▼	146 ▲	30 ▲
<u>2019-2020</u>	0	195 ▼	134 ▼	31 ▲

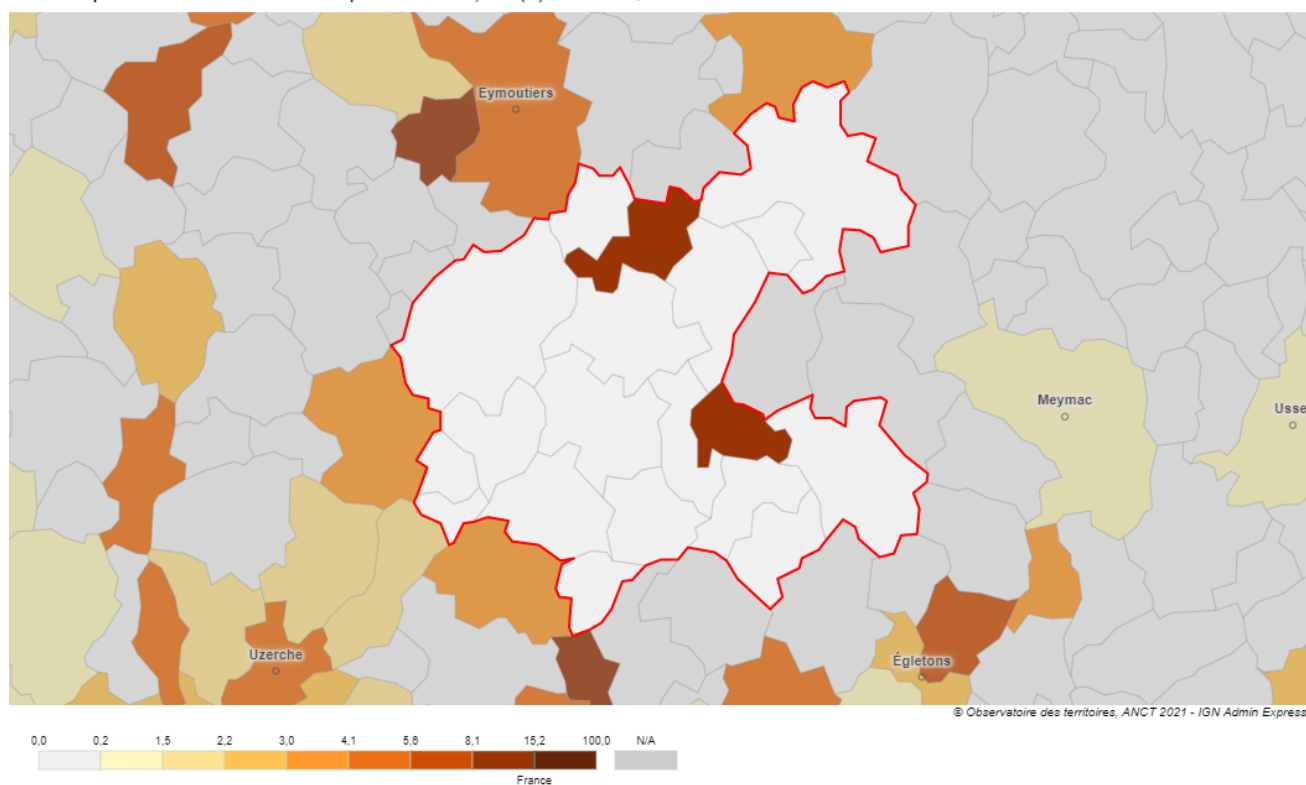
Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

On observe que quelle que soit la scolarisation, le nombre d'élèves de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources diminue régulièrement entre 2015 et 2020, sauf pour le lycée où en 2018 on note un nombre plus élevé d'enfants scolarisés (+ 5-6 élèves). Il n'y a pas d'établissement d'enseignement privé.

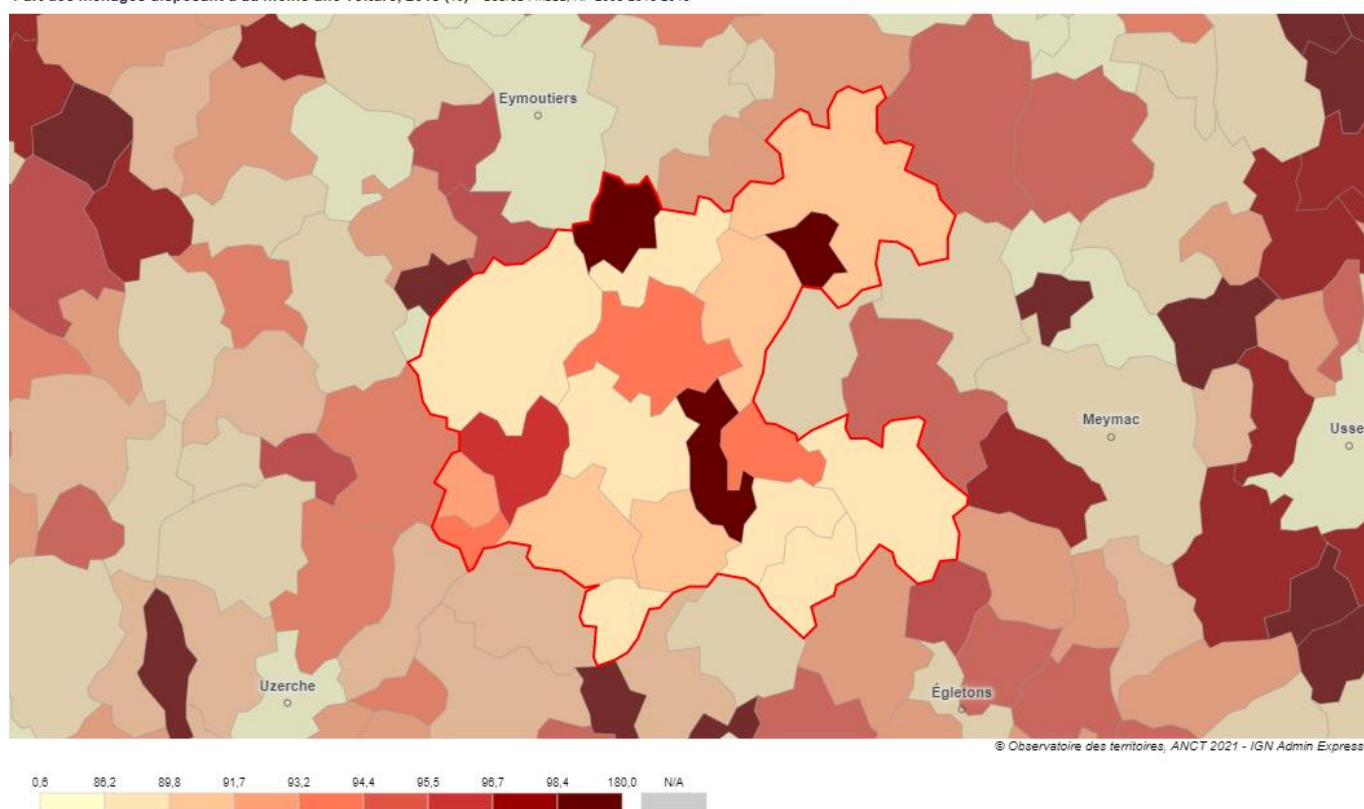
En ce qui concerne les études supérieures, les jeunes du territoire doivent souvent quitter le département car toutes les formations ne sont pas présentes.

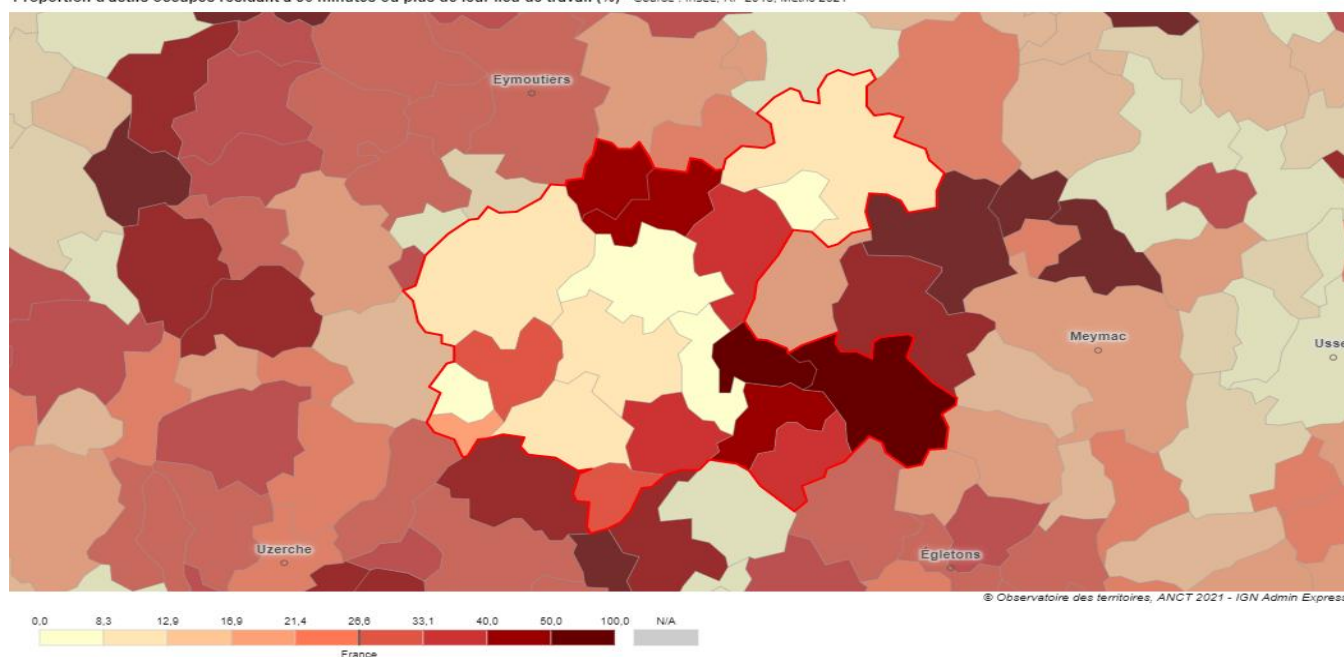
2.1.7 La mobilité

Part des déplacements domicile-travail en transports en commun, 2018 (%) - Source : Insee, RP 2008-2013-2018



Part des ménages disposant d'au moins une voiture, 2018 (%) - Source : Insee, RP 2008-2013-2018





Lors des réunions et au cours des divers entretiens que nous avons pu avoir avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire, il est apparu que la mobilité est un sujet majeur sur un territoire aussi rural. L'éloignement des lieux d'activité professionnelle est une réalité, sur environ la moitié des communes, le travail se situe, dans plus de 40 % des actifs occupés, à plus de 30 minutes du domicile. Pour l'ensemble des communes, en 2018, la part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail est de 10 à 20 % à minima, et sur certaines communes dans 100 % des cas, ce qui explique que sur l'ensemble du territoire plus de 80 % des ménages ont au moins une voiture. D'une façon générale et quelle que soit la nature des déplacements la voiture est indispensable dans ce milieu hyper-rural. Nous signalons la présence sur le territoire d'un garage associatif, Association GASEL, situé à Lacelle, il permet aux habitants de venir apprendre à faire l'entretien basique de leur véhicule ce qui en réduit le coût d'entretien. Soulignons enfin la difficulté des personnes âgées à se déplacer lorsqu'elles ne peuvent plus conduire ou qu'elles sont sans moyen de transport, comme les jeunes ou certains adultes. Parfois les difficultés de déplacement sont liées à une organisation en horaires atypiques comme pour le personnel et les jeunes de la Fondation Pompidou (beaucoup d'employés viennent de loin, le covoiturage est favorisé), ou pour les salariés des Ehpad (42 familles de collégiens concernés, par exemple). Enfin les jeunes rencontrent beaucoup

de difficultés à accéder aux structures médico-sociales et d'insertion pour les mêmes raisons d'éloignement (exemple se rendre à Uzerche à l'association Prox).

Nous remarquerons également que les déplacements domicile-travail en transport en commun sont inexistant à part sur deux communes, Lacelle où se trouve une gare qui dessert Uzerche et Limoges et Gourdon-Murat.

Les lignes de bus desservent principalement Chamberet et Treignac, mais pas les autres communes du territoire. La Ligne 6 desservant Treignac et Chamberet propose :

- 1 aller-retour le lundi, mercredi et samedi à Limoges (aller à 9h10, retour à 16h30)
- 4 à 5 aller-retours Chamberet – Treignac – Affieux – Seilhac - Tulle du Lundi au Vendredi (dessert Rilhac-Treignac et Peyrissac le lundi vers 6h25 et jour rentrée scolaire). Les horaires de bus ne sont pas forcément compatibles avec les horaires des garderies.

La Ligne D dessert Toy-Viam et Tarnac (jusqu'à Bugeat et sa gare), sur réservation et pas pendant les vacances.

En 2022 a été mis en place une ligne estivale entre Chamberet et Treignac (5 horaires entre 10-18h), desservant le lac et l'arboretum.

Il existe enfin un « Transport à la demande » vers les gares (Lacelle et Uzerche) et les communes de Chamberet et Treignac. La centrale de réservation est à Bordeaux. A la gare de Lacelle on peut prendre un train pour Limoges et pour Bugeat – Meymac – Ussel.

La mobilité douce est également encouragée, ainsi des racks à vélos ont été installés à Chamberet (mairie / maison de l'arbre), et à Treignac (poste, mairie, déjà installé au lac).

Les élus font part de leurs difficultés pour maintenir la voirie en bon état (réseaux communaux), coût très élevé.

Malgré l'existence de ces divers modes de déplacement on constate qu'ils sont sous utilisés, qu'ils manquent de visibilité sans doute du fait d'une communication insuffisante.

Par ailleurs, les participants regrettent le manque de pistes cyclables, l'absence de bornes électriques sur les petites communes (trop onéreux), il en existe à Chamberet et à Treignac.

Des propositions ont été formulées pour améliorer la mobilité sur le territoire communautaire et en dehors :

- Mettre en place un système de covoiturage sur le territoire (avec compensation financière) avec des points de chargement identifiés. (« BlaBlaCar » local, « réseau pouce »).
- Mettre en place des pistes cyclables pour aller du bourg de Treignac au lac, sécurisée pour les enfants.
- Baliser des itinéraires vélo/VTT - route et pistes (Politique signalétique Mobilité Douce CCV2M en cours).
- Mise à disposition de voitures sans permis ou location sociale de scooters (ex. association Prox : coût d'entretien important)
- Plus de souplesse pour le TAD et mise en place d'un répondeur.
- Parcours pédestre sécurisés à Chamberet (en projet).
- Déplacement pédestre dans les bourgs centre sont à développer, à travailler dans les PAB (plan d'aménagement de bourg).
- Informer sur les moyens existants en matière de mobilité vers les villes entre les communes.
- 2 GR à Lacelle (VTT, vélo, marche).
- Tour de la Corrèze qui passe par Lacelle : faire plus de communication.
- Question de la mobilité des jeunes : essaie d'un bus pour les « petites » communes vers les équipements, accéder à une plateforme de covoiturage (intra-muros sur la Communauté de communes ?)

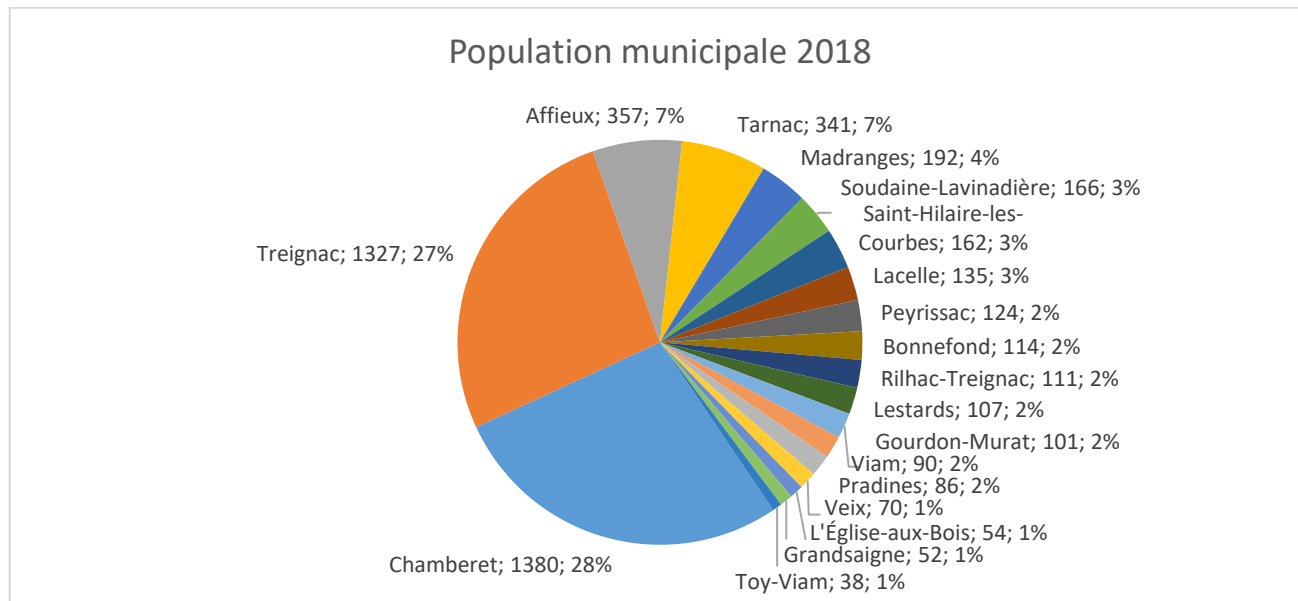
2.1.8 Conclusion – le territoire

FORCES	FAIBLESSES
Tourisme : - Des atouts indéniables au plan environnemental, des sites remarquables, une qualité de vie. Tissu économique : - Des entreprises artisanales et quelques petites industries donc des emplois diversifiés ; - Une filière médico-sociale très présente ; - Assez forte présence de la filière agricole (bois, élevage...). Services et mobilité : - Présence des services indispensables (éducation, santé, etc.) ; - Mais aussi de quoi se divertir (piscine, arborétum, site de parapente, sentiers de randonnées pédestres et VTT, centres équestres, plans d'eau, etc.). - Ligne de bus desservant principalement Treignac et Chamberet. - Transport à la demande. - Une gare à Lacelle. - Un garage associatif à Lacelle. - Existence de bornes électriques à Treignac et Chamberet.	Localisation : - Des pôles économiques relativement éloignés ; cependant une partie importante des actifs travaillent sur le territoire. - Un territoire plutôt enclavé, des agglomérations à au moins 1h de route d'où des échanges avec ces-dernières limités. Un territoire tourné vers la Haute-Vienne (secteur de Chamberet et de Lacelle) et la Creuse (secteur Tarnac) pour l'emploi et la vie quotidienne. Santé : - Peu de spécialistes et tout particulièrement au niveau de la prise en charge psychologique et psychiatrique (adulte et enfant). Services : - Absences de structures petite enfance, de Relais Petite Enfance, d'actions jeunesse et en faveur du soutien à la parentalité. - Difficulté de recrutement pour l'aide à domicile. - Manque de visibilité de l'offre existante. - Peu de transport en commun et des distances importantes entre le domicile et le lieu d travail. - Absence de bornes électriques dans les petites communes

- Projet de Mobilité douce de la CCV2M (mise en place de location de Vélos à Assistance Electrique). Signature d'un contrat avec la Région NA et l'Europe sur la mobilité douce.	- Manque de pistes cyclables, voiture indispensable.
OPPORTUNITES	MENACES
- Le dispositif « Petites villes de demain » mis en place avec Chamberet et Treignac apporte une ingénierie sur le territoire et la mobilisation des services de l'Etat. - La MSA développe également son dispositif « Grandir en milieu rural » sur ce territoire.	- Désertification médicale. - Nouvel exode rural ?

2.2 Sa démographie

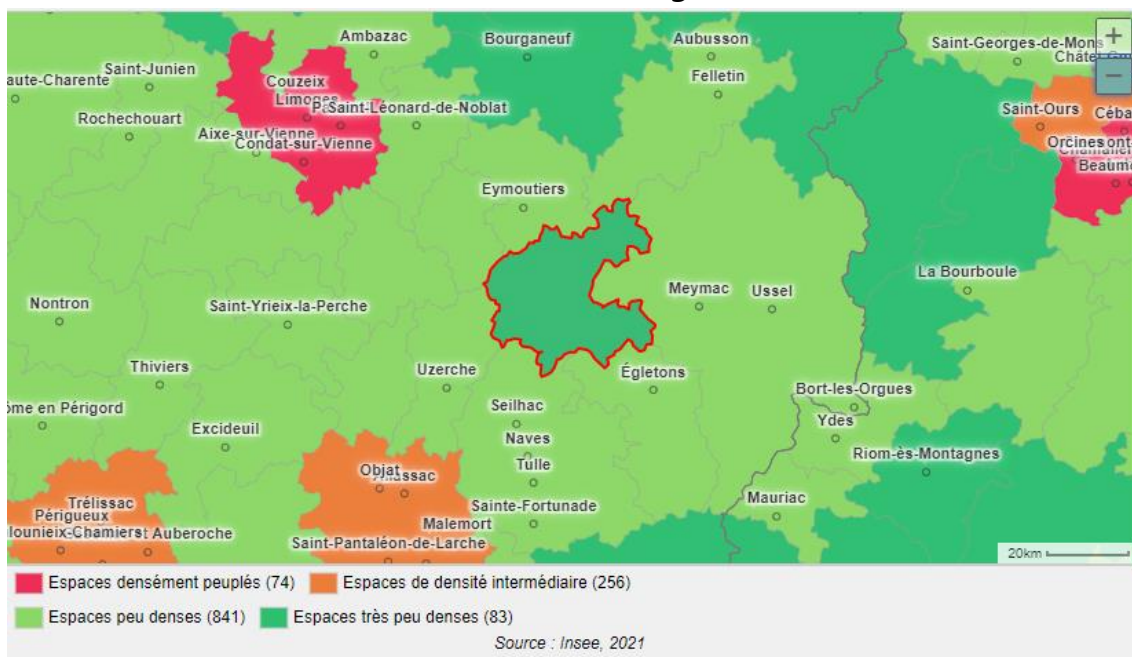
2.2.1 Population



La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est composée de 19 communes, dont deux pôles principaux, avec une population quasi-égale, Chamberet et Treignac, suivis par Affieux et Tarnac. Les autres communes se situent entre 35 habitants et 380 habitants.

2.2.1.1 Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Quelle insertion de mon territoire dans la grille communale de densité ?

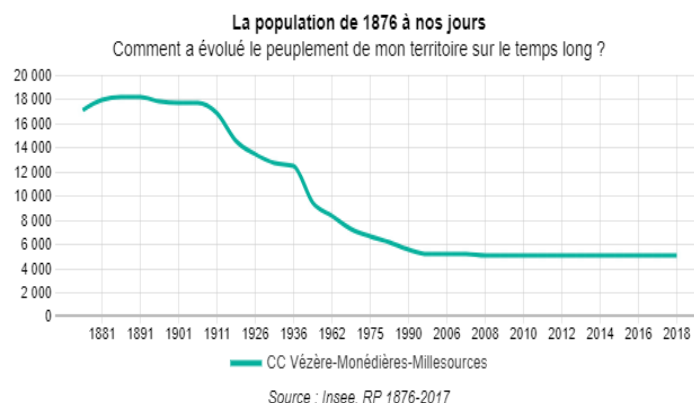


Nombre d'habitants

Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CC V2M	Corrèze
<u>Population au dernier recensement (hab.)</u>	5 007	240 583
<u>Densité de population (habitants au km²)</u>	9,85 ▼	41,08

Source : Insee, RP - 2018

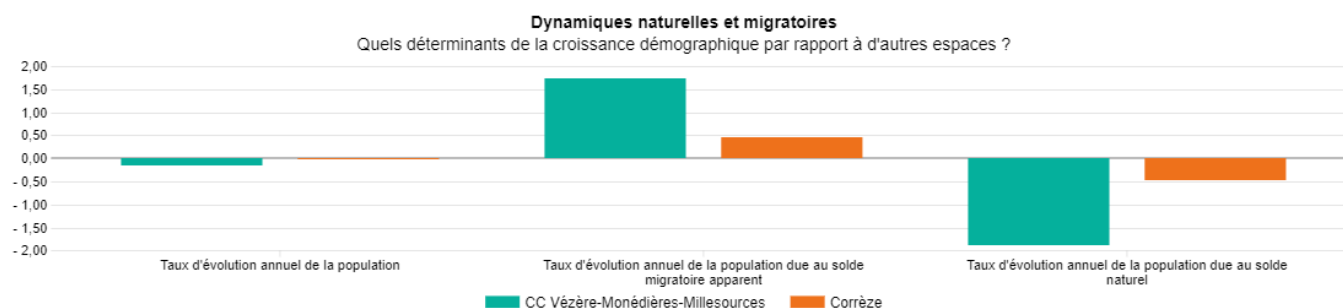


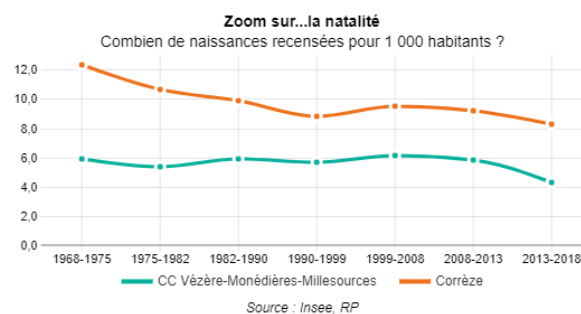
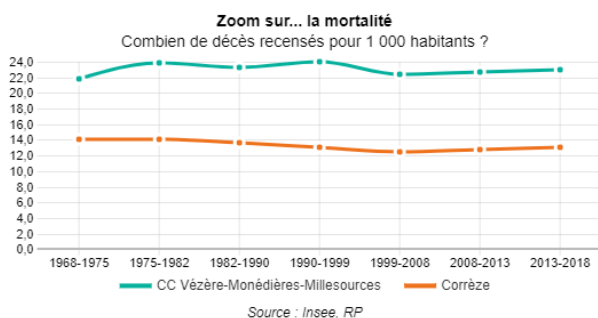
Gains/pertes de population

Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CC V2M	Corrèze
<u>Variation annuelle de la population (habitants)</u>	- 8	- 40
<u>Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)</u>	87	1 098
<u>Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)</u>	- 94	- 1 138

Source : Insee, RP - 2013-2018





Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

Quel équilibre entre les sexes ?

Périodes	CC V2M	Corrèze
2008	1,11	1,06
2013	1,09	1,06
2018	1,09	1,06

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de

Au dernier recensement on dénombre 5 007 habitants sur la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources, la population se répartit de la façon suivante :

- 4 communes comptent moins de 100 habitants (Toy-Viam : 35 hbts ; Grandsaigne : 52 hbts ; L'Eglise aux bois : 56 hbts ; Veix : 67 hbts),
- 11 communes sur 19 comptent entre 104 et 192 habitants,
- les 5 communes restantes sont les suivantes : Tarnac (324 habitants), Affieux (380 habitants), Chamberet (1358 habitants) et Treignac (1433 habitants).

Treignac a un fort attrait touristique, elle est le siège de la Communauté de communes, elle partage avec Chamberet le leadership démographique et économique et toutes deux s'attachent à développer leur attractivité.

La densité du territoire est de 9,85 habitants au kms2 contre 41,08 pour le département. La densité de la population est qualifiée de « peu à très peu dense » (89,5 % des

communes sont dans cette catégorie, taux bien supérieur à celui du département qui en compte 52,1 %).

La population est stable depuis les années 1990, autour de 5 000 habitants, mais notons que le territoire a perdu 12 000 habitants en un siècle (1881 – 1990) ce qui est dû en partie à l'exode rural, puis au vieillissement de la population. L'installation de familles venant d'autres régions hexagonales, de Mayotte et de Wallis et Futuna, et de certaines communautés étrangères comme les anglo-saxons contribuent à repeupler le territoire.

Sur la décennie 1990 – 2000 la natalité connaît une légère hausse puis elle amorce une chute identique à celle que connaît le département. Le taux de natalité est bien en-dessous de celui du département, moitié moins de naissance en 2013-2018, mais cette courbe semble amorcer une légère remontée ces deux dernières années.

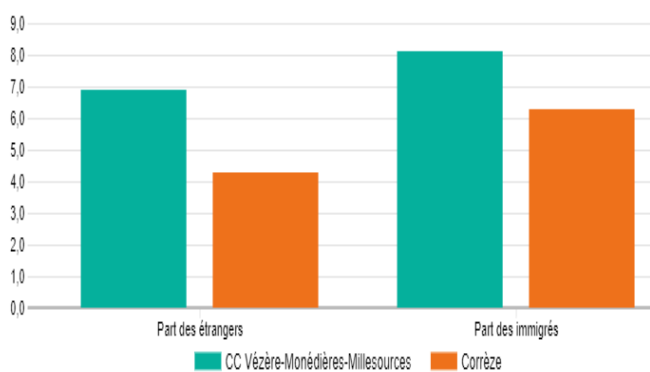
Quant à la courbe de la mortalité elle retrouve en 2018 son niveau de 1968 après quelques hausses dans les années 70 puis 90.

Entre 2013 et 2018 le territoire perd 8 habitants, la population est donc globalement stable grâce au solde migratoire (+ 87 habitants) car la population étant vieillissante le solde naturel est négatif (- 94 habitants).

Nous noterons également la particularité de ce territoire qui montre que le nombre de femmes est plus important que le nombre d'hommes et ce ratio est supérieur à celui du département (1,09 pour V2M en 2018/ 1,06 pour le département).

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?

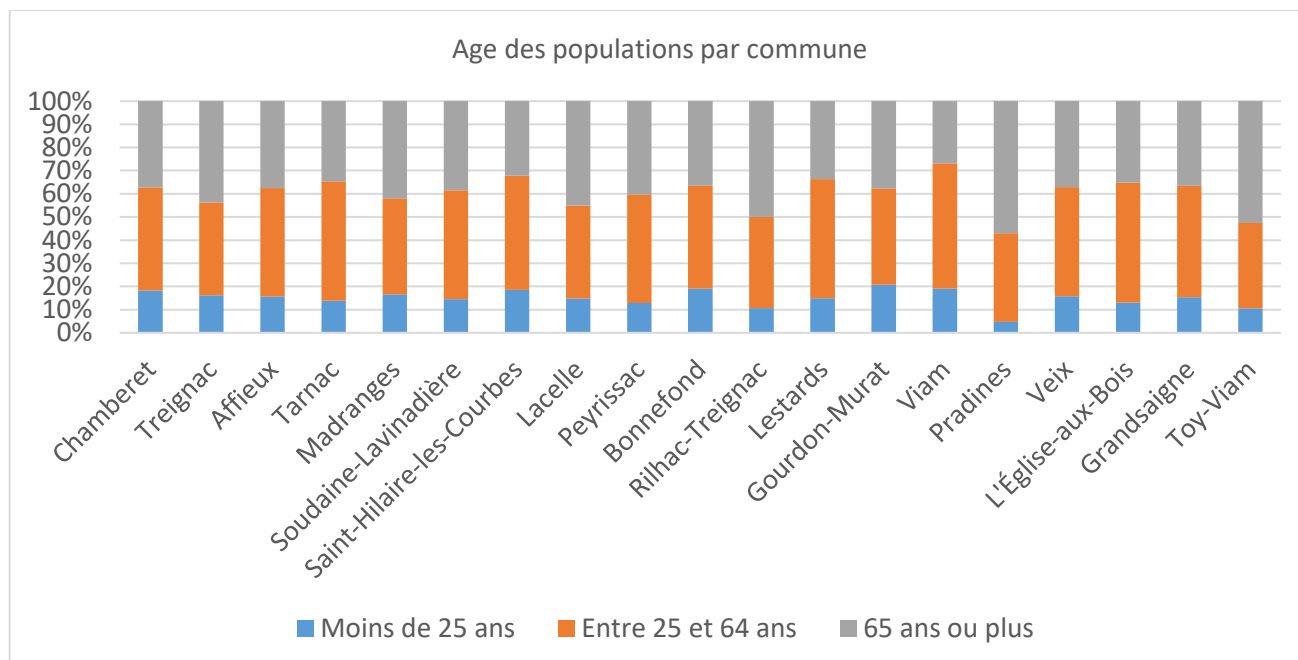
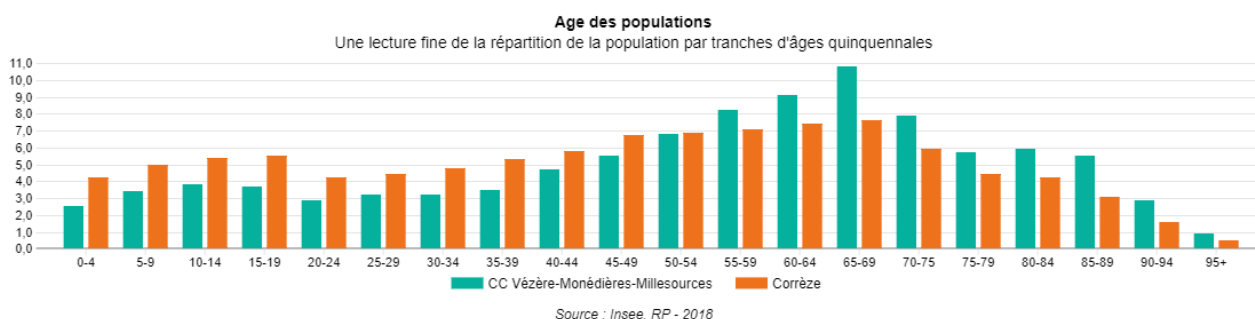


Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la

qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition. Source : Insee, RP - 2018

On peut dire que le territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est une véritable terre d'accueil car, qu'il s'agisse des étrangers ou des immigrés ils sont bien plus représentés sur ce territoire que sur l'ensemble du département corrézien. La part des immigrés est supérieure à celle des étrangers, cela s'expliquant sans doute par la proximité du CADA de Peyrelevade et par la volonté d'accueillir et d'accompagner ces populations en détresse. On note également la présence d'une communauté anglo-saxonne assez importante.

2.2.2 Âge



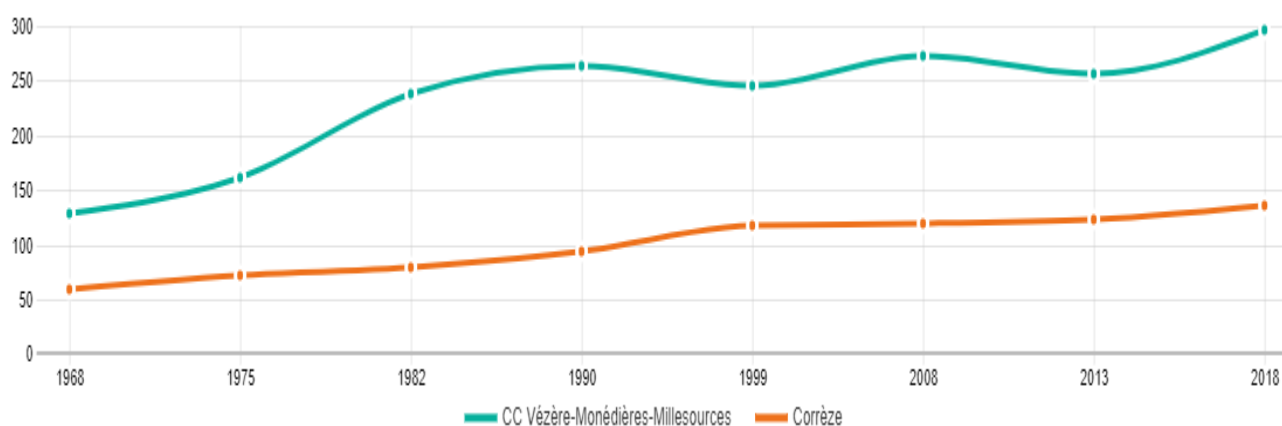
Jusqu'à la tranche d'âge des 50-54 ans où la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est à égalité avec le département, de 0 à 50 ans la population par tranches d'âge de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est

systématiquement inférieure à celle du département, et inversement à partir de 55 ans elle est systématiquement supérieure.

On note un nombre important de personnes âgées de 80 à 90 ans, environ 6 % de la population. La commune ayant le plus grand nombre de personnes âgées de plus de 65 ans est Pradines, et Gourdon-Murat est la commune où la part des moins de 25 ans est la plus importante.

2.2.2.1 Le Vieillissement

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

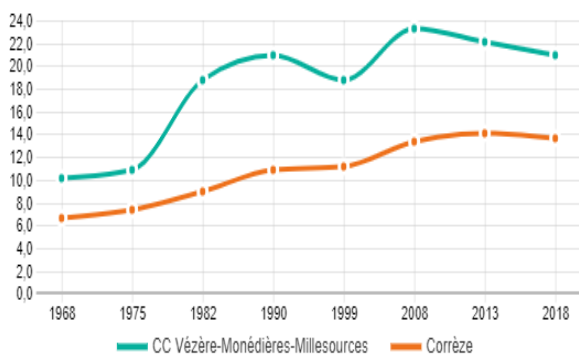


Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées. Source : Insee, RP

Les personnes âgées



Source : Insee, RP

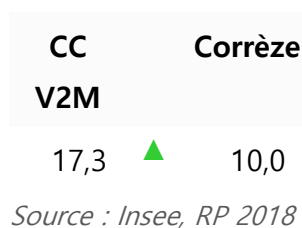
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?

En 2018, pour 100 jeunes de moins de 20 ans, nous avons 300 personnes de 65 ans ou plus quand on a moins de 100 personnes pour le département, l'indice est donc multiplié par 3 sur le territoire Vézère-Monédières-Millesources. Ce déséquilibre, bien que présent à l'échelle départementale, est exacerbé ici.

La part des plus de 75 ans dans la population de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources a augmenté de 10 points entre 1968 et 2018 mais de façon saccadée, en partie en raison de l'installation progressive de personnes qui viennent prendre leur retraite sur le territoire. Cela est un indicateur fort du vieillissement de la population.

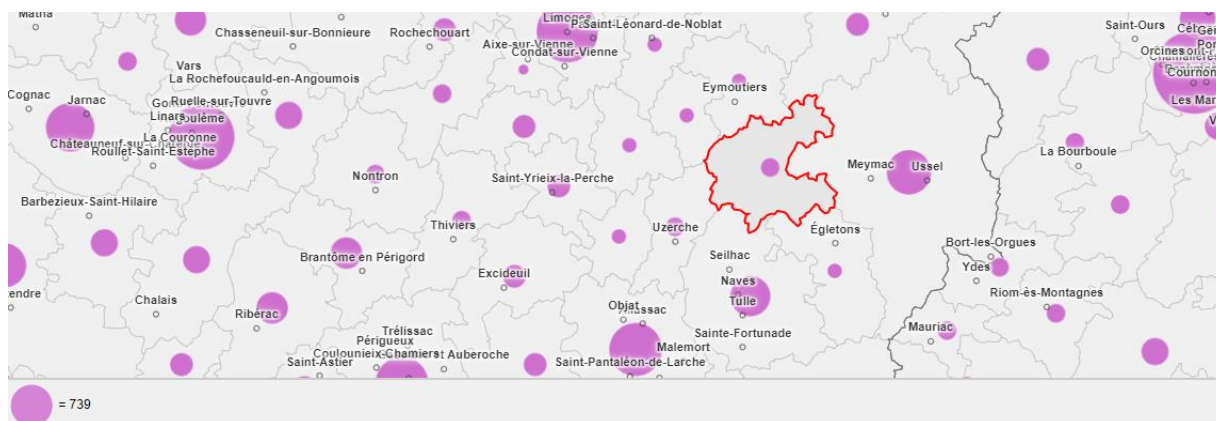
2.2.2.1.1 Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)



Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées	CC V2M	Corrèze
Ensemble des établissements	202	4 048
pour personnes âgées autonomes	0	480
pour personnes âgées	202	3 541

Localisation de l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées Source : Finess, 2019



Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans vivant en établissement est bien supérieur sur le territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources que sur le reste du département (+ 7,3 %). Nous dénombrons 2 Ehpad sur Chamberet et Treignac. Il y a une forte demande du territoire pour des solutions intermédiaires entre le domicile et l'Ehpad

2.2.2.1.2 Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? (nombre de personnes)

Indicateurs	CC V2M		Corrèze
Ensemble	401 (44,9 %)	▲	12 880 (43,3%)
Femmes	299 (57,0%)	▲	9 890 (55,2%)
Hommes	103 (27,8%)	▲	2 983 (25,3%)

Source : Insee, RP – 2018

Besoins potentiels en maintien à domicile	
Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?	
personnes	%
CC	CC

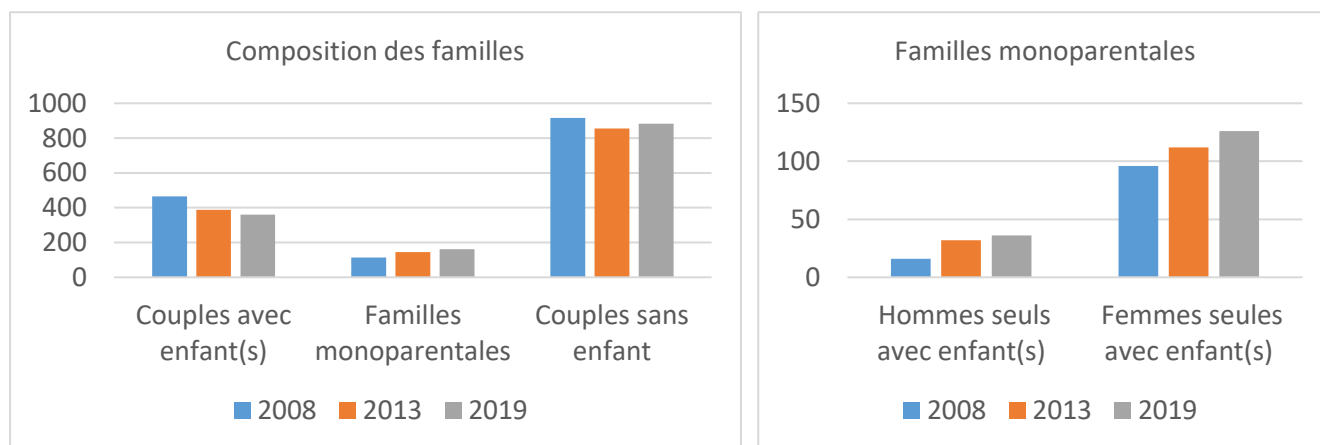
Le maintien des personnes âgées à leur domicile est un enjeu fort pour le territoire, compte-tenu du nombre de personnes concernées, nous notons que le vieillissement de la population se renforce d'année en année, mais c'est aussi un enjeu essentiel d'un point de vue économique par le nombre d'emplois et de services que cela représente. Il faut souligner la situation tendue des instances de gériatrie ou des associations qui interviennent à domicile liée au manque de personnel. Au total ce sont 402 personnes de plus de 75 ans qui vivent à leur domicile dont deux tiers sont des femmes.

2.2.3 Ménages

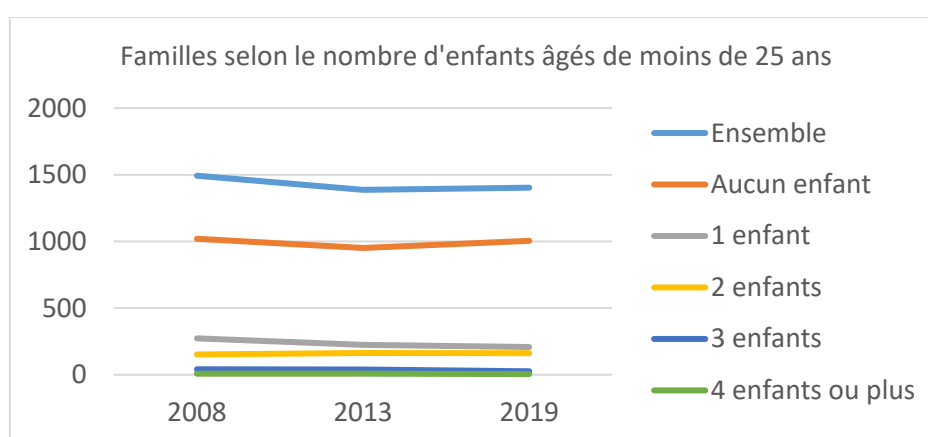
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs : Part des ménages (%)	CC V2M		Corrèze
d'une seule personne	39,8	▲	38,8
dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant	35,8	▲	31,1
dont la famille principale est une famille monoparentale	6,2	▼	7,6
dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s)	14,7	▼	20,8

Source : Insee, RP – 2018

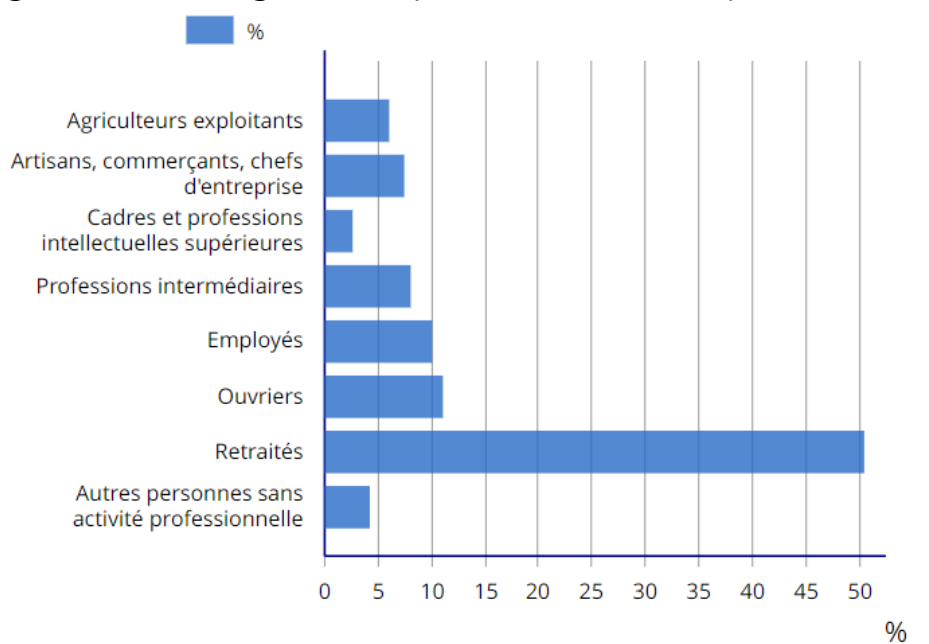


Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019



Sources : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.

Le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,8 en 1968, il passe à 2 en 2018.

Les ménages composés d'une seule personne représentent 39,80 % de la population, le taux de familles monoparentales est de 6,2 % et celui des couples avec enfants est de 14,7 % (20,8 % sur le département).

Le départ des jeunes, les séparations plus présentes et l'allongement de la durée de vie sont les causes essentielles du desserrement des ménages.

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée, 50 % de la population communautaire, est celle des retraités, nous trouvons ensuite les employés et ouvriers, environ chacun 10 % de la population. Les professions intermédiaires, les artisans et les commerçants ont globalement la même représentation.

2.2.4 Conclusion – la démographie

FORCES	FAIBLESSES
Solde migratoire positif : - Il permet à la population de rester stable depuis environ deux décennies, le territoire prouve qu'il attire ; Installation d'une communauté anglo-saxonne Accueil de migrants	Solde naturel déficitaire : - Entraînant une hausse de l'âge moyen de la population, se situant autour des 50-80 ans. Un équilibre déficitaire entre les personnes âgées et les jeunes.
OPPORTUNITES	MENACES
Arrivée de nouvelles populations, de jeunes familles. Suite à la crise sanitaire de 2020, le milieu rural a développé un nouvel attrait envers les familles plus citadines. La mise en place de la fibre sur l'ensemble du territoire en facilitant la prise de postes en télétravail peut contribuer à ce que des personnes portent leur choix de lieu de vie sur des territoires ruraux, car en quête de nature.	Le vieillissement de la population si la jeune génération ne compense pas. Accessibilité difficile sur le territoire, pas d'autoroute à proximité, une gare à Lacelle mais peu desservie

2.3 Portrait des allocataires CAF

Les Allocataires

Année	Nombre d'allocataires Caf	Nombre de personnes couvertes
2017	548	1 161
2020	- 584 dont 59 familles monoparentales soit 10,1% des allocataires (14,1 % pour le département). - 40 allocataires de moins de 25 ans soit 6,9 % et 103 allocataires de plus de 60 ans soit 17,7 %. - 198 foyers allocataires à bas revenus soit 33,9 % des allocataires, dont 34 familles monoparentales (soit 57,63 % des familles monoparentales) et 125 personnes isolées. <u>Prestations versées :</u> 103 AAH* / 248 Aide au logement / 72 RSA* / 221 PPA* / 11 AEEH* / 115 ASF* ou ARS* ou AJPP*	1 136 Dont 113 enfants de 0 à 17 ans vivent dans des foyers à bas revenus, soit 32,1 % des enfants de cette tranche d'âge. Pour le département le ratio est de 26,3 %

Leur composition

Familles allocataires	Nombre de familles	En % pour la CDC	En % pour le département
Familles 1 enfant	71	35,3 %	33,2 %
Familles 2 enfants	100	49,8 %	48,2 %
Familles 3 enfants	20	10,0 %	14,1 %
Familles 4 enfants et plus	10	5,0 %	4,5 %
Total familles avec enfants	201	100 %	100 %

Le nombre d'allocataires CAF est en légère augmentation (584/548) sur ce territoire (+ 36 familles entre 2017 et 2020) ce qui peut s'expliquer par un apport de population mais aussi par une précarisation des familles y résidant, on notera toutefois que le nombre de personnes couvertes diminue sur cette période (- 25 personnes).

Sur la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources 57,63% des familles monoparentales ont des bas revenus contre 50,69 % à l'échelle départementale.

On notera qu'en 2020, 32,1 % des enfants de 0 à 17 ans vivaient dans des foyers à faibles revenus, lesquels représentent 33,9 % des allocataires contre 26,3 % sur l'ensemble du territoire corrézien.

Ces chiffres nous montrent que les allocataires du territoire sont plus nombreux que sur le reste du département, à être dans des situations de précarité. En effet, plus d'un tiers des enfants âgés de 0 à 17 ans vivent dans des familles en difficultés financières. Les assistantes sociales de secteur font également part d'un nombre important de familles monoparentales bénéficiaires du RSA*.

On soulignera également un nombre assez important de personnes bénéficiaires de l'AAH*, à mettre en relation avec la présence des établissements médico-sociaux sur le territoire.

La composition des familles allocataires nous montre que les familles de deux enfants sont majoritaires ; 35,3 % des familles n'ont qu'un seul enfant, quant aux familles nombreuses (4 enfants et plus) elles représentent 5 % ce qui est assez singulier en comparaison avec d'autres territoires.

Tranches d'âges enfants	Nombre d'enfants	
Enfants 0 - 2 ans	48	
Enfants 3 à 5 ans	40	<u>Dont 3 – 11 ans :</u> 170
Enfants 6 à 11 ans	130	
Enfants 12 à 15 ans	96	<u>Dont 12 – 19 ans :</u> 156
Enfants 16 à 19 ans	60	
Enfants 20 à 24 ans	1	
Total général	375	

On dénombre 48 enfants de moins de 3 ans, identifiés dans les fiches territoires mises à jour en décembre 2021, mais sur la même année on constate 4 naissances de moins. On note la naissance en 2020-2021 de 7 enfants de rang 3 et plus, ce qui illustre le nombre de familles nombreuses plus important sur ce territoire (43,8 %) que sur le département (22,6 %).

2.3.1 Poids financier de la CAF en matière de prestations sociales et familiales

1.1. Poids financier de la Caf en matière de prestations sociales et familiales

Année	2016	2017	2018	2019	Pour le département
Sommes versées (€)	225 465	219 806	232 132	243 470	
Répartition par prestations (%)	AAH* = 36,06 Logement = 32,17 PPA* = 13,1 RSA* = 14,21 Garde d'enfants = 4,46			AAH* = 37,23 Logement = 24,41 PPA* = 20,12 RSA* = 15,47 Garde d'enfants = 2,78	AAH* = 30,16 Logement = 30,5 PPA* = 23,46 RSA* = 12,27 Garde d'enfants = 3,61
Montant moyen de PF versé par famille (€)	993			1 127	886

Le tableau ci-dessous nous permet de constater la relative évolution des prestations familiales et sociales sur le territoire. En effet, l'engagement financier de la CAF augmente de 18 005 € entre 2016 et 2019. Les prestations les plus versées sont l'AAH*, l'aide au logement puis la Prime d'activité. On notera également l'augmentation de la part de la PPA* et du RSA* qui représentaient 35,59 % des prestations versées en 2019 contre 27,31 % en 2016.

*** Index :**

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

AAH : Allocation aux adultes handicapés

PPA : Prime d'activité

RSA : Revenu de Solidarité Active

ASF : Allocation de Soutien Familial

ARS : Allocation de Rentrée Scolaire

AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale

2.4 Questionnaires, entretiens, ateliers et réunions publiques

2.4.1 Questionnaires

Afin d'avoir une idée plus précise des besoins du territoire, du ressenti des habitants et des problématiques qu'ils rencontrent, différents moyens d'approche ont été utilisés pour les collecter.

Nous avons diffusé des questionnaires en deux temps, un premier envoi via les adresses mail des allocataires Caf et Msa en juin 2021 qui n'a eu que peu de succès puisque le taux de retour est inférieur à 10 %.

Puis dans un second temps, trois types de questionnaires ont été proposés aux habitants, accessibles sur le site de la communauté de communes et en version papier dans les mairies et médiathèques.

- un questionnaire en direction des jeunes de 11 à 25 ans : **121 réponses**
- un questionnaire en direction des parents d'enfants de 0 à 17 ans : **41 réponses**
- un questionnaire général, pour la population : **82 réponses**

On constate une difficulté à mobiliser la population via les questionnaires et à obtenir ainsi une participation satisfaisante.

2.4.2 Entretiens

Réalisés entre 2021 et 2022, différents acteurs clefs du territoire ont été interrogés sur leur ressenti et leurs besoins :

- Les Assistantes sociales de secteur du Conseil Départemental et de la MSA
- Le Chef de service éducatif de la MECS de la Fondation Pompidou à Treignac
- L'association PTT (Tiers-lieux) à Tarnac
- Les directeurs des ALSH de Chamberet et de Treignac
- Les responsables de la médiathèque intercommunale
- La Trésorière de l'association Atelier musical V2M à Treignac
- Le Principal du collège de Treignac

- L'ADIL

A noter que chaque échange ne s'est pas contenté d'aborder le domaine strict d'exercice des individus interrogés. En effet chaque sujet a été abordé lors des entretiens (économie, jeunesse, mobilité, etc.) étant intimement liés les uns aux autres.

2.4.3 Ateliers

Afin d'identifier les forces et les faiblesses du territoire, deux **conférences des Maires** ont été mises en place les 31 janvier et 16 mai 2022 en présence des élus de la Communauté de communes et de techniciens de la collectivité. Tenus autour de différentes thématiques validées en Comité de pilotage, les sujets abordés ont été les suivants :

- Petite enfance ;
- Jeunesse / adolescence ;
- Mobilité ;
- Economie ;
- Vie sociale et culturelle ;
- Santé ;
- Logement ;
- Accès aux droits.

Le Secrétaire Général de la Préfecture et le référent territorial de la DDT ont participé à la Conférence des Maires du 31 janvier 2022 et ont participé aux travaux des ateliers. Leur présence était en lien avec le dispositif « petites villes de demain » qui est activé sur le territoire avec les communes de Chamberet et de Treignac afin d'en observer la complémentarité et de valider la méthodologie commune avec la CTG.

Etaient présents les élus et techniciens du territoire :

Elus		Techniciens
Philippe JENTY (Saint-Hilaire-les-Courbes et Président de la CCV2M)	Gérard COIGNAC (Treignac)	Sandrine DELAMOUR Nicolas GRANGER Frantz BREITENBACH
Bernard RUAL (Chamberet)	Sylvie SAVIGNAC (Treignac)	
Gérard TAVERT (Chamberet)	Sandrine CHEYPE (Treignac)	
	Danielle TERRACOL (Toy-Viam)	
	Jean-Pierre BORT (Madranges)	
	Pierre PEYRAMAURE (Soudaine-Lavinadière)	

Geneviève SENEJOUX (Chamberet)	François BOURROUX (Tarnac)	
Vincent COISSAC (Chamberet)	Pierre CHAUVOT (Tarnac)	
André LAURENT (Pradines)	Simone JAMILLOUX-VERDIER (L'Eglise-aux-Bois)	
Francis LAURENT (Pradines)	Estelle BOUCHOT (Rilhac- Treignac)	
Véronique BONNET-TENEZE (Lacelle)	Pascal GAGE (Lestards)	
Jean-François ENSERGUEIX (Grandsaigne)	Sylvain BERNARD (Bonnesfond)	
Didier JARRIGE (Affieux)	Solange CHEZE (Gourdon-Murat)	
Josiane VIGROUX- SARDENNE (Peyrissac)	Philippe SENEJOUX (Viam)	
	Sylvie DEGERY (Veix)	

Puis des **ateliers** avec les partenaires ont été organisés, deux réunions ont eu lieu les 8 et 20 juin 2022, nous avons utilisé la même méthodologie que lors des conférences des Maires, ce qui nous a permis de mettre en perspective les remarques et suggestions émises par l'ensemble des participants. Tous les acteurs du territoire invités n'ont pas participé à ces travaux pour différentes raisons, ils pourront rejoindre la réflexion menée dans le cadre de la CTG ultérieurement ou en fonction des projets développés, le plan d'actions a donc été construit avec les apports des partenaires suivants :

- PETR Vézère Avezère
- Conseil Départemental (assistante sociale du secteur)
- Agence Régionale de Santé
- MSA Limousin
- Chambre d'Agriculture
- ADIL 19
- Collège Lakanal
- Centre des Monédières
- Association Gasel
- Association PTT
- Service PROX
- Comité des fêtes de Lacelle
- Représentants de la population

Certains de ces acteurs ont participé aux ateliers de Petites villes de Demain organisés en juillet avec d'autres partenaires du territoire, en continuité des travaux engagés avec la CTG.

- ALSH de Treignac
- Association Les Amis de la Vézère
- Association Vieillesse Handicap Chamberet (AVEHC)
- CAUE 19
- CMA-NA
- Conseil Départemental de la Corrèze
- Familles Rurales Corrèze
- Habitants
- La Poste
- Association L'Arbre Soins Palliatifs
- Elus
- Mission Locale Tulle
- Office de Tourisme Terres de Corrèze
- PNR ML
- SOLIHA
- Station Sport Nature Treignac

2.4.4 Réunions Publiques ou réunions participatives

Construisons ensemble l'avenir de notre territoire !

La Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources prépare un projet global d'actions pour notre territoire jusqu'à 2026, dans le cadre de deux grands projets territoriaux :

La Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) pour la centralité Chamberet - Treignac.

Dans ce cadre, nous réalisons un **diagnostic de territoire** sur plusieurs thématiques (mobilité, logement et services à la personne, petite enfance, jeunesse, accès aux droits et aux services publics, etc) pour :

- Connaître les besoins et les attentes de la population
- Définir les enjeux prioritaires de chaque commune

Donnez votre avis !
6 réunions participatives ouvertes à tous

jeudi 3 février à 18h Saint-Hilaire-les-Courbes communes de l'Eglise aux Islets, Lacelle, Viers et Saint-Hilaire-les-Courbes	vendredi 4 février à 18h Affieux communes de Scadonne Laviolaine, Affieux, Treignac, Peyrissac, Affieux, Madragues et Viers	jeudi 10 février à 18h Pradines communes de Gourdon Morat, Lortoux, Pradines, Grandlauge et Boutefford
vendredi 11 mars à 18h Tarnac communes de Tarnac et Tep Viam	vendredi 18 mars à 18h Chamberet	vendredi 25 mars à 18h Treignac

les réunions se tiendront dans les salles des fêtes

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :
pvd-ctg@ccv2m.fr ccv2m.fr/projets-de-territoire

RÉUNIONS ORGANISÉES DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR

6 réunions ont été organisées sur le territoire communautaire, à :

- Saint-Hilaire-les-Courbes
- Affieux
- Pradines
- Tarnac



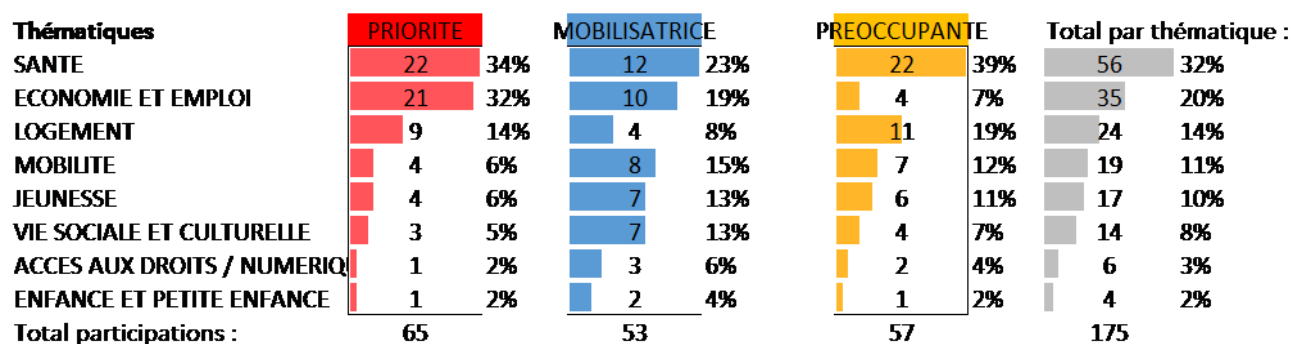
La participation des habitants a été diverse selon les communes, de 8 à 28 participants soit 120 personnes au total ce qui fait une moyenne de 20 participants par séance. Les restrictions liées au Covid étant toujours en vigueur aux dates de certaines de ces réunions, cela a eu un impact sur la fréquentation.

Le nombre de participants sur l'ensemble des réunions proposées, démontre l'intérêt des habitants pour ce type d'échanges et la volonté d'être entendus voire d'être impliqués.

Pour chaque réunion la même méthodologie a été proposée et les mêmes thématiques ont été explorées, à savoir :

- La santé
- L'économie et l'emploi
- Le logement
- La mobilité
- La jeunesse
- La vie sociale et culturelle
- L'accès aux droits et le numérique
- L'enfance et la petite enfance

A l'issue des travaux en ateliers, un classement des thématiques en fonction de leur caractère prioritaire, mobilisateur, préoccupant a été fait, par les participants, habitants et élus. Il est exposé dans le graphique ci-dessous.



On observera que la santé est à la fois préoccupante, mobilisatrice et prioritaire, le logement est préoccupant et prioritaire mais moins mobilisateur, l'économie et l'emploi sont qualifiés de prioritaires (2^{ème} place) mais peu préoccupants (pour 7 %).

Les sujets sociaux comme la petite enfance, l'accès aux droits, la vie sociale et culturelle sont les moins préoccupants et mobilisateurs et donc ne sont pas prioritaires selon les participants.

3 FOCUS

Données économiques

La petite enfance (0 – 6 ans)

L'enfance et la jeunesse (6 – 25 ans)

Le soutien à la parentalité

Le logement

L'animation de la vie sociale

L'accès aux droits

La santé

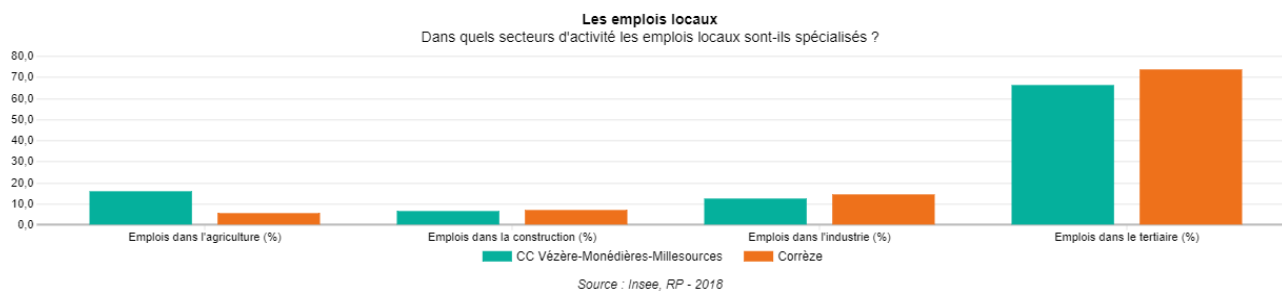
La mobilité

3.1 Données économiques

3.1.1 Entreprises

3.1.1.1 Dynamique du tissu économique

Comment se structure le tissu économique local ?



Le secteur tertiaire représente une part importante (près de 70 %) de l'activité économique sur le territoire Vézère-Monédières-Millesources, notamment en raison de la présence de plusieurs établissements médico-sociaux en particulier sur Chamberet. L'agriculture a une représentation de près de 15 % de l'activité économique. La taille des entreprises se situe majoritairement entre 1 et 9 salariés ce qui correspond à l'artisanat local. Le taux d'évolution de l'emploi est positif sur ce territoire (0,69 %) alors qu'il est négatif pour le département (- 0,40 %).

La taille des établissements selon le nombre de salariés

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC V2M	Corrèze	CC V2M	Corrèze
Ensemble	470	19 576	100,0	100,0
0 ou inconnu	388	14 021	82,6	71,6
1 à 9 salariés	69	4 589	14,7	23,4
10 à 19 salariés	8	492	1,7	2,5
20 à 49 salariés	5	330	1,1	1,7
50 à 99 salariés	0	89	0,0	0,5

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC V2M	Corrèze	CC V2M	Corrèze
100 à 249 salariés	0	38	0,0	0,2
250 salariés et plus	0	17	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) – 2019

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

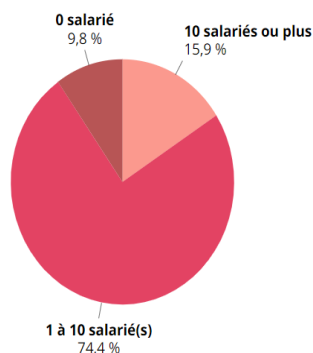
Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CC V2M	Corrèze
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	0,69 ▲	- 0,40

Source : Insee, RP - 2013-2018

3.1.1.2 Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

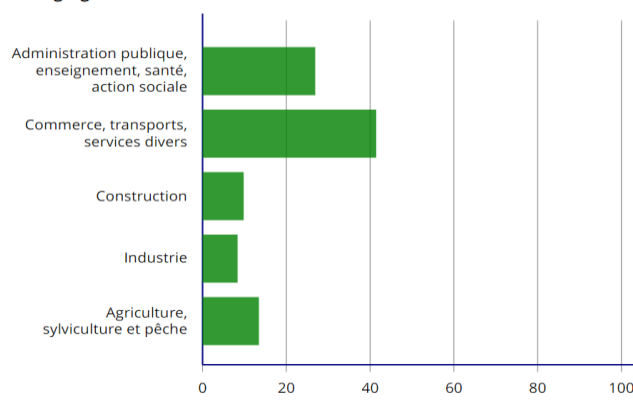
RES G2P - Répartition des établissements actifs employeurs par taille fin 2019



Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022.

RES G1 - Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2019



Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022.

RES T2P - Postes salariés par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement fin 2019

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	1 094	100,0	350	744
Agriculture, sylviculture et pêche	23	2,1	23	0
Industrie	105	9,6	32	73
Construction	61	5,6	44	17
Commerce, transports, services divers	287	26,2	146	141
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	92	8,4	61	31
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	618	56,5	105	513

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier LLocalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022.

Nous pouvons remarquer que sur le territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millevaches, en 2022, les entreprises employant entre 1 et 10 salariés sont les plus nombreuses (74,4%). Les établissements actifs employant plus de 10 salariés représentent 15,9 % du tissu économique, on peut évoquer l'AVEHC, la Fondation Pompidou, les EHPAD, l'Eau de Treignac...

Les auto-entrepreneurs, professions libérales ou petits artisans qui sont sans aucun salarié représentent 9,8 % des établissements actifs employeurs du territoire.

Les secteurs d'activité les plus représentés sur le territoire sont :

- le commerce, transports et services divers (40 %),
- l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (environ 22 %)
- l'agriculture (18 %)

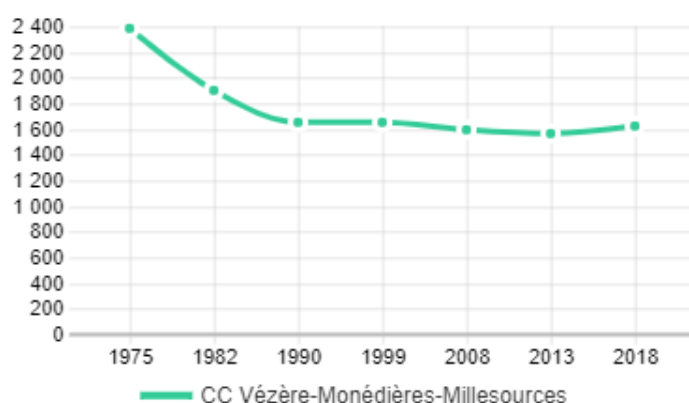
Le nombre d'emplois au total, fin 2019, sur le territoire était de 1094 dont 618 dans l'administration publique, enseignement, santé, action sociale, premier employeur avec pourtant moins d'établissements que le secteur du commerce, transports et services divers qui lui offre 287 emplois. L'industrie représente 105 emplois et l'agriculture seulement 23 emplois alors qu'elle arrive en troisième position en nombre d'établissement actifs employeurs.

3.1.2 Emplois

Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

Indicateurs (points de %)	CC V2M	Corrèze	L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée
<u>Agriculteurs exploitants</u>	4,1	▲	1,7
<u>Artisans, commerçants et chefs d'entreprise</u>	3,6	▲	3,1
<u>Cadres et professions intellectuelles supérieures</u>	1,5	▼	1,8
<u>Employés</u>	- 11,6	▲	- 14,7
<u>Autres inactifs</u>	- 1,8	▲	- 2,7
<u>Professions intermédiaires</u>	- 1,8	▼	- 0,7
<u>Ouvriers</u>	11,8	▼	15,3
<u>Retraités</u>	- 6,0	▼	- 4,0

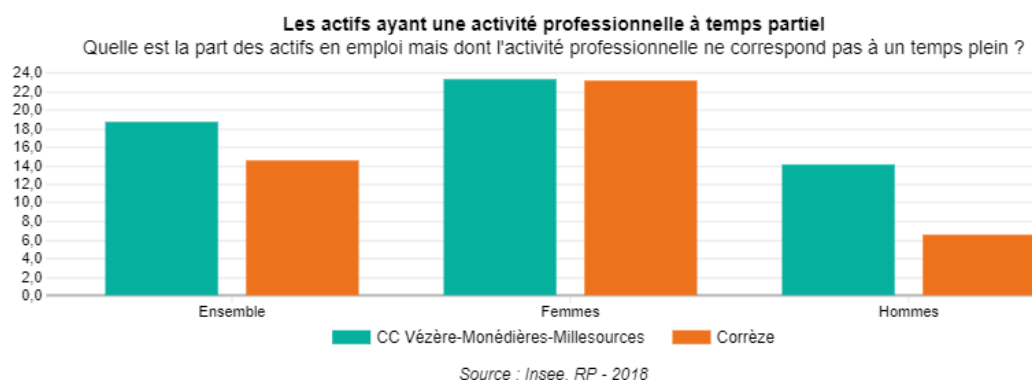
Les emplois dans l'agriculture, l'artisanat, les emplois d'ouvriers sont majoritairement occupés par des hommes comme les professions libérales ou les postes de cadre et de professions intellectuelles supérieures. Les indicateurs du territoire Vézère-Monédières-Millesources sont sensiblement identiques à ceux du département sauf pour l'agriculture où le taux du territoire est plus élevé que sur le département. Les postes d'employés, de professions intermédiaires et de retraités sont plutôt occupés par des femmes.



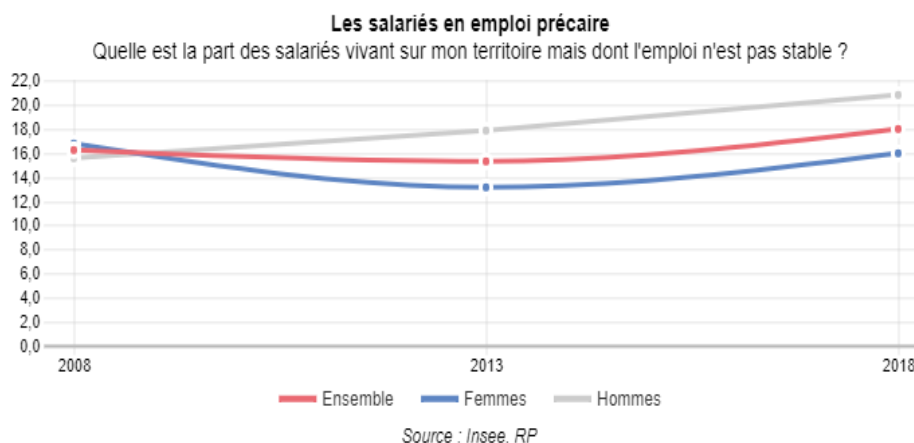
Source : Insee, RP

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?

Le nombre d'emplois proposés en 1975 était de 2400, en 2018 il est de 1600 soit 800 emplois perdus en 43 ans, notons toutefois une légère hausse sur ces cinq dernières années.



Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.



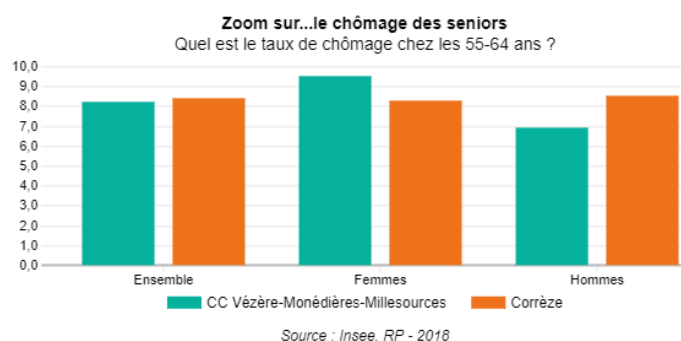
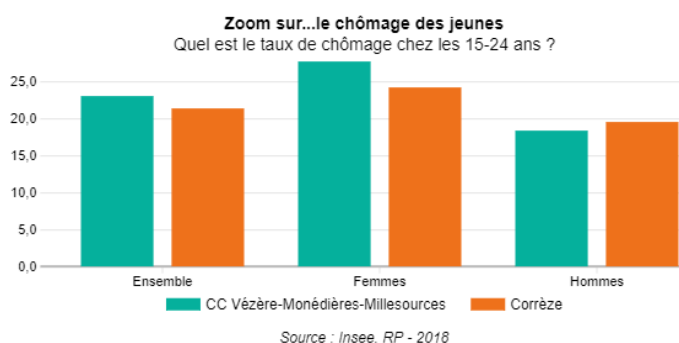
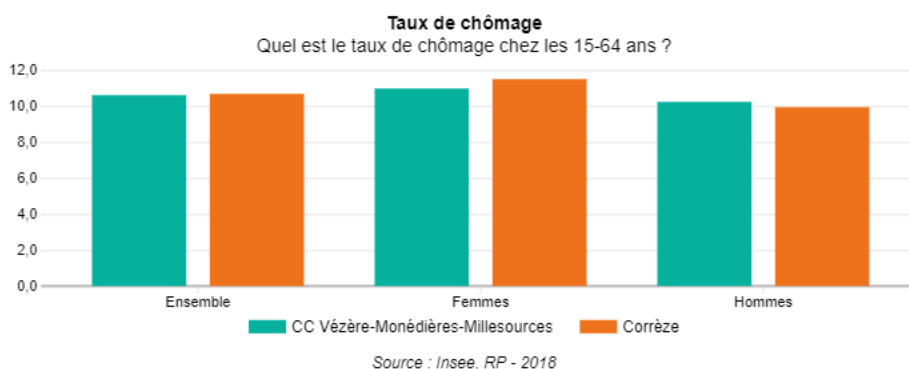
La courbe des emplois précaires est légèrement à la hausse entre 2008 et 2018, de façon plus marquée pour les hommes que pour les femmes qui sont en dessous de la moyenne du territoire.

Les salariés exerçant à temps partiel sont plus nombreux sur la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources que sur le département (entre 18 et 20 % /

15 %), nous remarquerons qu'il est identique en ce qui concerne les femmes mais bien supérieur (14% : 7 %) pour les hommes.

3.1.2.1 Des difficultés d'accès au marché du travail ?

3.1.2.1.1 Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

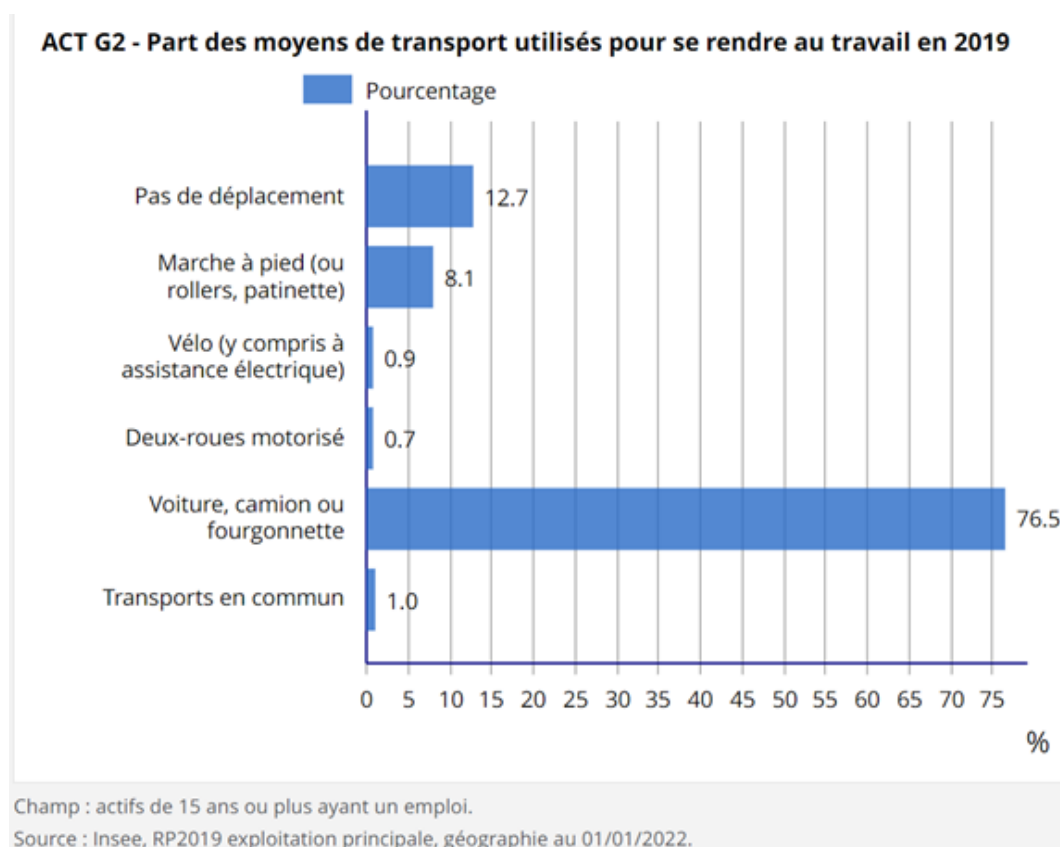
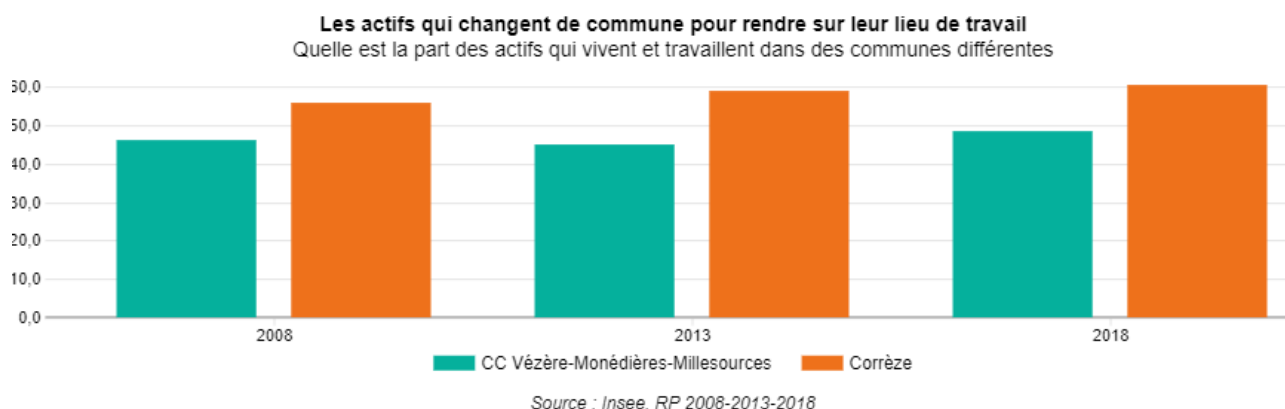


Les situations de chômage sur le territoire Vézère-Monédières-Millesources sont identiques à celles du département corrézien, avec pour particularité un taux de chômage un peu moins élevé pour les femmes, en revanche le taux de chômage pour les hommes est légèrement plus élevé que sur le département.

En ce qui concerne le chômage des jeunes de 15 à 24 ans, il est globalement plus élevé sur le territoire Vézère-Monédières-Millesources, avec cette fois un chômage des femmes supérieur à celui du département (+ 3 à 4 %) et légèrement moins élevé pour les jeunes

hommes. Concernant les seniors, le taux global est sensiblement identique à celui du département. Pour les femmes ont fait le même constat que pour les plus jeunes, pour les hommes le taux de chômage sur le territoire Vézère-Monédières-Millesources est nettement inférieur au taux départemental.

3.1.2.1.2 Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

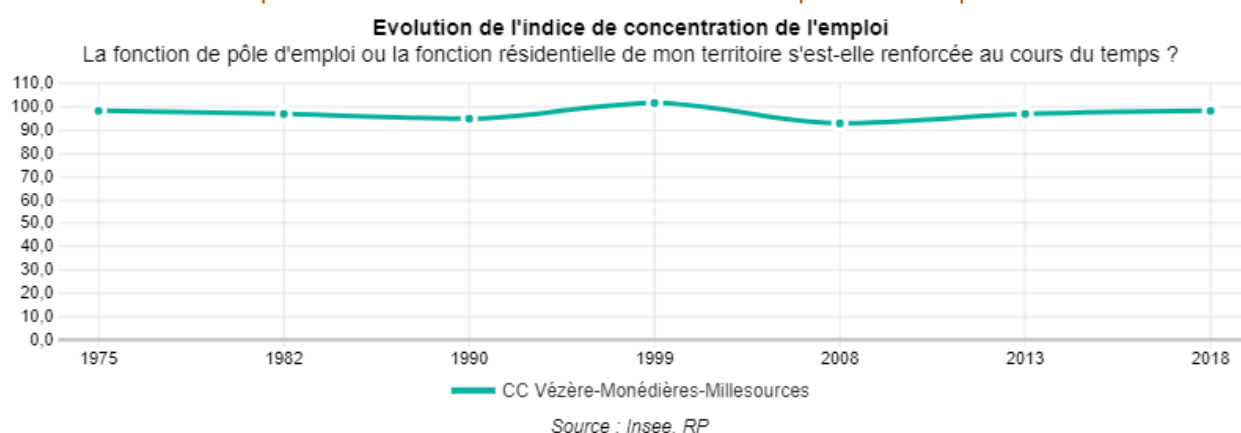


C'est un peu moins de 50 % des actifs du territoire Vézère-Monédières-Millesources, en 2018, qui changent de commune pour aller travailler, ce qui est moins que le taux

départemental puisqu'il s'agit de 60 % des actifs. On note une certaine stabilité sur ce territoire car en 2008 ils étaient autour de 46 %.

Ils sont 76,5 % à prendre leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Ils utilisent peu les transports en commun (1 %) car ces-derniers sont peu présents sur le territoire et de plus l'habitat est dispersé. On notera que 12,7 % des actifs ne se déplacent pas et 8,1 % se déplace à pied.

3.1.2.1.3 Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?



L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

L'indice de concentration de l'emploi du territoire Vézère-Monédières-Millesources est resté relativement stable depuis 1975, autour de 100. On peut dire que le territoire occupe une fonction d'emploi mais cela reste fragile.

3.1.3 Retour des questionnaires, des entretiens et des réunions publiques

Les constats suivants sont issus des échanges que nous avons pu avoir avec les élus, les partenaires et les habitants. Ils sont un état des lieux, le plus objectif possible, du territoire en matière économique, et de ces constats. Certaines propositions ont été formulées et pourraient être reprises dans la construction du plan d'actions de la Convention Territoriale Globale et de Petites Villes de Demain.

- Pas assez d'actifs spécialisés et de main d'œuvre qualifiée.
- Pas assez de places pour les apprentis dans les entreprises.
- Augmentation de la précarité des emplois.
- Pas assez d'emplois pour les jeunes avec une formation universitaire.

Propositions issues des divers travaux :

- Recrutement de personnel de santé avec incitation financière pendant les études pour les fidéliser sur le territoire (ex. Financement des études / rester 5 ans dans la commune).
- Relever le défi du renouvellement des générations en agriculture :
 - faire venir des candidats à l'installation (communication)
 - maillage entre les acteurs territoriaux.
- Diversifier la production agricole.
- Développer l'offre touristique :
 - Gîtes, séjours organisés, mise en valeur des sites, entretien ;
 - maillage entre acteurs économiques (y compris entre territoires).
- Organiser un Forum des métiers en partenariat avec les écoles et artisans pour favoriser la mise en adéquation des formations et des besoins (quel lieu serait approprié ?) :
 - pour permettre aux élèves de découvrir leur territoire, l'offre d'emplois locale ;
 - intégrer des jeux de rôle pour les mettre en situation de recherche d'emploi ;

- dans le service à la personne et aide à domicile ;
- permettre aux entreprises de proposer des formations en alternance aux élèves.
- Faire savoir que pôle emploi est présent en Maison France Services :
 - Auprès des chercheurs d'emploi ;
 - Auprès des employeurs (qui doivent être incités à faire part des offres d'emploi).
- S'appuyer sur dispositifs existants en lien avec la Mission locale, lui demander à venir sur notre territoire (nécessité d'une animation sur le territoire).
- Structures itinérantes, mobiles.
- Accompagnement des salariés des métiers en tension comme les aide-soignants (aide pour l'installation en libéral), les aide-ménagères et auxiliaires de vie (tournées plus locales pour réduire les déplacements), valorisation du métier, meilleure rémunération.
- Augmenter les possibilités de recrutement pour des tâches « simples » (ex. aide aux courses, déplacement, ménage). Faciliter le parcours des VAE pour les auxiliaires de vie.
- Prendre en compte les problèmes de mobilité et proposer des solutions innovantes telles que : voiture partagée, faciliter la location et la mobilité douce, payer le temps de déplacement.

3.1.4 Conclusion – les données économiques

FORCES	FAIBLESSES
• Des zones artisanales. • Des entreprises de renommée : l'Eau de Treignac, Chocolats Borzeix Besse, Révérence de Bastien à Treignac, Parfums et logistique à Chamberet... • Une diversité d'acteurs économiques : des PME, des artisans. • Des commerces de proximité. • Des créations d'entreprises. • De nombreux établissements médico-sociaux. • Un centre éducatif fermé à Soudaine-Lavinadière. • Un lycée hôtelier à Treignac. • Une activité touristique bien ancrée.	• Offres d'emplois variées limitées. • Manque de personnel qualifié. • Difficulté à trouver un apprentissage/apprentis. • Pas assez d'actifs spécialisés et de main-d'œuvre qualifiée, pas assez de places pour les apprentis dans les entreprises. • Pas assez d'emplois pour les jeunes avec une formation universitaire. • Difficultés de recrutement : ○ aide à la personne ○ commerce ○ restauration ○ emplois saisonniers : peut-être proposer des postes logés (question du manque de logement) • Manque de communication des offres et des demandes d'emplois entre les communes • Précarité de l'emploi : petits contrats, temps partiel et horaires atypiques : frein à l'insertion sociale.
OPPORTUNITES	MENACES
Le télétravail qui ouvre davantage de possibilités de s'installer en milieu rural. La volonté de revenir vers des commerces de proximité et de l'artisanat local (moins de déplacements).	La transmission d'entreprises peut être préoccupante. Les difficultés à trouver la main-d'œuvre nécessaire pourrait mettre en péril l'activité des entreprises locales.

3.2 La petite enfance (0 – 6 ans)

3.2.1 Petite enfance

Communauté de communes V2M (source Imaje Caf et Msa - 2021)				
Evolution des naissances :	<u>2017</u> : 24	<u>2018</u> : 24	<u>2019</u> : 19	<u>2020</u> : 18
Nombre d'enfants de moins de 3 ans :	56 en 2021			
Nombre d'enfants de moins d'un an :	16 en 2021			
Evolution du taux de couverture :	<u>2017</u> : 52,2 %	<u>2018</u> : 40,6 %	2021 : 44,5 %	
Nombre de familles bénéficiaires du CMG Asmat :	<u>2017</u> : 28	<u>2018</u> : 29	<u>2019</u> : 24	<u>2020</u> : 32
Taux de femmes actives Caf avec enfants de moins de 3 ans :	76,7 % en 2021			

En 2021 on dénombre **56 enfants de moins de 3 ans** sur la Communauté de communes dont **16 de moins d'un an**, avec une évolution des naissances qui diminue entre 2017 et 2020.

En 2020 on compte **59 familles monoparentales**, soit 10,1% des foyers allocataires et parmi ces 59 familles 34 sont des foyers à bas revenus, soit 57,63 % d'entre elles.

En 2021 on compte 18 familles monoparentales avec enfants de moins de 6 ans dont 6 familles avec des enfants de moins de 3 ans.

On dénombre **113 enfants dans les foyers à bas revenus** soit 32,10 % des enfants du territoire (352 enfants de 0 à 17 ans sur le territoire), dont 15 enfants de 0 à 2 ans et 15 enfants de 3 à 5 ans.

Concernant les assistantes maternelles, sur les 11 recensées, 9 sont actuellement en activité, dont deux exercent en MAM (Maison d'Assistants Maternelles). Pour les deux

autres une personne a suspendu son activité depuis 2 ans et ne pense pas reprendre, et l'autre part à la retraite, elle accueille encore 1 enfant qui sera scolarisé à la rentrée prochaine et elle le garde jusqu'à son entrée à l'école. En 2020 il y a 7 assistantes maternelles qui gardent 3 enfants et plus, le nombre moyen d'enfants de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle est de 4,4. **3 assistantes maternelles ont plus de 50 ans** et 2 plus de 55 ans (données de début 2022).

3.2.2 Retour du questionnaire, des entretiens et des réunions publiques

Les remarques suivantes seront prises en compte et serviront à la construction des actions sur cette thématique.

- Des horaires de garderie trop restreints,
- Un manque d'options de garde en dehors des horaires d'école. Il faudrait créer une structure de garde ou élargir les horaires et augmenter le personnel,
- Peu d'offre de places de garde d'enfants de moins de 3 ans et isolement des familles face à ce problème, d'où des difficultés pour trouver un emploi.
- Absence d'une offre d'accueil collectif sur le territoire
- Les professionnelles de l'accueil individuel (assistantes maternelles indépendantes) sont peu nombreuses et certaines sont proches de la retraite. Le renouvellement est préoccupant.
- L'amplitude horaire et les tarifs des assistantes maternelles ne conviennent pas à tous les parents.
- Pas de Relais Petite Enfance sur le territoire.
- Manque de professionnels de la petite enfance dans le domaine médical et paramédical. (cf. santé)

3.3 Le soutien à la parentalité

- Manque d'un lieu ressource pour les familles.
- Pas d'accompagnement des parents.
- Eloignement des lieux de médiation familiale, des espaces de rencontres parents-enfants et des réunions d'information sur le thème de la séparation.
- Pas de services sur le territoire proposant un soutien aux parents d'adolescents.

3.3.1 Conclusion – la petite enfance et le soutien à la parentalité

FORCES	FAIBLESSES
• Installation de nouvelles familles avec de jeunes enfants ou ayant des projets de grossesse. • Des assistantes maternelles réparties sur le territoire, exerçant à domicile et en MAM pour deux d'entre elles, à Treignac. • Possibilité de formation pour des professionnels de la petite enfance qui souhaiteraient intégrer les nouvelles structures.	• Pas d'offre collective de garde. • Peu d'assistantes maternelles sur le territoire (9 en activité et certaines proches de la retraite, renouvellement préoccupant). • Manque d'activités pour les jeunes enfants. • Manque de professionnels de la petite enfance dans le domaine médical et paramédical. • Pas d'action de soutien à la parentalité. • Pas d'accompagnement des futurs et jeunes parents.
OPPORTUNITES	MENACES
2 projets de création de micro-crèches à Treignac (2023) et à Chamberet (2024) + création d'un Relais Petite Enfance (2024–2025)	Les enfants sont gardés sur des communes hors territoire et la scolarisation peut se faire sur ces communes, d'où une menace pour les écoles à terme et pour l'activité des assistantes maternelles en premier lieu.

3.4 L'enfance et la jeunesse (6 – 25 ans)

3.4.1 Les 6-12 ans

Il existe deux écoles sur le territoire pour les accueillir, celle de Tarnac a dû malheureusement fermer à la rentrée 2022 faute d'effectifs suffisants. On notera une scolarisation sur le lieu de travail des parents, ou à la maison, d'où un danger de fermeture de classes ou d'écoles comme cela s'est passé à Tarnac.

Les enfants âgés de 6 à 12 ans, du territoire Vézère-Monédières-Millesources, peuvent être accueillis dans deux Accueils de Loisirs Sans Hébergement. L'un est géré par la commune de Treignac et se situe dans des locaux adjacents à ceux de l'école, ce qui facilite la prise en charge des enfants notamment sur les temps d'accueil péri-scolaire, l'autre, à Chamberet, est associatif. Il bénéficie d'un fort soutien de la commune qui met à disposition les locaux scolaires, du personnel et soutient financièrement la structure.

Il ressort toutefois des questionnaires adressés aux familles que les structures Alsh sont assez éloignées pour les familles qui ne résident ni à Treignac ni à Chamberet.

3.4.2 Les 13-25 ans

Les collégiens peuvent se rendre à Treignac au collège Lakanal, pour la scolarisation au lycée ils doivent se rendre principalement sur Egletons et Tulle. Sur ce territoire la plupart des jeunes scolarisés au lycée sont en internat.

Il existe également un lycée hôtelier qui dépend de la Fondation Pompidou à Treignac.

Lors des échanges avec les professionnels de l'Education Nationale, des services sociaux ou de l'Ars il est ressorti que les jeunes sont en difficulté lors des cours de sport au collège (manque de pratique physique et sportive), qu'ils déambulent entre les différents lieux, des lieux de connexion Wi-Fi.

Ils demandent à être actif et à agir, ils voudraient être acteur sur l'environnement, l'humanitaire, la solidarité, être écoresponsable. Ils ont besoin de relations sociales.

Il y a peu d'animations et d'activités en direction des jeunes, il n'y a pas d'espace jeunes et les animations au lac, qui attirent les jeunes, n'ont lieu que l'été.

Le territoire est peu doté en équipements sportifs.

3.4.3 Retour du questionnaire, des entretiens et des réunions publiques

Lors des ateliers et des réunions participatives nous avons pu constater que :

- Les activités existantes ne sont pas assez connues.
- Il y a peu d'offres de loisirs et d'activités culturelles adaptés aux jeunes y compris pendant les week-ends, les vacances et pendant le travail des parents. Pas de city-stade, de skate Park, d'équipements multi activités.
- Il n'y a pas de structure spécifique pour les adolescents (besoin de prévention, rompre l'isolement, réduire les incivilités).
- Il existe un besoin d'accompagnement scolaire : prévoir un service itinérant, mobiliser les habitants retraités (1 à 2 personnes par commune). Actuellement des étudiants de cursus supérieur proposent de l'aide aux devoirs à Chamberet.
- Il manque des classes ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires) et d'accompagnement des enfants handicapés.

Quelques propositions issues des questionnaires et des réunions

- Créer un espace jeunes, un lieu commun pour les jeunes, porté par la Communauté de communes, avec une mobilité vers les communes environnantes.
- Proposer des camps itinérants, des stages kayak, sorties VTT aux plus jeunes via les ALSH.
- Créer un city-stade à Treignac (projet Fondation Pompidou).
- Créer une Structure skate
- Organiser un forum de la jeunesse
- Prévoir une salle de sport à Treignac

3.4.4 Conclusion – l'enfance et la jeunesse

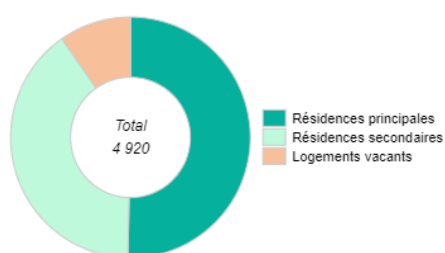
FORCES	FAIBLESSES
Présence de 2 <i>écoles</i> (maternelle et primaire à Chamberet et Treignac). 2 garderies scolaires et une aide aux devoirs à Chamberet. Un collège à Treignac, avec section sportive (rugby). Un lycée hôtelier et une MECS à Treignac (Fondation Pompidou). Une offre locale en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), une structure associative à Chamberet et une structure communale à Treignac. Une diversité importante d'associations sportives et culturelles. Des sites de pratique d'activités de plein-air (eau vive, vol libre, VTT, randonnée...). Une école de musique et un studio d'enregistrement (Treignac / Tarnac). Une Station sport nature. Une médiathèque intercommunale (Treignac, Chamberet, Tarnac). Projet d'activités récréatives et sportives à Scoeux (Chamberet), accueil de groupes.	Manque de classes ULIS et d'accompagnement des enfants porteurs de handicap. Pas d'accompagnement scolaire. Pas de structure spécifique pour les adolescents, peu d'offres de loisirs, d'activités culturelles, manque de pratique sportive (difficulté d'accès à la piscine, de nombreux enfants et ados ne savent pas nager). Difficultés d'accès à l'apprentissage et au premier emploi. Manque d'emplois saisonniers sur le territoire, de stages en entreprises et de maîtres d'apprentissage. Fracture numérique. Peu ou manque de logements locatifs dont petits logements <u>Problèmes de déplacement</u>. Eloignement (et coûts inhérents) : difficultés d'accès aux lieux de loisirs et formations. Eloignement des lieux de prise en charge pour les jeunes en difficultés psychologiques ou confrontés à des problèmes d'addictions.

Inter villages à Soudaine-Lavinadiere.	Peu de jeunes ont des mobylettes (problème de sécurité routière, accès au permis ?), les parents les véhiculent.
OPPORTUNITES	MENACES
Le programme à l'année de la station Sport Nature commerce à prendre	Nombre d'enfants / jeunes.

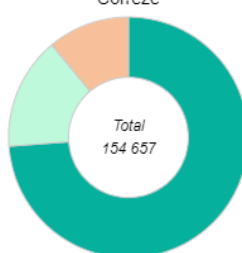
3.5 Le logement et le cadre de vie

3.5.1 L'habitat et le logement

Vézère-Monédières-Millessources



Corrèze



Le parc de logements

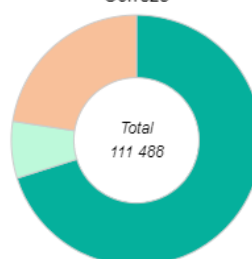
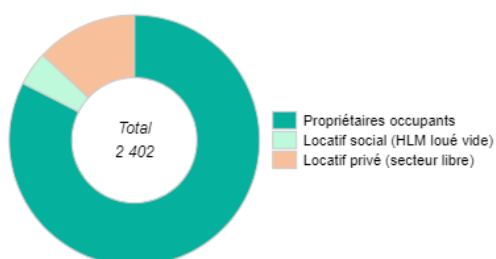
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ?
Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences

secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?

Source : Insee, RP - 2018

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation
Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?
Vézère-Monédières-Millesources Corrèze



Source : Insee, RP - 2018

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ? Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

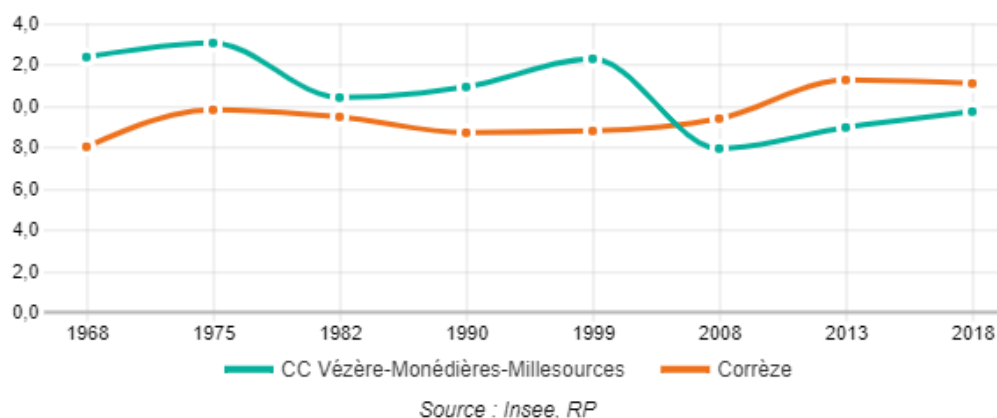
Période	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CC V2M	Corrèze	CC V2M	Corrèze	CC V2M	Corrèze
2008	2,0	2,2	1,8	2,3	1,9	1,9
2013	2,0	2,2	1,7	2,2	1,9	1,8
2018	1,9	2,1	2,0	2,2	1,8	1,8

Source : Insee, RP

Le nombre de résidences principales sur la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources représente la moitié des logements du territoire, presque un tiers de moins qu'au niveau départemental. Il s'agit dans près de 80 % des cas de propriétaires occupants, le reste des logements étant du locatif privé et un peu de logement social. Quel que soit le statut d'occupation, la taille moyenne des ménages est autour de 2 personnes et elle est relativement stable depuis 2008.

Les logements vacants ont une part pratiquement similaire à celle du département, bien qu'inférieure et ce depuis 2008 ce qui est relativement récent, car auparavant entre 1968 et le début des années 2000, la part des logements vacants sur la Communauté de communes était assez largement supérieure. Cette inversion explique sans doute la part que représentent les résidences secondaires (près de la moitié des logements) sur le territoire qui augmentent nettement depuis 1999.

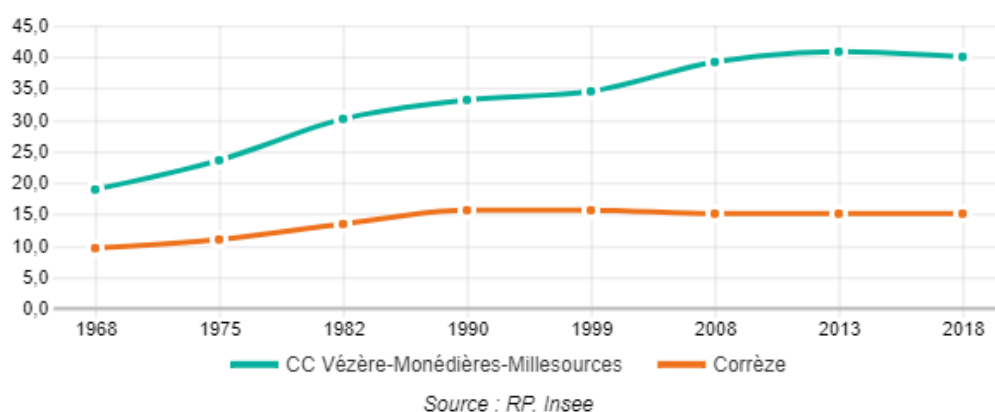
Zoom sur...la part des logements vacants



La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais

de désaffectations pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?

Zoom sur...la part des résidences secondaires



La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il

de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?

3.5.1.1 Une construction dynamique ?

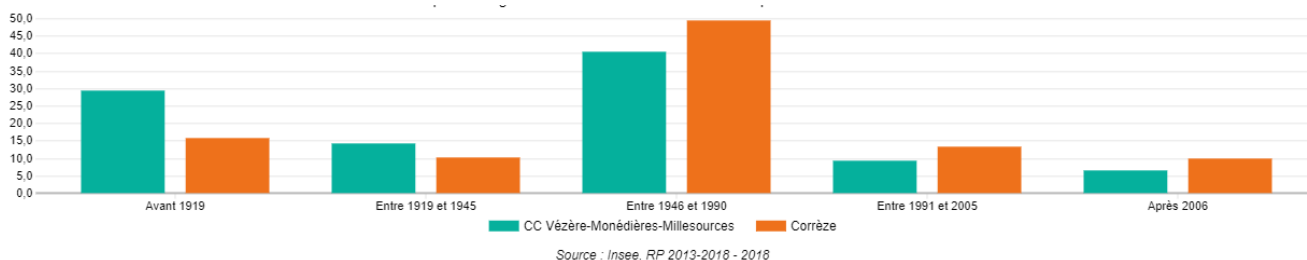
Les constructions neuves

Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CC V2M		Corrèze
<u>Nombre de logements commencés (constructions neuves)</u> (logements par an pour 1 000 habitants)	0,4	▼	1,5
<u>Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m²)</u>	177,6	▲	107,0

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2015-2019

L'ancienneté de construction des résidences principales



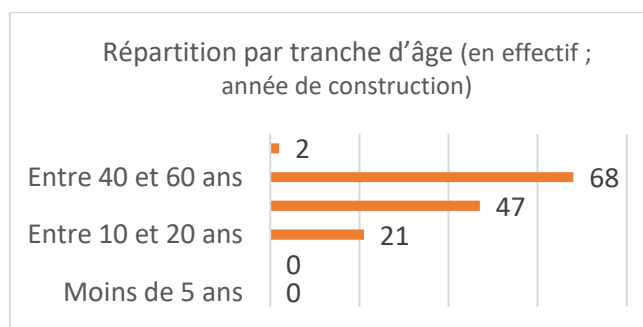
3.5.1.2 Les logements sociaux

Données du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS – 2021).

Répartition par mode (en effectif)								
proposés à la location		vidés	pris en charge par une association	occupés avec ou sans contrepartie financière	occupé pour de l'hébergement temporaire	Ensemble du parc social	Parc non conventionné des SEM	Ensemble du parc locatif des bailleurs sociaux
loués	vacants							
114	11	12	0	1	0	138	4	142

Type de construction (en effectif)		Nombre de pièces (en effectif)				
Individuel	Collectif	1	2	3	4	5 et plus
82	56	10	19	51	55	3

Age moyen du parc : 36,09 ans



La majeure partie des résidences principales a été construite avant 1990, 45 % d'entre elles avant 1945 et 45 % entre 1946 et 1990, on a donc à faire à de l'habitat ancien, pas toujours aux normes et pour lequel on peut penser que des travaux d'amélioration énergétique notamment sont à prévoir. Le coût des travaux peut être un frein à la rénovation tant pour les particuliers que pour les collectivités, et il est difficile de trouver des investisseurs pour rénover des logements. Certains financements existent mais ils concernent surtout les bourgs ayant un rayonnement.

Comme pour les résidences principales le parc social est ancien puisque plus de la moitié a été construite entre 40 et 60 ans et plus. Aucune construction récente (moins de 20 ans) n'a été faite sur le territoire.

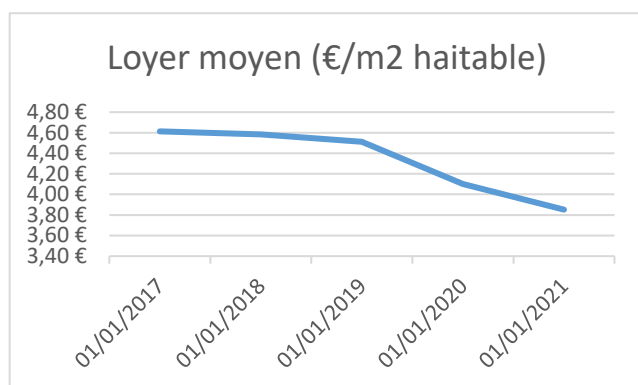
Nous faisons donc le constat qu'il manque des logements à la location de différentes natures : des petits logements pour les stagiaires, les apprentis, des logements adaptés pour les personnes âgées ou handicapées, des hébergements de groupes (plutôt sur le volet tourisme), des logements neufs ou modernisés. Il serait souhaitable de disposer de logements pour accueillir de nouveaux publics (installations en agriculture, commerce, artisanat), des familles, de mettre à disposition une liste des meublés disponibles (exemple à l'Office de Tourisme).

On peut signaler qu'une construction de logements sociaux effectuée par Polygone et la

<i>Répartition par Commune (DEP)</i>	<i>Ensemble du parc locatif des bailleurs sociaux</i>	<i>Type de construction (en effectif)</i>	
		<i>Individuel</i>	<i>Collectif</i>
<i>Affieux (19)</i>	2	2	0
<i>Chamberet (19)</i>	64	59	5
<i>Madranges (19)</i>	2	0	2
<i>Rilhac-Treignac (19)</i>	3	0	3
<i>Soudaine-Lavinadière (19)</i>	2	2	0
<i>Tarnac (19)</i>	6	6	0
<i>Treignac (19)</i>	63	13	46

commune de Treignac est en cours ainsi qu'à Chamberet.

Sur le territoire Vézère-Monédières-Millesources, sept communes proposent des logements sociaux, la majorité d'entre eux étant répartie à part égale entre Chamberet (plutôt du logement individuel à 92,19 %) et Treignac (plutôt du logement collectif à 73,02 %). L'essentiel des logements sociaux (près de 80 %) sont des grands logements de 3 à 5 pièces et plus, on recense très peu de petits logements seulement 10 studios et 19 logements de 2 pièces sur les 138 qui constituent le parc social. Le parc social connaît assez peu de vacance (11 logements/les 125 mis à la location soit 8,8 %).



Loyer moyen par tranche de construction			
Entre 10 et 20 ans	Entre 20 et 40 ans	Entre 40 et 60 ans	plus de 60 ans
5,07	4,22	3,08	1,10

Nombre de logements dont le loyer moyen est (%)		
< 1er quartile : 5,03 euros / m2 de surface habitable	> 3e quartile : 6,71 euros / m2 de surface habitable	Loyer moyen parc récent
80	1	1,10

DPE énergie (en effectif)								Nombre de logements dont le DPE a été réalisé	Pourcentage de logements dont le DPE a été réalisé
A	B	C	D	E	F	G	NR		
0	0	0	13	22	16	64	0	115	83,3 %

Dans les tableaux ci-dessus nous pouvons observer que le loyer moyen a diminué entre janvier 2017 et janvier 2021 (- 1,20 €/m2) sur le territoire de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources. Plus le logement est ancien (plus de 60 ans) plus le loyer est bas, il est environ divisé par 5, on constate par ailleurs que 83,3 % des logements ont fait l'objet d'un diagnostic (DPE énergie).

3.5.2 Retour du questionnaire, des entretiens et des réunions publiques

Il est ressorti des différents échanges un niveau de vacance des logements assez important, mais cela est à relativiser au regard des données 2018 de l'Insee, l'existence de logements en état précaire voire dangereux pour lesquels les propriétaires ne souhaitent aucune intervention ni se dessaisir est bien réelle sur les communes, notamment Chamberet et Treignac.

Les échanges lors des ateliers ont ouvert certaines perspectives d'actions à mettre en place à court ou à plus long terme. Certaines seraient portées par la Communauté de communes, d'autres feraient appel au partenariat, telles que :

- Pour les aides d'amélioration de l'habitat : verser les aides directement aux artisans afin d'éviter que les particuliers aient des avances financières à faire. Favoriser les prêts à taux 0.
- Prévoir au niveau de la Communauté de communes une possibilité de prêt ou d'aide pour assurer les frais de dossier de SOLIHA.
- Imaginer une caisse de solidarité sur la Communauté de communes pour réhabiliter certains logements (à attribuer à des personnes en difficulté).
- Former le personnel des Maisons France Services et les secrétaires de mairie aux questions de logement. Développer la communication sur ces compétences.
- La Communauté de communes peut conventionner avec l'ADIL pour envisager une permanence sur rendez-vous. L'ADIL peut également proposer des interventions sur des thématiques spécifiques « logement » (exemple logement en location pour les jeunes).
- Recenser les logements vacants sur l'ensemble de la Communauté de communes (un inventaire des logements vacants unique).
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement « Action Logement » via les Maisons France Services / ADIL (moyen de sécuriser la location de longue durée / saisonniers).

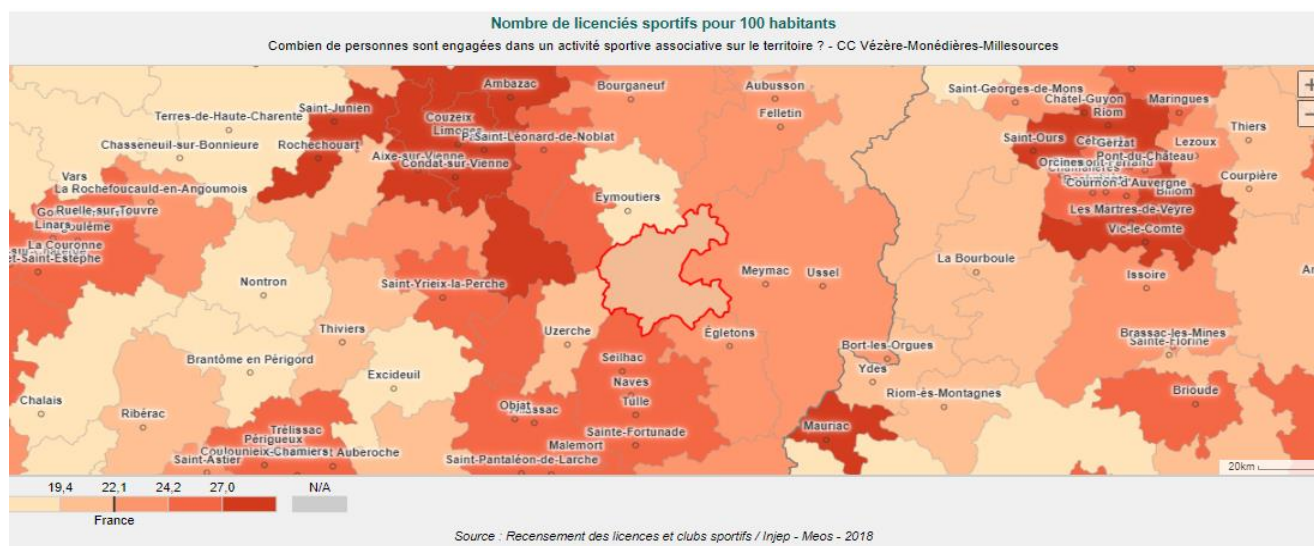
- Formation des élus sur le droit et les actions possibles en matière de vacance des logements (conforme livret du syndicat de la montagne limousine).
- Mutualiser des moyens entre les différentes communes.
- Disposer d'une base de données des offres locatives /ventes à l'échelle du territoire et assurer son suivi.
- Informer la population sur les aides et les interlocuteurs / amélioration de l'habitat (un interlocuteur local). Faire une campagne de communication pour inciter à la location : informer des aides et encadrement des locations (ex. brochure ADIL).
- Développer des aires de jeux pour petits et créer des city-stades pour les plus grands tout en créant une mixité entre les différents quartiers.
- Faire appel à des associations qui font des chantiers « formation » et peuvent accompagner pour des sorties de l'insalubrité...
- L'ANAH peut subventionner l'achat de matériaux et la personne fait les travaux elle-même.

3.5.3 Conclusion – le Logement et le Cadre de vie

FORCES	FAIBLESSES
Création de logements sociaux à Treignac par Polygone et à Chamberet par Polygone et Corrèze Habitat. Existence d'un lieu de vie associatif à Bonnefond pour personnes âgées autonomes mais en perte d'autonomie. Construction (en cours) d'une résidence pour les seniors à Chamberet. Arrivées de nouvelles familles en recherche de logements (acquisition ou location). Tourisme (présence de gîtes et de chambres d'hôtes). OPAH : un conseiller va intervenir sur la com com Action logement propose aux jeunes d'être garant pour la location de logement (VISALE).	Beaucoup de logements vacants. Manque de logements locatifs et de petits logements. Manque de logements adaptés pour personnes âgées. Manque d'hébergements de groupes. Bâti ancien=coût élevé des travaux. Problème de logement pour saisonnier et stagiaire (par exemple du lycée de Neuvic à Lacelle et Treignac).
OPPORTUNITES	MENACES

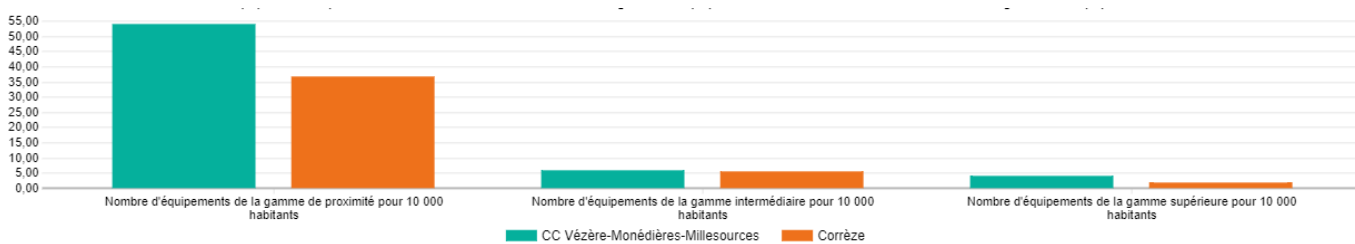
3.6 L'animation de la vie sociale

3.6.1 Quelle est l'offre d'équipements sportifs et culturels sur mon territoire ?



Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants

Les équipements sportifs et culturels sont-ils nombreux au regard de la population du territoire ?



La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population.

Dans le domaine "Sports, loisirs et culture", les trois gammes d'équipements recensent :

- *gamme de proximité* : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques ;
- *gamme intermédiaire* : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle ;
- *gamme supérieure* : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de santé

On remarque que moins de 25 % de la population est engagée dans une activité sportive associative, on peut penser que ce chiffre est en relation avec la moyenne d'âge du territoire (beaucoup de personnes âgées de plus de 65 ans) et avec le manque d'équipements sportifs. En effet nous observons qu'il existe essentiellement des équipements de « gamme de proximité », permettant souvent la pratique sportive en extérieur, mises à part les bibliothèques qui sont classées dans cette catégorie. Nous ne trouvons pas sur le territoire de piscine couverte ou de salle de sport, pas de skate park ni de pistes de rollers...

Il existe :

- Une diversité d'associations réparties sur le territoire, dont trois associations Familles Rurales (Treignac, Saint-Hilaire-les-Courbes et Madranges).
- Un Tiers-lieux à Tarnac et un projet d'Espace de Vie Sociale en cours avec l'association PTT qui gère l'équipement.
- Une médiathèque intercommunale avec trois sites d'accueil (Treignac, Tarnac et Chamberet) qui proposent des ateliers au long de l'année.
- Un garage solidaire géré par l'association Gasel à Lacelle qui outre l'entretien des véhicules propose également des animations.
- Des foyers ruraux qui proposent des activités manuelles et numériques, des sorties.
- Les Pastorales de Clédat à Grandsaigne.
- Une station Sport Nature à Treignac.
- Des manifestations locales et activités à l'année nombreuses (sport et loisirs) et diversifiées.
- Un festival de jazz à Treignac et d'accordéon à Chamberet.
- Des vide-greniers, des salles d'exposition.
- Une Fête de la cerise
- 2 Fêtes des livres (Treignac et Tarnac)

3.6.2 Retour du questionnaire, des entretiens et des réunions publiques

Nous présenterons dans cette partie les manques recensés par l'ensemble des personnes ayant participé d'une façon ou d'une autre à cet état des lieux :

- Manque d'informations, de communication sur les activités existantes.
- Manque de coordination et de mutualisation de moyens.
- Manque de communication entre les communes.
- Pas suffisamment d'attractivité pour les jeunes.
- Pas assez de films jeunesse, avec des horaires adaptés.
- Pas de festival de musique pour les jeunes.
- Manque de représentations théâtrales.
- Absence d'ateliers de dessin, de peinture.
- Pas de **cinéma**, ni de théâtre.
- Difficultés d'accès aux spectacles vivants.
- Pas de centres socio-culturels avec animation.
- Peu d'animations en dehors de la période estivale.
- Pas assez de marchés, de vide-greniers.
- Difficulté pour faire venir des exposants pour les marchés (éloignement)

3.6.3 Conclusion – l'animation et la vie sociale

FORCES	FAIBLESSES
• Un Tiers-lieu à Tarnac avec un projet d'Espace de la Vie Sociale et une diversité d'associations. • Une médiathèque inter-communale. • Une station sport-nature. • associations Familles Rurales à Saint-Hilaire-les-Courbes, à Madranges et à Treignac. • Des foyers ruraux. • Intramuros pour la communication sur les différentes animations du territoire. • Contacts facilités par la faible densité de population. Accueil de nouveaux arrivants.	• Pas de cinéma, difficulté d'accès aux spectacles vivants, aux films pour la jeunesse, pas de centre socio-culturel. • Peu d'animations en dehors de l'été. Pas assez de marchés. • Manque d'informations, de communication. • Manque d'équipements sportifs adaptés à toutes les pratiques et âges de la population. • Pas de financement du fonctionnement. • Question de la communication de l'existant / équipements / associations.
OPPORTUNITES	MENACES
Prendre en compte les besoins des petites communes qui ne rentrent pas forcément dans les critères des appels d'offres (par exemple table de ping-pong à Lacelle). Organiser l'accueil des nouveaux arrivants à l'échelle de la communauté de communes. Repenser / renommer le forum des associations à l'échelle de la communauté de communes. Fédérer et unir les associations	

3.7 L'accès aux droits et numérique

3.7.1.1 Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CC V2M	Corrèze
2019	77,7	92,6
2021	99,5	98,6

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021

3.7.1.2 Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communication à très haut débit en fibre optique ?

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux)	
	CC V2M	Corrèze	CC V2M	Corrèze
2019	0,0	14,7	0	23 559
2020	60,2	46,4	3 113	78 443
2021	98,6	89,1	5 438	167 996

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019, du 4ème trimestre 2020 et du 2ème trimestre 2021

En 2021 le territoire Vézère-Monédières-Millesources est couvert à 99,5 % par la 4G et à 98,6 % par la fibre optique, ce qui dans les deux cas est supérieur à la couverture départementale. Cette accessibilité au numérique est un atout pour le territoire tant du point de vue des entreprises que des nouveaux habitants séduits par la possibilité de vivre à la campagne tout en exerçant son activité professionnelle à distance.

3.7.1.3 Quelle offre de services publics et d'équipements ?

Lieux délivrant des services Pôle Emploi

Combien de lieux délivrant des services Pôle Emploi sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? Sont-ils nombreux au regard de la population ?

Indicateurs	CC V2M	Corrèze
<u>Nombre de lieux délivrant des services Pôle Emploi (lieux délivrant des services Pôle Emploi)</u>	0	13
<u>Densité de lieux délivrant des services Pôle Emploi (pour 10 000 habitants)</u>	0,00	▼ 0,54

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020 - 2020

Les services de Pôle emploi ne sont pas présents sur le territoire communautaire mais il existe une Maison France Services à Chamberet où des rendez-vous sont possibles et offrant l'accès à l'ensemble des services publics de manière dématérialisée. Le Tiers-lieu de Tarnac qui est aussi Espace numérique envisage également d'ouvrir ses locaux à ce type d'intervenants pour faciliter l'accessibilité des habitants à leurs services. Il est également possible d'avoir un accès libre aux ordinateurs dans les médiathèques.

3.7.2 Retour du questionnaire, des entretiens et des réunions publiques

Sur ce thème ce qui est ressorti des entretiens et des réunions c'est l'importance de remettre de « l'humain » dans les relations administratives.

Il semble qu'il y ait une méconnaissance de l'offre de service par la population mais aussi les structures entre elles d'où une difficulté de coordination entre les acteurs. La fracture numérique et la couverture mobile assez mauvaise rendent l'accès aux services administratifs parfois très compliquée.

Développer l'entraide intergénérationnelle ou de proximité (en la sécurisant) par les actions telles que : Aidant Connect ou celles de PTT à Tarnac, ou d'organiser un co-

voiturage pour se rendre vers les services faciliteraient les démarches, et pourquoi pas envisager un partenariat avec écoles d'informatique.

Il faudrait par ailleurs :

- Organiser une consultation publique pour le déploiement de la 5G.
- Améliorer le site internet de la CCV2M : informations utiles (ex. ADIL, France Rénov) et interaction avec les sites dédiés et les communes.
- Mettre toutes les communes sur Intramuros. Faire venir le prestataire pour informer les nouveaux élus et prévoir une opération grand public pour aider la population à installer cette application et autres...
- Créer un compte Instagram pour les jeunes et y associer les conseils de jeunes (voir Conseil des Jeunes de Treignac) – actions Conseiller Numérique CCV2M

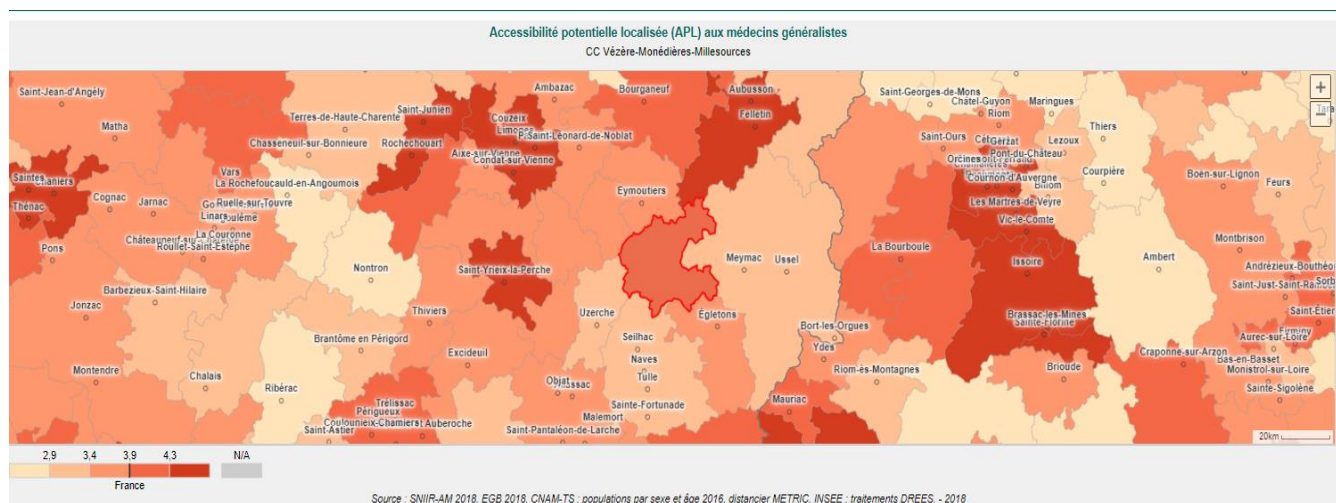
3.7.3 Conclusion – l'accès aux droits et le numérique

FORCES	FAIBLESSES
Une Maison France Services à Chamberet et un Tiers-Lieux numérique à Tarnac. 3 conseillers numériques sur le territoire (Communauté de communes, Familles Rurales, Service Prox). 100% fibre et 4G sur le territoire. Présence d'associations caritatives : Secours Populaire, Restaurants du Coeur . Accès libre aux ordinateurs dans les médiathèques.	Peu de services publics sur le territoire. Méconnaissance de l'offre de service par la population et des structures entre elles. Jeunes non équipés d'ordinateurs, non utilisateur et non formés à l'Office (ex. Word...). Outil PIX (plateforme de formation numérique) intergénérationnel, c'est une plateforme d'autoformation. Pas d'acteurs sur le territoire qui portent des projets (alors que des financements existent), pour répondre aux appels à projets en local, avec des actions adaptées au territoire.
OPPORTUNITES	MENACES
Projet de création d'une Maison du Département à Treignac.	

3.8 La santé

3.8.1 La santé sur le territoire

Quel accès à la médecine générale ?



L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

Cette carte montre que l'offre de soins sur le territoire Vézère-Monédières-Millesources, en 2018, est plutôt satisfaisante mais il faut rester vigilant car le territoire fait face également au vieillissement de ses praticiens et doit anticiper leur départ à la retraite.

Divers services de soins sont présents sur le territoire, nous trouvons :

- Des infirmières libérales.
- Deux Maisons de santé, à Chamberet et à Treignac avec médecins généralistes, kiné, ostéopathe, dentiste, gynécologue, podologue, audioprothésiste,

psychanalyste, psychologue, urologue, ORL, orthophoniste. Les médecins généralistes sont présents de façon permanente, les spécialistes assurent des consultations périodiques, d'un jour par semaine à un jour par mois.

- Des pharmacies.
- Des ambulances et Pompiers.

Le territoire Vézère-Monédières-Millesources est assez éloigné des centres hospitaliers, les plus près sont Tulle et Ussel, et les habitants ont bien conscience que le temps nécessaire au Samu pour intervenir rend la prise en charge d'urgence délicate.

Le vieillissement de la population est une caractéristique importante de ce territoire et il est important de souligner que de nombreux services existent en faveur des personnes âgées et de leur maintien à domicile, comme :

- SIAD / instance de gérontologie (portage de repas, aide ménagères...)
- Téléassistance
- Portage de repas à domicile (La Poste)
- PASS - permanences d'accès aux soins à Tulle / Brive
- PTA - Plateforme Territoriale d'Appui (coordonne les différents professionnels pour éviter la rupture de soin)
-

Nous trouvons également sur le territoire 2 Ehpad à Chamberet et à Treignac avec du personnel qualifié. L' AVEHC à Chamberet gère plusieurs établissements : EHPAD, Foyer de Vie, MAS, entreprise adaptée, cuisine centrale.

3.8.2 Retour du questionnaire, des entretiens et des réunions publiques

Les questions autour de la santé et du vieillissement ont été particulièrement nourries au cours des différentes réunions, le risque de désert médical (médecins âgés) et le manque d'attractivité pour les jeunes médecins ou la difficulté à les garder sur le territoire, ont souvent été abordés.

Malgré la présence ponctuelle de divers spécialistes dans les deux Maisons de santé, une présence plus régulière afin de réduire les délais pour obtenir une consultation est vivement souhaitée, notamment pour les ophtalmologistes, pédiatres, dentistes, kinés, ORL... Parallèlement il est fait état de la difficulté d'accès aux soins de longue durée (chimio, kiné...) et du constat que les populations en difficulté accèdent peu aux soins. On notera l'absence de téléconsultations et le manque d'interlocuteurs pour la prévention des addictions et l'engagement des soins.

Le vieillissement et le maintien à domicile sont un enjeu fort pour ce territoire compte-tenu de sa courbe démographique, il a donc été souligné le manque d'aide-soignant et de tous services pour le maintien à domicile afin de répondre pleinement aux besoins de la population concernée.

On a également constaté que depuis le COVID, les personnes âgées ont effectué un repli sur soi et éprouvent des difficultés à reprendre une vie sociale... Sur Treignac, le club de gymnastique féminine marche bien, par contre le club accueil loisir semble chercher sa dynamique passée, la vie sociale des séniors s'étiole en raison des appréhensions et des contraintes que la pandémie a fait apparaître.

La question des aidants a aussi été abordée, ils ont peu de répit et manque de soutien psychologique et financiers.

Les groupes de travail ont fait plusieurs propositions en vue d'améliorer la situation sur les questions de santé et de maintien à domicile de la population vieillissante.

- Recrutement de médecins, d'infirmiers, d'aide-soignant dans les EHPAD et les Maisons de santé, ainsi que d'infirmiers en pratique avancée avec incitation financière pendant les études pour les fidéliser sur le territoire (ex. Financement des études / rester 5 ans dans la commune)
- Amplifier la télémédecine (depuis juillet, existe à la pharmacie de Chamberet).
- Améliorer la communication sur les professionnels de santé existants sur le territoire.
- Augmenter le quota de bénéficiaires des SIAAD.

- Renforcer et structurer (personnels et services) le SIAAD et l'Instance de Coordination. Assurer une permanence et un accueil avec un animateur (recourir à des associations du handicap).
- Trouver une formule pour mieux rémunérer les auxiliaires de vie et faciliter leur parcours en VAE.
- Portage du repas : imaginer des conventionnements avec des auberges locales (mais problème des week-ends et fermeture des auberges).
- Réactiver le dispositif Voisineurs – Familles Rurales (besoin de bénévoles).
- Prévoir un service de la médiathèque (Treignac, Chamberet, Tarnac) pour le portage de livres aux personnes âgées.
- Création d'une MARPA pouvant être associée à une crèche (locaux disponibles à Veix).
- Développer l'accueil de jour des personnes dépendantes.
- Créer un hébergement d'urgence.
- Remettre en place l'accueil de jour dans les EHPAD (avec un moyen de mobilité) + hébergements temporaires (hiver). (voir Instance + EHPAD).
- Autour du Cancer :
 - Renforcer le rôle des pharmaciens dans la prévention des cancers (colorectaux...).
 - Soutenir les initiatives de la Ligue contre le cancer (prévention).
 - Vaccination papillomavirus (cancer col de l'utérus).
 - Juin vert (prévention du cancer).
- Vivre sainement dans un environnement de qualité :
 - Développer la pratique sportive facilitée par un environnement riche et diversifié.
 - Valoriser et communiquer davantage pour Sport Santé.
 - Développer les marchés réguliers avec des produits bio et visibilité des producteurs.
 - Utiliser les produits locaux : EWAC (produits de nettoyage écologique), eau de Treignac...

3.8.3 Conclusion – la santé

FORCES	FAIBLESSES
2 Maisons de santé avec des professionnels pluridisciplinaires : infirmières, kiné, médecins généralistes et spécialistes...). 2 Ehpad, un SIAD (40 places), une Instance de Coordination de l'Autonomie.	Risque de désert médical, manque d'attractivité et difficulté à garder les médecins sur le territoire. Manque de généralistes et de spécialistes, d'aide-soignants et tous services pour le maintien à domicile. Peu de téléconsultation (ouverture à la pharmacie de Chamberet en juillet 2022). Eloignement des centres hospitaliers. Délais de réactivité du Samu. Peu de répit pour les aidants.
OPPORTUNITES	MENACES
Le réseau Mille Soins pourrait coordonner les rendez-vous des professionnels en recrutant un chargé de communication ou confier la mission à la secrétaire. Arrivée du conseiller numérique qui pourrait accompagner les personnes à utiliser Doctolib + inciter les médecins à y recourir (voir ARS). Lors des forums des métiers, valoriser les formations pour le service à la personne et l'aide à domicile.	

4 CONCLUSION

Conclusion générale

Orientations

4.1 Conclusion générale

La méthodologie choisie pour réaliser ce travail a permis de sensibiliser l'ensemble des personnes concernées (élus, associations, partenaires et habitants), de les mobiliser et de les impliquer dans la suite à donner au diagnostic de territoire réalisé au cours de cette année 2022.

La réalisation de ce diagnostic partagé montre l'hyper-ruralité du territoire Vézère-Monédières-Millesources qui doit relever le défi de transformer ses faiblesses en atouts, la crise sanitaire de ces deux dernières années et les évolutions actuelles liées à la transition écologique changent le regard et l'intérêt que l'on porte à ces zones rurales relativement préservées.

Mais pour maintenir sa population et lui permettre de vivre sereinement au quotidien des évolutions sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les services à la population et l'économie locale.

Enfin, la nécessité d'avoir des rapports humains a été plusieurs fois soulignée, car si l'accès au numérique est nécessaire et représente une opportunité pour l'accueil de nouvelles populations, le contact personnalisé reste le fondement d'une vie sociale riche et rassurante.

Il ressort donc de ce travail comme priorités :

- Davantage de communication, un accueil local et humain.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.
- Créer des logements.
- Faciliter la mobilité.
- Développer les équipements sociaux, sportifs, culturels.
- Améliorer le cadre de vie par la création d'espaces publics plus conviviaux autour des HLM et zones résidentielles.

Les thématiques qui ont été abordées dans le cadre du diagnostic correspondaient à la fois aux champs de compétences de la Caisse d'Allocations Familiales et aux préoccupations majeures ressenties par l'ensemble des participants à ce diagnostic. Ils ont pu classer les priorités pour le territoire et ce dans des domaines très différents.

Nous avons également pu voir apparaître des opportunités qui ont donné lieu à l'engagement de certaines actions, dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la mobilité. En effet en aucun cas la réflexion nécessaire à la préparation de la Convention Territoriale Globale ne doit ralentir l'action de terrain.

Le plan d'actions qui va découler de tous ces travaux leur donnera la possibilité de concrétiser les souhaits formulés et de poursuivre les actions déjà engagées ou juste amorcées.

4.2 Orientations

Le comité de pilotage a retenu quatre enjeux servant de socle à la Convention Territoriale Globale :

- Le renforcement des services de proximité existants, les rendre plus lisibles et le développement de nouveaux services sur le territoire.
- La mise en place d'actions facilitant la mobilité des habitants sur le territoire et en dehors.
- Le développement de l'emploi et des compétences contribuant ainsi à l'attractivité de notre territoire.
- La création des conditions favorables de logement pour le maintien et l'installation de nouvelles familles et leur ancrage durable.

C'est en tenant compte de ces enjeux pour le territoire communautaire que les trois orientations suivantes ont été validées :

- ↳ **Orientation N°1 : Favoriser la mobilité pour soutenir le développement économique et l'insertion professionnelle des habitants.**

- ↳ **Orientation N°2 : Trouver sur le territoire les services facilitant la vie quotidienne des habitants, les renforcer, les développer et les faire connaître.**

- ↳ **Orientation N°3 : Maintenir et développer un cadre de vie agréable, accueillant et convivial pour tous.**

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
Communauté de communes Vézère – Monédières – Millesources	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Néant
LAEP	Néant
RAM	Néant
ALSH	La communauté de communes n'a pas la compétence jeunesse, les structures sont gérées par une commune et une association. ALSH « La Courte Echelle » de la commune de Treignac 8, Rue Emile Zola 19260 Treignac ALSH « Le Chamsouri » de l'association Le Chamsouri sur la commune de Chamberet 1, Place de la Mairie 19370 Chamberet
LU DOTHEQUE	Néant



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**VÉZÈRE MONÉDIÈRES
MILLESOURCES**

PLAN D' ACTIONS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE – MONEDIERES - MILLESOURCES**

2022 - 2026

Octobre 2022

Table des matières

Orientation N°1 : Favoriser la mobilité pour soutenir le développement économique et l'insertion professionnelle des habitants.

Mobilité	5
1.1. Fiche-action : Réaliser des aménagements pour la mobilité douce	5
1.2. Fiche-action : Réorganiser le Transport à la Demande (TAD)	6
1.3. Fiche-action : Développer la mobilité écoresponsable	7
1.4. Fiche-action : Faciliter l'accès à l'auto-école sur le territoire	8
1.5. Fiche-action : Communiquer autour des moyens de transport du territoire	9

Orientation N°2 : Trouver sur le territoire les services facilitant la vie quotidienne des habitants, les renforcer, les développer et les faire connaître.

Petite enfance	11
2.1. Fiche-action : Créer deux micro-crèches	11
2.2. Fiche-action : Créer un Relais Petite Enfance	13
Enfance	15
2.3. Fiche-action : Créer une nouvelle salle d'activités pour l'Alsh de Treignac	15
Soutien à la parentalité	16
2.4. Fiche-action : Faciliter l'intervention du service « Parents d'Ados 19 » sur le territoire	16
2.5. Fiche-action : Promouvoir l'apprentissage de la natation pour les enfants du territoire	17
2.6. Fiche-action : Faciliter la mobilité douce des familles	18
Jeunesse	20
2.7. Fiche-action : Permettre la rencontre des jeunes avec les entreprises	20
2.8. Fiche-action : Créer un « espace jeunes »	21
2.9. Fiche-action : Développer des structures et services d'accompagnement des jeunes	22
2.10. Fiche-action : Accompagner la création d'opportunités de participation citoyenne et d'insertion (SNU, TIG...)	24
Accès aux droits	25
2.11. Fiche-action : Permettre l'installation d'une Maison du Département à Treignac	25
Santé	26
2.12. Fiche-action : Valoriser les métiers d'aide à domicile (y compris le babysitting)	26
2.13. Fiche-action : Faciliter l'accès aux soins et aux actions de prévention santé	27
2.14. Fiche-action : Créer un tiers-lieu « Jardin Partagé » à l'EHPAD de Chamberet (AVEHC)	29

Orientation N°3 : Maintenir et développer un cadre de vie agréable, accueillant et convivial pour tous.

Logement	31
-----------------	----

3.1.	Fiche-action : Développer l'accessibilité au logement et notamment aux logements temporaires	31
3.2.	Fiche-action : Développer l'information et l'accompagnement des bailleurs et des locataires .	32
3.3.	Fiche-action : Promouvoir la rénovation des logements vétustes et passoires énergétiques....	33
3.4.	Fiche-action : Développer la gestion du foncier et réduire la vacance	34
3.5.	Fiche-action : Définir une stratégie pour l'habitation jeune	35
3.6.	Fiche-action : Apporter une expertise dans le domaine de l'immobilier	36
Cadre de vie		37
3.7.	Fiche-action : Développer des espaces de vie dans les communes	37
3.8.	Fiche-action : Faciliter la transition écologique, énergétique et le développement durable.	38
Animation de la vie sociale et culturelle		39
3.9.	Fiche-action : Développer des actions d'accès à la culture pour les enfants, les jeunes et leurs familles	39
3.10.	Fiche-action : Installer un dispositif Micro-folie (musée numérique, fablab, réalité virtuelle)	40
3.11.	Fiche-action : Améliorer la coordination des acteurs et des activités du territoire et leur communication.....	41
3.12.	Fiche-action : Permettre l'accès à la natation pour tous.....	42
3.13.	Fiche-action : Soutenir l'Espace de Vie Sociale PTT à Tarnac	43
3.14.	Fiche-action : Consolider et soutenir les groupes de parole	44

***Orientation N°1 : Favoriser la mobilité pour
soutenir le développement économique et
l'insertion professionnelle des habitants.***

Mobilité

1.1. Fiche-action : Réaliser des aménagements pour la mobilité douce	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- L'insécurité routière ressentie par les habitants les empêche d'utiliser les mobilités douces dans le quotidien (vélo, trottinette, piétons...). - Les jeunes et les enfants ont leur mobilité limitée par la crainte d'accidents. - Des lieux qui reçoivent du public ne présentent pas toujours d'aménagement adapté au flux du public (trottoirs, parking vélo). Ex. abords des écoles / collège. - Des chemins d'itinérance (Compostelle, GR) pour les piétons et cyclistes traversent notre territoire et communes.	- Habitants - Jeunes / enfants - Touristes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Développement des pistes cyclables, d'abris vélo. - Développement des bornes électriques sur les communes. - Repérer les besoins du territoire en lien avec la mobilité douce et apporter des solutions. - Création de trottoirs à proximité des écoles et services.	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : Les Communes – La communauté de communes <u>Moyens humains existant</u> : Frantz Breitenbach – Chargé de Mission Mobilité Douce CCV2M <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Vincent COISSAC (Chamberet) et Gérard MORATILLE (Chamberet)	Ecoles, collège, bailleurs, associations, Office de Tourisme
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
- Mobiliser des financements adaptés pour la mise en place des solutions. - Augmentation du recours à des moyens de mobilité douce au quotidien	- Nouveaux aménagements réalisés - Utilisation des mobilités douces

1.2. Fiche-action : Réorganiser le Transport à la Demande (TAD)	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Un Nouveau contrat mobilité sera signé avec la Région en 2023 et le service TAD sera délégué à la CC V2M dès juillet 2023, avec 40 % de reste à charge ; ce qui peut s'avérer élevé pour la CC. - Etant donné la basse densité du territoire qui rend difficile la mise en place d'un réseau de transport en commun plus conséquent, le TAD vient compléter l'offre et faire la liaison avec les moyens de transport existants. Les moyens existants (TAD, Cars) ne sont pas assez utilisés. - La population rencontre des difficultés à identifier ce transport et à l'utiliser. Les horaires ne sont pas toujours adaptés aux besoins.	- Utilisateurs actuels du TAD et nouveaux utilisateurs. - Personnes isolées en manque de solution de mobilité, pour des déplacements ponctuels essentiels (accès aux droits, à la santé, aux gares et arrêts des cars...).
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Revoir l'organisation du TAD : mise en place d'un répondeur, plus de souplesse, plus de lisibilité. - Mieux communiquer autour de son fonctionnement	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : Communauté de communes <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> : outils de communication
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Bernard RUAL (Chamberet), Didier JARRIGE (Affieux) et les autres élus de la commission TAD à la CCV2M	La Région
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
Augmenter la fréquentation du TAD	- Nombre de voyages effectués - Variété des utilisateurs - Couverture de toutes les communes

1.3. Fiche-action : Développer la mobilité écoresponsable	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Le sujet de la mobilité apparaît comme un frein à l'installation sur le territoire, l'enclavement étant important notamment pour les jeunes. - C'est une démarche actuelle et urgente, en lien avec la réduction des émissions de CO2 et l'usage équilibré des sources d'énergie. - La mobilité douce n'est pas encore développée sur le territoire, au-delà des chemins VTT et de randonnée de loisir et itinérance. - Un garage solidaire est présent sur le territoire (association GASEL à Lacelle).	Habitants et élus
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Créer un groupe de travail autour de la mobilité écoresponsable visant : - Les discussions autour de l'autopartage, bus citoyen, covoiturage, vélo, transport solidaire et autres moyens de mobilité écoresponsables. - La construction de projets concrets pour arriver à des solutions multimodales de mobilité sur le territoire, en s'appuyant sur l'existant. - La CC V2M propose la location de 30 Vélos à Assistance Electrique (VAE) à ses habitants depuis septembre 2022. - Définition d'un « plan de mobilité ».	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : Communauté de communes <u>Moyens humains existants</u> : Frantz Breitenbach – Chargé de Mission Mobilité Douce CCV2M <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	Dès 2022
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> :	PNR, Syndicat de la Montagne Limousine, Association GASEL, CAF
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
- Création d'un réseau de partenaires - Priorisation des modalités de mobilité pour l'avenir - Désenclavement des territoires ruraux.	- Nombre de participants au groupe de travail. - Nouvelles modalités de transport créées et l'adhésion.

1.4. Fiche-action : Faciliter l'accès à l'auto-école sur le territoire	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Il n'y a pas d'auto-école sur le territoire. Les auto-écoles les plus proches se situent à Uzerche (ville non desservie par les transports en commun) ou Tulle. - Les jeunes passent souvent le permis pendant qu'ils sont en internat au lycée. - Des nouveaux habitants venant des grandes villes n'avaient pas forcément le permis en arrivant et se retrouvent isolés. - La voiture est actuellement essentielle pour la plupart des habitants du territoire (notamment pour les déplacements domicile-travail).	Personnes sans permis
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Réalisation de permanences d'une auto-école sur le territoire, proposant des séances de formation et l'accompagnement d'un conseiller mobilité. - Location de voiturettes ou scooters pour permettre la mobilité et l'accès à l'emploi et aux droits, en attendant d'avoir le permis. - Aide pour trouver des financements pour le permis.	<u>Porteur potentiel de l'action :</u> Communauté de communes <u>Moyens humains à développer :</u> <u>Moyens matériels :</u>
	Echéances de réalisation
	2023 - 2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Vincent COISSAC (Chamberet) et Gérard MORATILLE (Chamberet)	Association ADER ; Mission Locale
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
- Davantage d'accès au permis - Formation en sécurité routière, remise à niveau, éco-conduite et seniors.	- Nombre de participants aux permanences et à la formation. - Nombre de permis obtenus.

1.5. Fiche-action : Communiquer autour des moyens de transport du territoire	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Il y existe peu de solutions de mobilité sur le territoire, et elles sont sous-utilisées (risque de réduction du service). - Les habitants ont des difficultés pour identifier et utiliser les solutions existantes. - Il n'existe pas un support qui regroupe les modalités de transport disponibles, à part une page sur le site internet de la CC et un document créé par le Syndicat de la Montagne Limousine et peu diffusé. - Les lignes de transport en commun ne figurent pas sur des sites et applications largement utilisés par les publics (habitants et touristes) et l'information n'est pas toujours actualisée. - La maîtrise du numérique est essentielle pour la réservation et l'achat de billets, plusieurs applications et sites internet sont utilisés.	- Habitants en difficulté pour leurs déplacements. - Utilisateurs du transport en commun. - Touristes.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Création d'un plan de communication autour des modalités de transport existantes. - Accompagner les publics à l'utilisation du numérique pour accéder à l'information et aux services (ex. achat de billets, horaire du transport, arrêts). - Informers sur les coûts, cartes d'abonnement, réductions et aides pour le transport en commun.	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : CC V2M <u>Moyens humains existants</u> : conseillers numériques présents sur le territoire <u>Moyens matériels</u> : Affiches et supports de communication (à définir selon plan de communication)
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Bernard RUAL (Chamberet)	Région, entreprises de transport
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
Plus de visibilité sur les moyens de transport	-Nombre de voyageurs - Satisfaction des habitants

Orientation N°2 : Trouver sur le territoire les services facilitant la vie quotidienne des habitants, les renforcer, les développer et les faire connaître.

Petite enfance

2.1. Fiche-action : Créer deux micro-crèches	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Des assistantes maternelles qui cessent progressivement leur activité et un nombre de plus en plus réduit de professionnelles, ce qui ne permet pas de satisfaire toutes les demandes des parents. - Un nombre de places d'accueil insuffisant. - Pas de diversité de l'offre d'accueil. - Des horaires d'accueil inadaptés aux horaires de travail atypiques : un besoin important exprimé par diverses institutions.	Les familles du territoire en priorité, et celles y travaillant mais n'y résidant pas, ayant des enfants de moins de 6 ans. Les nouvelles familles pouvant arriver sur le territoire.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Répondre aux besoins des familles pour la garde de leurs jeunes enfants. - Compenser la perte des places d'accueil chez les assistantes maternelles qui ont cessé leur activité. - Prendre en compte les horaires atypiques (travail le week-end ou en horaires décalés des parents 6H – 22H). - Mutualiser la Direction des deux micro-crèches, entre les deux communes.	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : Les communes de Treignac et Chamberet. <u>Moyens humains à développer</u> : Création de postes. <u>Moyens matériels</u> : Création de deux structures.
	Echéances de réalisation
	En 2022, étudier la faisabilité des projets et déposer les dossiers de demande d'aide financière. En 2023, ouverture du premier équipement à Treignac. En 2024, ouverture du deuxième équipement à Chamberet.
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elus référents</u> : Mme CHEYPE pour Treignac, Mmes SENEJOUX et DELAMOUR pour Chamberet.	Conseil Départemental (PMI, Corrèze Ingénierie), MSA, CAF.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation

• Une offre de service suffisante sur le territoire et répondant aux besoins des familles en termes d'organisation. • Une plus grande satisfaction des parents qui trouvent le mode de garde adapté à leur besoin.	• Nombre de places d'accueil créées ; • Nombre d'enfants inscrits et leur localisation ; • Taux d'occupation.
---	---

2.2. Fiche-action : Créer un Relais Petite Enfance	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Des assistantes maternelles dispersées, donc isolées en besoin d'accompagnement. - Des parents qui n'ont pas d'interlocuteur concernant les modes de garde, les relations employeurs avec leur assistante maternelle... - Un nombre d'assistantes maternelles en exercice qui diminue car : - Des assistantes maternelles « vieillissantes » qui cessent progressivement leur activité et sont de moins en moins nombreuses, ce qui ne permet pas de satisfaire toutes les demandes des parents. - Des horaires d'accueil inadaptés aux horaires de travail atypiques : un besoin important exprimé par diverses institutions.	Toutes les assistant(es) maternel(les) et gardes d'enfants à domicile. Les parents. Toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le métier d'assistant(e) maternel(le).
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le) en développant leurs compétences (accès à la formation) ; - Participer au réseau des RPE; - Soutenir les projets de création de MAM. - Répondre aux besoins des familles pour la garde de leurs jeunes enfants. - Valoriser et communiquer sur le métier d'assistant(e) maternel(le) et susciter l'intérêt pour ce métier afin de compenser la perte des places d'accueil, sur l'ensemble des communes de la CC V2M, notamment celles éloignées des micro-crèches. - Créer un Relais Petite Enfance.	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : Les communes de la CC V2M <u>Moyens humains à développer</u> : Création d'un poste d'animateur (trice) <u>Moyens matériels</u> : Un local et un véhicule. Un équipement informatique
	Echéances de réalisation 2023-2024

• Soutenir les projets de création de MAM.	
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Sandrine DELAMOUR (Chamberet), Geneviève SENEJOUX	Conseil Départemental (PMI), MSA, CAF. Assistantes maternelles.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Satisfaction des parents qui trouvent le mode de garde adapté à leurs besoins. • Rompre l'isolement des assistantes maternelles et favoriser leur professionnalisation. • Diversité de l'offre.	• Nombre d'assistantes maternelles adhérentes au Relais. • Nombre de parents reçus et accompagnés. • Nombre d'actions de communication réalisées. • Nombre d'agréments délivrés.

2.3. Fiche-action : Créer une nouvelle salle d'activités pour l'Alsh de Treignac	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Opportunité de créer une grande salle d'activité au rez-de-chaussée de l'école et des salles de stockage de matériel à l'étage tout en ne laissant pas un bâtiment se dégrader dans une cour d'école. - Avoir plus d'espace avec un accès direct à la cour.	Les enfants de l'ALSH présents sur les temps périscolaires et extrascolaires.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Rénover l'ancienne maison du Principal. - Permettre l'utilisation d'une nouvelle salle avec un babyfoot, une table de ping-pong qu'actuellement on ne peut pas forcément utiliser. - Avoir une grande salle d'activités.	<u>Porteur potentiel de l'action :</u> L'ALSH et la Commune de Treignac <u>Moyens humains à développer :</u> <u>Moyens matériels :</u> Rénovation intégrale
	Echéances de réalisation
	En 2022-2023, étudier la faisabilité du projet, réaliser des devis et déposer les dossiers de demande d'aide financière Fin 2023, début des travaux En 2024, ouverture de la salle
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
La directrice de l'ALSH, l'équipe technique <u>Elus référents</u> : Mr Coignac, Mme Cheype, Mme Savignac	CAF, Conseil Départemental (Corrèze Ingénierie), MSA.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
Une nouvelle salle d'activité pour les enfants et l'équipe d'animation	Evolution du nombre d'inscriptions. Diversité des activités proposées.

Soutien à la parentalité

2.4. Fiche-action : Faciliter l'intervention du service « Parents d'Ados 19 » sur le territoire	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
De nombreux adolescents en difficulté sur le territoire : • Echec scolaire / déscolarisation ; • Troubles divers (alimentation, angoisse, etc...) ; • Problèmes d'addictions (numérique, alcool, etc.) ; • Difficultés dans les relations sociales (repli sur les réseaux sociaux). Le manque d'intervenants spécialisés sur le territoire ainsi que l'éloignement des structures de prise en charge est une difficulté pour les familles.	Parents d'adolescents et leurs enfants.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Soutenir la parentalité, renforcer les liens entre parents et adolescents, permettre aux parents de partager leurs expériences ; • Prévoir une communication en direction des familles et des professionnels ; • Proposer aux parents des actions et interventions, type « café des parents ».	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : La Maison des Ados des PEP 19. <u>Moyens humains à développer</u> :
	<u>Moyens matériels</u> : Une salle ou un bureau à mettre à disposition de la MDA.
	Echéances de réalisation En 2022, organisation du 1^{er} café des parents en partenariat avec le collège.
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
Les directeurs des Alsh. <u>Elu référent</u> :	Collège de Treignac, CAF, Mission locale, Conseil Départemental (travailleurs sociaux).
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Les familles trouvent le soutien dont elles ont besoin pour l'exercice de leur parentalité. • Une meilleure prévention des troubles du comportement et/ou des risques de maltraitance.	• Nombre de familles qui participent aux actions ; Nombre de rdv individuels pris avec les intervenantes ; • Relations partenariales avec les travailleurs sociaux et les établissements scolaires.

Soutien à la parentalité

2.5. Fiche-action : Promouvoir l'apprentissage de la natation pour les enfants du territoire	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
De nombreux enfants et adolescents ne savent pas nager. Pas d'équipements sur le territoire (pas de piscine couverte fonctionnelle toute l'année). Le manque de MNS sur le territoire ainsi que l'éloignement des infrastructures rend l'accessibilité difficile.	Les enfants et adolescents. Les parents. Les animateurs des Alsh.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Permettre à des enfants de se familiariser avec l'eau, de vaincre leurs appréhensions et de devenir autonomes. - Prévoir une communication en direction des familles et des professionnels ; - Soutenir la parentalité, renforcer les liens parents-enfants.	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : Les communes de Chamberet et de Treignac <u>Moyens humains à développer</u> :
	<u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation En 2022, lancement de l'action et poursuite en 2023.
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
Les directeurs des Alsh <u>Elu référent</u> : Geneviève SENEJOUX (Chamberet)	CAF, DSDEN, Communauté de communes, Village de vacances des Roches de Sceaux.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
Avoir réalisé une réelle action de prévention, la reconduire et rendre les parents plus conscients des risques liés à une pratique non maîtrisée et pouvant être anxiogène.	- Nombre d'enfants et de familles qui participent aux actions ; - Progrès réalisés

Soutien à la parentalité

2.6. Fiche-action : Faciliter la mobilité douce des familles	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- La CC V2M met en location 30 Vélos à Assistance Electriques (VAE) à ses habitants depuis septembre 2022. L'objectif est d'expérimenter cette modalité de transport au quotidien. - Depuis les premières demandes de location, des parents sollicitent des équipements complémentaires pour le transport de leurs enfants (remorque, siège, équipement de sécurité). - De plus en plus le territoire est fréquenté par des cyclistes en tourisme d'itinérance. L'Office de Tourisme envisage de développer des offres de séjour et des activités de loisir sur le territoire pour les familles (notamment les plus modestes), qui pourront accéder en vélo.	Parents et leurs enfants.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mise en place du projet de la CC V2M « Vélo en Famille » qui comporte : - Des ateliers de sécurité routière (parents, jeunes et enfants), d'entretien et remise en état de vélos). - Des animations de sorties en famille et initiation à l'itinérance. - L'achat de matériel pour le transport d'enfants et bagages.	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : La Communauté de communes. <u>Moyens humains existants</u> : Frantz Breitenbach – Chargée de Mission Mobilité Douce CCV2M <u>Moyens matériels</u> : Espace loué par la CC à la commune de Treignac (atelier vélo)
	Echéances de réalisation
	Entre 2022 et 2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Vincent COISSAC (Chamberet)	CAF, MSA, Office de Tourisme
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation

• Plus de familles utilisant les mobilités douces au quotidien. • Plus de sécurité dans les déplacements. • Plus d'accès aux loisirs et aux vacances sur le territoire. • Valorisation du territoire en tant que destination, et des activités locales.	• Nombre de location des vélos et des équipements complémentaires • Nombre de sorties et ateliers
--	--

2.7. Fiche-action : Permettre la rencontre des jeunes avec les entreprises	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
• Méconnaissance des jeunes sur la diversité des métiers existants près de chez eux, entraînant également des difficultés d'orientation ; • Des formations courtes et directement professionnalisantes mise en retrait par rapport à des études longues ; • Des difficultés de recrutement dans l'Artisanat, l'agriculture et la petite enfance ; • Peu de créations d'entreprises.	Les collégiens de 4^e-3^e avant leur stage de découverte. Les post-brevets et post-bac.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Organisation de rencontres entre les entreprises et le public cible pour une découverte des métiers (l'artisanat, l'industrie, l'agriculture, la santé, les loisirs...) • Proposer ce type de rencontres lors des journées de la jeunesse (encore en cours de préparation par la Caf).	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : PETR <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Sylvie SAVIGNAC (Treignac), Bernard RUAL (Chamberet), Sandrine DELAMOUR (Chamberet), Vincent COISSAC (Chamberet) et Gérard MORATILLE (Chamberet)	Collège, Centre des Monédières, Mission locale, entreprises locales, CAF, Communauté de communes.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Création de réseau d'entreprises partenaires, création d'opportunités de stage.	• Nombre de rencontres. • Stages proposés.

2.8. Fiche-action : Créer un « espace jeunes »	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
• Difficultés dans les relations sociales (repli sur les réseaux sociaux). • Problèmes d'addictions constatés (numérique, alcool, etc.). • Problème de mobilité, isolement. • Absence d'un espace avec encadrement où les mineurs peuvent se retrouver dans un milieu sécurisé avec activités culturelles et sportives...	Jeunes du territoire âgés de 12 à 25 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Création d'un groupe de jeunes, moteur et fédérateur pour réfléchir au projet d'un local qui serait : • Un espace avec un animateur diplômé d'Etat ; ouvert le mercredi, le samedi, en soirée ; • Proposant des activités adaptées aux jeunes, de l'accompagnement à la scolarité, une ouverture à la culture... ; • Proposant des permanences d'infirmière, de psychologue... ; • Avec une fonction de Point Information Jeunesse (16 – 25 ans) : aide à la constitution de CV..., information sur les emplois jeunes, les services civiques, les Bafa, les apprentissages. • Facilitant l'accès au Pass'Culture.	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : Commune de Treignac <u>Moyens humains à développer</u> : 1 animateur jeunes diplômé d'Etat <u>Moyens matériels</u> : un local, du matériel, un véhicule...
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Elu de Treignac et Sandrine DELAMOUR (Chamberet), Vincent COISSAC (Chamberet) et Gérard MORATILLE (Chamberet)	Le collège de Treignac, les écoles, la Caf (PS jeunes et CLAS).
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Création d'actions pour et avec les jeunes. • Plus de partenariat avec les associations locales. • Satisfaction des adolescents et des jeunes.	• Nombre d'actions réalisées. • Fréquentation du local et par quelles tranches d'âge.

2.9. Fiche-action : Développer des structures et services d'accompagnement des jeunes	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Manque de référents identifiés pour accompagner les jeunes en difficulté (difficultés sociales et psychologiques). Eloignement des services tels que Maison des Ados, Planning familial... - Un bon nombre de métiers n'existent pas sur le territoire, il est difficile aux jeunes de mieux connaître ces métiers et d'avoir des opportunités de stage. De l'autre côté, les métiers existants sont parfois méconnus. - Manque de structures de loisirs dédiées aux jeunes.	Jeunes du territoire âgés de 12 à 25 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Accompagner les jeunes pour l'orientation professionnelle, la prévention santé, les loisirs... - Organisation d'un événement pour les jeunes du PETR, visant des activités d'orientation professionnelle (organisation d'un forum des métiers), de prévention santé, de sport et de loisirs. - Développer l'intervention de la Maison des Ados et du Centre de Planification et d'Education Familiale. - Développer des structures sportives ludiques comme un mur d'escalade, un skate-park et les utiliser pour sensibiliser aux bienfaits du sport par rapport aux addictions, à l'alcool... - Amener les jeunes à s'impliquer dans la vie locale : Création d'un conseil communautaire des jeunes.	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : Partenaires extérieurs <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2023 - 2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Sandrine DELAMOUR (Chamberet), Vincent COISSAC (Chamberet) et Gérard MORATILLE (Chamberet)	Le collège de Treignac, la Caf, la Maison des Ados, le Centre de Planification et d'Education Familiale,

	la MSA, l'association Chemins d'Avenir.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Augmenter les possibilités professionnelles des jeunes, selon leurs intérêts. • Promouvoir les rencontres et les échanges entre les jeunes du territoire PETR. • Satisfaction des adolescents et des jeunes.	• Participation aux évènements • Satisfaction des jeunes • Mise en place d'une instance de jeunes

Jeunesse

2.10. Fiche-action : Accompagner la création d'opportunités de participation citoyenne et d'insertion (SNU, TIG...)	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
• Manque d'opportunités de participation citoyenne sur le territoire et volontariat pour les jeunes. • Difficultés de mise en place des contrats TIG. • Présence d'un Centre d'Education Fermé à Soudaine-Lavinadière et d'un groupe de Jeunes Sapeurs-Pompiers à Chamberet.	Jeunes du territoire âgés de 15 à 25 ans. Collectivités, associations, organismes publics, organismes privés chargés d'une mission de service public.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Accompagnement à la création de nouvelles opportunités de volontariat sur le territoire. • Diffusion de cette opportunité. • Création de nouvelles relations partenariales.	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : CC V2M <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Vincent COISSAC (Chamberet) et Gérard MORATILLE (Chamberet)	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Permettre la réalisation du volontariat sur le territoire. • Permettre aux jeunes à connaître le fonctionnement des services publics.	• Nombre d'opportunités créées • Nombre de jeunes engagés

Accès aux droits

2.11. Fiche-action : Permettre l'installation d'une Maison du Département à Treignac	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
• Difficulté d'accès aux droits dû à l'éloignement. • Présence d'une France Services sur le territoire, très sollicitée. • Départ de la trésorerie de Treignac prévu pour janvier 2023.	Habitants du territoire.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Création de lieu de proximité pour les services publics. • Permanence de plusieurs partenaires sur le territoire, pour la prévention, l'accompagnement social, numérique, l'accès aux droits.	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : Le département et la commune de Treignac <u>Moyens humains à développer</u> : oui, par le département <u>Moyens matériels</u> : espace de l'ancienne trésorerie de Treignac
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Sylvie SAVIGNAC	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Plus de recours aux aides et un meilleur accès aux droits. • Accompagnement pour l'usage du numérique. • Permanences et interventions des partenaires du département.	• Nombre de permanences et actions menées • Fréquentation • Nouveaux partenaires sur le territoire

2.12. Fiche-action : Valoriser les métiers d'aide à domicile (y compris le babysitting)	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
• Difficultés pour le recrutement d'aides à domicile. • Métier présentant des difficultés de travail (montant du salaire, usage de la voiture personnelle, quotidien difficile avec personnes en difficulté, peu de suivi psychologique, grande responsabilité). • Difficulté pour employer une aide à domicile (y compris pour la garde ponctuelle des enfants ou dans des situations de maladie, grossesse ou handicap).	• Aidants professionnels • Organismes de recrutement / coordination. • Personnes ayant besoin du service. • Personnes en réorientation professionnelle ou à la recherche de métier.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Organiser un annuaire des acteurs présents sur le territoire. • Faciliter l'accès à des formations. • Accompagnement administratif (ex. utilisation du CESU). • Orientation professionnelle sur ces métiers et mise en relation avec employeurs potentiels (bourse à l'emploi ?).	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : La communauté de communes et ses communes <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> : supports de communication, salles pour les rencontres
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Geneviève SENEJOUX (Chamberet)	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Visibilité sur les services et personnes existantes dans le territoire. • Augmenter l'offre de service.	• Nouveaux recrutements • Augmentation de la satisfaction des employés et employeurs.

2.13. Fiche-action : Faciliter l'accès aux soins et aux actions de prévention santé	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
• Les organismes travaillant sur le sujet de la santé ne sont souvent pas coordonnés. • Plusieurs thématiques méritent d'être approfondies : la prévention, la perte d'autonomie, le handicap, les aidants, le sport-santé etc... • L'accès aux soins est rendu difficile par l'éloignement des hôpitaux et le manque de spécialistes sur le territoire. • La Santé est considérée comme une thématique prioritaire par la population. • Pour la santé mentale, il existe seulement une psychologue sur le territoire, en plus des interventions des psychologues scolaires. • A la pharmacie de Chamberet, une cabine de téléconsultation a récemment été mise en place.	• Habitants • Entreprises et associations en lien avec la santé • Professionnels de santé
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Créer un groupe de travail sur la Santé • Réunions régulières sur des thématiques choisies par un groupe permanent, qui traite de sujets concrets avec un thème précis à la fois. • Mutualisation de ressources, échange sur les besoins et difficultés. • Proposer des actions concrètes pour améliorer la santé de la population et l'accès aux soins. • Porter des initiatives collectivement pour faciliter l'animation, avec plusieurs partenaires et lieux (ex. café des aidants).	<u>Porteurs potentiels de l'action :</u> <u>Moyens humains à développer :</u> <u>Moyens matériels :</u> Salle pour les réunions
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elus référents</u> : Gérard TAVERTE (Chamberet) et Estelle BOUCHOT (Rilhac-Treignac)	ARS, Caf, EHPADs, Instance de Coordination de l'Autonomie, maisons de santé, praticiens, association AVEHC Produits et services : CMA, La Poste

Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Meilleure visibilité sur l'offre de soins et de prévention. • Création de liens et coopération entre les différents acteurs. • Meilleur service pour les habitants.	• Nombre de réunions et participants • Nombre d'actions mises en place

2.14. Fiche-action : Créer un tiers-lieu « Jardin Partagé » à l'EHPAD de Chamberet (AVEHC)	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
Nécessité d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur afin de conserver et d'accentuer le lien social auprès des résidents.	Résidents, société civile.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Aménagement des deux jardins de l'établissement en jardin thérapeutique et jardin d'activités physiques (parcours de santé). - Ces jardins seraient ouverts à toute personne de la commune ainsi qu'à l'école par le biais d'un partenariat éducatif. - Création d'un Café solidaire autour du thème des jardins afin de maintenir le lien social et l'autonomie des résidents.	<u>Porteurs potentiels de l'action</u> : AVEHC <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> : investissement matériel (mobiliser, aménagement des jardins, matériel...)
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Gérard TAVERT (Chamberet)	Commune de Chamberet, École de Chamberet, Associations locales, Communauté de commune, ARS.
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
- Maintien du lien social - Ouverture de l'EHPAD sur l'extérieur - Echanges intergénérationnels - Création d'un lieu de rencontre communautaire	Nombre de participants, satisfaction.

Orientation N°3 : Maintenir et développer un cadre de vie agréable, accueillant et convivial pour tous.

Logement

3.1. Fiche-action : Développer l'accessibilité au logement et notamment aux logements temporaires	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
• Difficultés à se loger dans un lieu adapté à la situation des personnes (niveau de revenu, localisation de l'emploi, vie familiale, etc.). • Manque de logements à la location et à la vente sur le territoire. • Manque de petits logements et logements meublés. • Difficultés de recrutement pour les emplois dépendant d'une solution d'hébergement.	• Nouveaux arrivants (que ce soit pour des raisons personnelles ou professionnelles). • Individus se trouvant dans une situation précaire et devant changer de logement. • Personnes rencontrant des difficultés dans leur habitation actuelle et ne savant pas vers qui se tourner pour les résoudre. • Saisonniers / apprentis.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Développer une base de données des offres locatives de courte durée et de logements communaux.	<u>Porteur potentiel de l'action :</u> Communes <u>Moyens humains à développer :</u> <u>Moyens matériels :</u> x
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Gérard TAVERTE (Chamberet)	
Résultats attendus	Agences immobilières, Office du Tourisme
• Meilleure visibilité des opportunités de logement. • Faciliter la proposition d'emplois saisonniers et de stages logés. • Réduction de la vacance.	Indicateurs d'évaluation
	- Emplois pourvus avec hébergement - Nombre de logements disponibles

Logement

3.2. Fiche-action : Développer l'information et l'accompagnement des bailleurs et des locataires	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Des propriétaires ont parfois envie de louer ou rénover leur bâtiment et ne savent pas comment le faire. - Il manque des logements en location sur le territoire. Presque la moitié des logements sont sous-occupés (40% de maisons secondaires et 10% de vacance). - La partie administrative d'une location peut causer de l'insécurité aux propriétaires, qui préfèrent ne pas louer.	- Bailleurs privés - Propriétaires de logements vacants - Locataires - Personnes à la recherche d'un logement en location
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Proposer des ateliers d'information sur des sujets en lien avec l'habitation. - Accompagner les propriétaires et locataires, individuellement ou collectivement, pour lever les freins à la location. - Créer d'un réseau de partenaires pour réaliser cet accompagnement, et proposer des permanences.	<u>Porteur potentiel de l'action :</u> <u>Moyens humains à développer :</u> x <u>Moyens matériels :</u> Supports de communication et salle (CCV2M)
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Gérard TAVERTE (Chamberet)	
Résultats attendus	Adil (bailleurs privés) ; Maison France Service (info sur Action Logement) ; Maison du Département ; CAUE (patrimoine) ; CAF
- Nouveaux contrats de location. - Sécurisation des locations, avec propriétaires et locataires rassurés et conscients de leurs engagements. - Faciliter l'intervention des partenaires sur le territoire.	Indicateurs d'évaluation
	- Réduction de la vacance - Satisfaction des locataires et des bailleurs - Présence dans les actions proposées

Logement

3.3. Fiche-action : Promouvoir la rénovation des logements vétustes et passoires énergétiques	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- De nombreux logements sur le territoire sont abandonnés ou en mauvais état. - Une partie importante du parc de logements n'est pas adaptée aux nouvelles normes de consommation énergétique et ne pourra plus être mise en location à partir de 2023. - Les coûts des travaux et les difficultés pour réaliser des démarches administratives sont des freins à la réhabilitation des logements.	Les locataires, les propriétaires-occupants, les bailleurs, les futurs acheteurs. Les porteurs de projets.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mise en place d'une OPAH en septembre 2022, avec l'objectif d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur habitat et dans l'obtention d'aides financières pour les travaux (pour l'économie d'énergie, l'adaptation à la perte d'autonomie et la rénovation globale de logements dégradés). - La communauté de communes et quatre communes se sont engagées avec des aides complémentaires : Treignac, Chamberet, Tarnac et Soudaine-Lavinadière.	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : La Communauté de communes <u>Moyens humains existant</u> : Animateur de l'OPAH : SOLIHA ; Sandrine DELAMOUR (CCV2M) <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2022-2027
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Gérard TAVERT (Chamberet), Gérard MORATILLE (Chamberet)	Anah ; communes ; CPIE Corrèze
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
Amélioration de la qualité des logements	- Nombre de personnes accompagnées - Montant des financements et aides attribuées

Logement

3.4. Fiche-action : Développer la gestion du foncier et réduire la vacance	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
La gestion du foncier est un sujet complexe, difficile à porter par les petites communes (manque de techniciens).	Elus et secrétaires de mairie
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mise en place de l'OPAH avec un volet optionnel sur la formation et accompagnement des élus. - Diagnostic de la situation du foncier, notamment la vacance commerciale et résidentielle (accompagné à Chamberet et Treignac dans le cadre de PVD). - Cartographie de la vacance et mise à disposition des cartes aux élus. - Organisation des procédures administratives, pour faciliter et accompagner les démarches (bien sans maître / abandon...). Utilisation de l'outil « Zéro Logements Vacants ».	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : CC V2M et communes <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Gérard TAVERT (Chamberet)	Soliha (dans le cadre de l'OPAH) ; Zéro Logements Vacants; DDT ; Communes ; Syndicat de la Diège
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
- Réduction de l'abandon et des biens sans maîtres. - Maîtrise des procédures administratives par les mairies.	- Nombre de procédures engagées - Evolution de la situation du foncier

Logement

3.5. Fiche-action : Définir une stratégie pour l'habitation jeune	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Le manque de logements en location, de petit taille et meublés ne facilite pas l'installation des jeunes sur le territoire (premier emploi, stage, alternance etc). - Les jeunes manquent de garants et peuvent avoir des difficultés pour accéder à un bail. Les bailleurs ne veulent pas toujours louer leurs logements à des jeunes. - Absence de foyer de jeunes travailleurs sur le territoire.	- Jeunes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Créer un groupe de travail pour la concertation et la coordination des partenaires. - Accompagnement des jeunes par des partenaires (ex. l'association ADAHJ) pour faciliter leur installation. - Identification des logements susceptibles à être loués par les jeunes (dont chambres chez l'habitant, petits logements, résidences secondaires avec des contrats courts de location). - Mise en place de différents modèles de bail (bail glissant, bail mobilité) pour rassurer les bailleurs et les locataires. - Inciter les propriétaires à mettre en location leurs biens sous-utilisés.	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : La Communauté de communes <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation 2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> : Vincent COISSAC (Chamberet) et Gérard MORATILLE (Chamberet)	CAF, ADAHJ, ADIL, ANAH, MECS, Mission Locale, Conseil Départemental
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
- Faciliter l'installation des jeunes sur le territoire. - Réduire la sous-utilisation des logements.	- Nombre de jeunes accompagnés - Nombre de mois de location des logements

Logement

3.6. Fiche-action : Apporter une expertise dans le domaine de l'immobilier	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
• Difficulté à avoir une vision d'ensemble des logements et espaces commerciaux sur notre territoire. • Difficulté pour loger les nouveaux habitants. • Communication limitée sur les types d'aides existantes.	Les locataires, les propriétaires-occupants, les bailleurs, les futurs acheteurs. Les porteurs de projets.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Créer un groupe de travail "Observatoire de l'immobilier" qui regroupe des experts du territoire sur les sujets de développement immobilier. • Mettre en relation les acteurs du territoire pour accompagner l'évolution de l'immobilier sur notre territoire. • Mutualiser les outils et les données. • Recenser les biens disponibles à la location, les meublés, la création de commerces...	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : La Communauté de communes <u>Moyens humains à développer</u> :
	<u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation 2024-2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.</i>
<u>Elu référent</u> :	
Résultats attendus	Indicateurs d'évaluation
• Meilleure visibilité du parc de logements / locaux. • Faciliter le choix d'une stratégie d'action. • Mise en relation des acteurs et complémentarité des actions et moyens.	• Participation au groupe de travail • Fréquence des rencontres • Evolution des partenariats

Cadre de vie

3.7. Fiche-action : Développer des espaces de vie dans les communes	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Manque d'équipements et activités en libre accès. - Manque d'aires de jeux, de parcours-santé, de bancs, parcs, jardins partagés et d'autres espaces de convivialité favorisant le lien social. - Difficulté des petites communes à trouver des financements pour l'achat d'équipements et de mobilier urbain (coût trop faible).	- Habitants (différents groupes : jeunes, enfants, seniors, femmes...) - Associations
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Identifier des projets existants sur le territoire pour l'aménagement des espaces publics. - Choisir les équipements les plus adaptés à chaque situation, en visant un équilibre et une complémentarité sur le territoire, et les différents groupes d'utilisateurs. - Etudier la possibilité de réaliser des achats et des demandes de financement groupés.	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : CC V2M et communes <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024-2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Vincent COISSAC (Chamberet) et Gérard MORATILLE (Chamberet)	
Résultats attendus	Bailleurs sociaux, CAF, EHPAD, associations, lycée agricole, Collège
- Améliorer la qualité de l'espace public. - Créer des nouvelles opportunités de loisir et de rencontre. - Améliorer les relations et la santé de la population.	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre d'équipements installés - Satisfaction des utilisateurs

Cadre de vie

3.8. Fiche-action : Faciliter la transition écologique, énergétique et le développement durable.	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- L'environnement et l'écologie sont des sujets transversaux importants, qu'on retrouve dans la plupart des projets. - La maîtrise de ce sujet technique n'est pas simple pour une commune. - Les enjeux font partie de la politique nationale.	Habitants
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Création d'un groupe de réflexion transversale sur la transition écologique, énergétique et le développement durable pour : - La création de nouvelles propositions de projets dans cette thématique. - L'accompagnement des projets en cours et l'amélioration des propositions, en considérant les enjeux environnementaux. - Actions de sensibilisation. - Etre en phase avec la politique nationale et peut-être devenir un terrain d'expérimentation.	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : CC V2M <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024-2025
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> :	
Résultats attendus	ADEME, PNR
- Prise en compte transversale de tous les enjeux environnementaux. - Sensibilisation des habitants et de l'ensemble des acteurs du territoire.	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre de participants - Nombre de projets accompagnés

Animation de la vie sociale et culturelle

3.9. Fiche-action : Développer des actions d'accès à la culture pour les enfants, les jeunes et leurs familles	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Les jeunes et leurs familles considèrent qu'il manque des activités culturelles en direction du public jeunes/enfants (des séances de cinéma avec des horaires adaptés, des cours de théâtre, de musique, d'arts plastiques, etc...). - Les actions existantes ont des prix prohibitifs pour certaines familles. - Les galeries, musées, concerts et spectacles destinés à ce public se retrouvent dans des plus grandes villes, trop éloignées. - Les Alsh et les médiathèques proposent des activités culturelles et des sorties.	• Enfants • Jeunes • Familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Augmenter l'offre culturelle à destination des familles. • Adaptation des horaires et contenus à ces publics.	<u>Porteur potentiel de l'action :</u> CC V2M <u>Moyens humains à développer :</u> <u>Moyens matériels :</u>
	Echéances de réalisation
	2023-2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Geneviève SENEJOUX (Chamberet)	
Résultats attendus	CAF ; Collège ; Ecoles, ALSH ; Associations
• Nouvelles opportunités culturelles. • Satisfaction des habitants avec l'offre du territoire.	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre d'actions réalisées - Nombre de participants - Satisfaction des participants

Animation de la vie sociale et culturelle

3.10. Fiche-action : Installer un dispositif Micro-folie (musée numérique, fablab, réalité virtuelle)	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Eloignement des centres culturels et grands musées en France. - Difficultés d'accès au numérique. - Plusieurs acteurs « créatifs » et artisans sur le territoire.	- Habitants - Jeunes et enfants - Touristes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Mise en place du dispositif Micro-Folie sur le territoire (en alternance entre Chamberet et Treignac) : musée numérique, fablab et réalité virtuelle. - Création d'un agenda de programmation culturelle et des actions en lien avec l'existant sur le territoire. - Animation du dispositif avec les partenaires identifiés.	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : CC V2M et Communes <u>Moyens humains à développer</u> : Recrutement d'un VTA et d'un Service Civique <u>Moyens matériels</u> : Salles communales, achat d'équipement technique spécifique
	Echéances de réalisation
	Juillet 2023
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financiers pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Sylvie SAVIGNAC (Treignac) et Gèneviève SENEJOUX (Chamberet)	
Résultats attendus	DRAC, La Vilette, Ecoles, Collège, ALSH, associations
- Accès aux œuvres d'art des grands musées français, et à des spectacles culturels. - Animation du territoire. - Construction d'un réseau de partenaires.	Indicateurs d'évaluation
	- Fréquentation - Nombre d'actions - Nombre de partenaires

Animation de la vie sociale et culturelle

3.11. Fiche-action : Améliorer la coordination des acteurs et des activités du territoire et leur communication	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
• Manque de visibilité sur les associations et activités proposées dans le territoire de la CC (information à l'échelle des mairies). • Manque de coordination et de visibilité sur les événements proposés par chaque commune. • Peu d'interaction et de mutualisation entre les différents acteurs du territoire.	• Habitants • Associations • Touristes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
• Construction d'un agenda unique d'événements à l'année. • Construction d'un planning hebdomadaire avec les activités proposées par les acteurs du territoire (par public), pour faciliter le choix des familles. • Plan de communication commun et partagé. • Mutualisation des outils (de réservation des salles, par exemple).	<u>Porteur potentiel de l'action :</u> CC V2M <u>Moyens humains à développer :</u> <u>Moyens matériels :</u>
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent :</u>	
Résultats attendus	CAF, MSA, Associations, Office de Tourisme
• Augmenter la complémentarité de l'offre. • Augmenter la fréquentation. • Visibilité des événements.	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre d'inscrits - Nombre d'actions

Animation de la vie sociale et culturelle

3.12. Fiche-action : Permettre l'accès à la natation pour tous.	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Beaucoup d'habitants de tous âges ne savent pas nager et aimeraient apprendre et d'autres savent et aimeraient pratiquer. - La natation a été un sujet fréquemment abordé en réunion publique. - La seule piscine publique du territoire, à Chamberet, n'ouvre que pendant la saison d'été (2 mois). Les piscines le plus proche sont à Egletons ou Tulle. - L'entretien d'une piscine chauffée a des coûts très élevés pour un territoire rural.	Habitants
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Négocier un accès à la piscine des Roche de Scoeux, ou trouver une solution de mobilité vers une autre piscine du territoire. - Faciliter l'activité sportive. - Promouvoir les formations en lien avec la natation (maîtres-nageurs, BNSSA, stage pour les parents).	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : Communauté de communes <u>Moyens humains à développer</u> : <u>Moyens matériels</u> :
	Echéances de réalisation
	2024
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Geneviève SENEJOUX (Chamberet), Vincent COISSAC (Chamberet) et Gérard MORATILLE (Chamberet)	
Résultats attendus	CAF, DSDEN, Communauté de communes, Village de vacances des Roches de Scoeux
- Faciliter l'accès à la natation - Faciliter le maintien de l'équipement sur le territoire	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre de participants - Nombre de cours proposés

Animation de la vie sociale et culturelle

3.13. Fiche-action : Soutenir l'Espace de Vie Sociale PTT à Tarnac	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- Le Tiers-Lieu « numérique » de Tarnac constate le besoin de diversifier son activité pour mieux répondre aux besoins des habitants. - Il a engagé une démarche de projet en vue d'un agrément d'Espace de Vie Sociale par la Caf.	- Habitants de Tarnac et des environs - Toutes personnes souhaitant bénéficier de leurs actions
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- L'objectif est de - maintenir ses actions d'accompagnement au numérique, d'enregistrement de musique et vidéo et co-working dans ses locaux et hors les murs, - diversifier ses interventions en proposant par exemple des actions de soutien à la parentalité, ouvrir ses locaux à d'autres acteurs pouvant intervenir sur le territoire.	<u>Porteur potentiel de l'action</u> : Association PTT <u>Moyens humains existants</u> : Salariés du PTT <u>Moyens matériels</u> : locaux du PTT
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> :	
Résultats attendus	CAF, DSDEN, MSA, Conseil Départemental, CCV2M, Commune de Tarnac
- Varier le public qui fréquente l'espace et augmenter la fréquentation. - Apporter de nouveaux services à la communauté. - Faciliter l'intervention d'autres acteurs.	Indicateurs d'évaluation
	- Augmentation de la fréquentation - Actions réalisées et variété

Animation de la vie sociale et culturelle

3.14. Fiche-action : Consolider et soutenir les groupes de parole	
Constats issus du diagnostic partagé et des échanges avec les partenaires	Public cible
- La faible densité de la population et le vaste territoire, peut rendre difficile les liens sociaux. - L'accompagnement social et psychologique est limité dans notre territoire. - Quelques groupes de parole voient le jour, organisés par les Ehpad, associations ou à l'initiative de la population ; avec une participation satisfaisante. - Les personnes se retrouvent souvent isolées dans des situations difficiles de la vie (deuil, aidants, pensées suicidaires, difficultés familiales et scolaires, parentalité, etc).	Habitants
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
- Coordonner les partenaires pour la mise en place de nouveaux groupes de paroles réguliers. Ex. café des aidants - Rendre visibles les initiatives existantes sur le territoire. - Proposer des ateliers et permanences de partenaires qui peuvent apporter leur expertise sur des sujets complexes.	<u>Porteur potentiel de l'action :</u> <u>Moyens humains à développer :</u> <u>Moyens matériels :</u> salle pour les rencontres
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action – élu référent	Partenaires sollicités - <i>soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles</i>
<u>Elu référent</u> : Geneviève SENEJOUX (Chamberet)	
Résultats attendus	EHPADs, associations (L'Arbre soins palliatif)
- Créer un réseau local de soutien. - Coordonner les actions des partenaires et augmenter la fréquence et la visibilité de ces actions.	Indicateurs d'évaluation
	- Nombre de participants - Nombre d'événements

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance est assurée conjointement par la CAF de la Corrèze et la Communauté de communes Vézère – Monédières - Millesources, la partie opérationnelle est assurée par le **binôme** constitué de la Chargée de coopération et de la Conseillère Technique.

Une instance est créée : Le Comité de pilotage. Il se réunit de 3 à 4 fois par an.

Sa composition	<u>Pour la communauté de communes</u> - Le Président - Le Maire de Chamberet - La 1^{ère} adjointe de Chamberet - Une conseillère municipale de Chamberet - Le Maire de Treignac - La 3^{ème} adjointe de Treignac - L'élue en charge de l'enfance – jeunesse à Treignac - Le Maire de Tarnac - La Chargée de coopération <u>Pour la Caisse d'Allocations Familiales</u> - La Directrice Adjointe - La Responsable adjointe du pôle Action Sociale - La Conseillère Technique du territoire
Son rôle	- structurer la démarche, - valider les enjeux, - valider les échéances, - valider le diagnostic et définir les priorités, - valider le plan d'actions et contractualiser, - suivre la mise en œuvre des actions, décider de réajustements le cas échéant, - valider l'évaluation des actions et de la démarche CTG.

Afin d'identifier les forces et faiblesses du territoire, des **questionnaires** ont été diffusés et plusieurs **ateliers** ont été mis en place réunissant élus et techniciens de la communauté de communes, puis des ateliers avec les élus et les acteurs associatifs et institutionnels intervenant sur le territoire, sans oublier les **réunions participatives** organisées avec la population. Ces différents temps d'échanges collectifs se sont déroulés de janvier à juin 2022. Les sujets abordés ont été les suivants :

- La petite enfance ;
- La jeunesse / adolescence ;
- La mobilité ;
- L'économie et l'emploi ;

- La vie sociale et culturelle ;
- La santé et le vieillissement
- Le logement ;
- L'accès aux droits et le numérique.

Ces différents ateliers ont permis l'élaboration du diagnostic et du plan d'Actions de la CTG Vézère – Monédières - Millesources.

Des **groupes de travail** d'élus et de responsables d'équipements, et ponctuellement des acteurs institutionnels ou locaux pouvant apporter leur contribution, seront organisés tout au long de la CTG afin de contribuer à la réalisation des actions planifiées en mobilisant tous les moyens nécessaires.

ANNEXE 5 – Evaluation

L'évaluation que nous réaliserons se fera à l'échelle du territoire dans son ensemble et portera sur la démarche engagée pour la concrétisation de cette Convention Territoriale Globale (CTG). Par « démarche » nous entendons :

- L'appropriation par les élus de la conceptualisation de la dynamique de transformation,
- La nature des rapports entre et avec les partenaires, les habitants de la Communauté de communes,
- Les ambitions partagées pour l'avenir du territoire.

L'évaluation des actions sera confiée à chaque porteur de projet ; chacune d'entre elles contribuera à l'évaluation globale.

Nous mesurerons les **objectifs** posés au lancement de la CTG, les **effets produits** et quelles **transformations** concrètes et voulues avons-nous obtenu.

L'évaluation est une démarche incontournable, elle permet notamment de vérifier la bonne adéquation entre l'offre, la demande et le besoin, la pertinence des choix de gouvernance...nous nous appuyerons sur le « Guide d'appui à l'évaluation des Conventions Territoriales Globales » de la Cnaf pour mener à bien ce travail.

**ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la communauté de communes
Vézère – Monédières – Millesources en date du 1^{er} février 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	23
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	8
Nombre de votants	34
Date de la convocation	17/10/2022
Certifié exécutoire le	24/11/2022
Date d'affichage	24/11/2022
Envoyé en préfecture le	24/11/2022

Le vingt et un octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LE MEUR Marion, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEYSSERIE Marc, LONGUET Jean François, VERGNE Patrick

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOURDARIAS Sophie, CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à JENTY Philippe), GARAIS Daniel (représenté), JARRIGE Didier (donne procuration à LEMEURE Marion), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), LAURENT André (représenté), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), RUAL Bernard (donne procuration à TAVERTE Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à COISSAC Vincent), TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

147-2022 Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale)

Suite à la présentation du diagnostic et du plan d'action intégré dans la convention territoriale globale avec la CAF, le président demande au conseil l'autorisation de signer la convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- d'autoriser le président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ainsi que tous ses avenants, et ce pendant toute la durée de la convention.

Fait à Treignac le 23/11/2022
Le Président, Philippe JENTY



H

Feuillet 2021 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	3
Nombre de votants	32
Date de convocation	25/01/2021
Certifiée exécutoire le	10/02/2021
Affichée le	10/02/2021
Transmis en préfecture	10/02/2021

Le premier février deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean Pierre, BOURDARIAS Sophie, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS

Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, JOUCHOUX Jean Luc, LAURENT André, LE MEUR Marion, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean Claude

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, BEZEAU Sophie, GAGE Pascal, LONGUET J-François, Vergne Patrick

EXCUSES: BOUCHOT Estelle (représenté), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à COIGNAC Gérard), CHASSEING Daniel, COISSAC Vincent, LELIEVRE Carla (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), TAVERT Gérard.

Secrétaire : JOUCHOUX Jean Luc

7-2021 engagement dans la Convention Territoriale Globale proposé par la CAF

Suite à la présentation de la convention territoriale Globale de la CAF consistant à déterminer les objectifs du territoire en matière d'intervention sociale.

Après délibération, le Conseil communautaire, décide à 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'approuver l'engagement de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources dans l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.
- Prend acte du caractère global et général d'une telle convention

Fait à Treignac le 10/02/2021
Le Président, Philippe JENTY.

Phy

